



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di NUVEMBRE di u 2025**
**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 NOVEMBRE 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 27 è 28 di NUVEMBRE DI U 2025
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 et 28 NOVEMBRE 2025

SUNTA di u VENNERI u 28 di NUVEMBRE di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

Reprise de la séance à 11 heures.

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Secrétaire de séance : Mesdames Anna Maria COLOMBANI et Sandra MARCHETTI

Raportu n^o 321 : Dispositivu di sustegnu à u mondu agriculu : differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere in tensione

Rapport n^o 321 : Dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Madame Vanina CHIARELLI-LUZI, *Conseillère exécutive, Présidente de l'OEHC*

8

Lecture de l'avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n^o 2025/O2/048) par M. François SORBA, *rapporteur*

10

Mme la Présidente MAUPERTUIS, communication avis du CESEC

10

Prise(s) de parole :

Mme Paula MOSCA

11

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

13

Mme Chantal PEDINIELLI

15

M. Paul-Félix BENEDETTI	17
M. Jean-Jacques LUCCHINI	19
M. Saveriu LUCIANI, amendement	21
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	24
Monsieur Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC en réponse	27
M. Vanina CHIARELLI-LUZI, en réponse	28
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	29
M. Saveriu LUCIANI présente son amendement	30
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, suspension de séance examen l'amendement	30
Suspension de la séance à 12h06 / Reprise de la séance à 12h37	
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI présente le sous-amendement du Conseil exécutif de Corse	31
Vote sous-amendement et amendement sous-amendé	31-32
Vote RAPPORT	32
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : point sur l'organisation future des travaux	32
<u>ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Raportu n° 314 : Appruvazione di a prucedura di rivisione di u Schema Direttore d'Accunciamentu è di Gestione di l'Acqua (SDAGE) di Corsica	
Rapport n° 314 : Approbation de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Madame Vanina CHIARELLI-LUZI, <i>Conseillère exécutive, Présidente de l'OEHC</i>	33
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, par M. François SORBA	35
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GHIONGA	35
Mme Nadine NIVAGGIONI	36
M. Saveriu LUCIANI	38
M. Paul-Felix BENEDETTI	40

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	43
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	44
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, en réponse	45
VOTE RAPPORT	45
<u>TRASPORTI - INFRASTRUTTURE / TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES</u>	
Raportu n° 319 : Accunciamentu di u cruciamentu di Mizana trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 1	
Rapport n° 319 : Aménagement du carrefour de Mizana entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 1	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse</i>	47
13h19 : Monsieur Hyacinthe VANNI préside la séance	
Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/043) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	50
Prise(s) de parole :	
Mme Angèle CHIAPPINI	51
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI	52
M. Don Joseph LUCCIONI	54
Mme Angèle CHIAPPINI	57
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	57
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux intervenants.	58
VOTE RAPPORT	61
Suspension séance à 13h50 / Reprise de la séance à 15h21	

<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 323 : Documentu d'Uorientazione Bugettaria 2026	
Rapport n° 323 : Document d'Orientation Budgétaire 2026	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	62
Lecture avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/040) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	79
Lecture de l'avis du CESEC par Mme la Présidente MAUPERTUIS	79
Prise(s) de parole :	
M. Georges MELA	79
Mme Marie-Anne PIERI	83
M. Paul-Félix BENEDETTI	85
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	88
M. Pierre GHIONGA	91
M. Saveriu LUCIANI	92
Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI	
M. Louis POZZO DI BORGO	97
Mme Marie-Anne PIERI	103
M. Louis POZZO DI BORGO	103
M. Romain COLONNA	104
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux interventions	108
M. Georges MELA	109
Mme Nadine NIVAGGIONI	109
M. Gilles GIOVANNANGELI	109
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	113
PRISE ACTE	113

<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u>	<u>/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 345 : Cunsigliu d'amministrazione di u Stabilimentu Publicu di u Cummerciu è di l'Industria di a Cullettività di Corsica - Designazione di i membri ripresentanti di l'Assemblea di Corsica		
Rapport n° 345 : Conseil d'administration de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse - Désignation des membres représentants de l'Assemblée de Corse		
Désignations au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse :		114
Suspension de la séance à 17h57 / Reprise de la séance à 18h52		
Vote sur l'urgence à l'unanimité		115
VOTE RAPPORT		115
La séance est levée à 18h53.		

La séance est reprise à 11 heures sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eramu sta mane in cummissione ad-hoc di lotta contr'è e pratiche maffiose, hà finitu appinuccia tardi, scusate ci ma emu bè travagliatu, s'hè passatu propiu bè. Eccu, avà sò 11 ore.

Allora, mi girgu versu l'esecutivu. A cunsiglieru esecutiva in carica di l'acqua, Presidente di l'uffiziu idraulicu ghjè quì. Pensu chè no pudemu cummincià. Ancu puru s'è u Presidente ùn hè ancu ghjuntu.

Salutu ind'è e tribune u Presidente di a Camera Regiunale d'agricultura, è l'agricoltori, chì sò quì.

Dunque, avete a parolla.

Principiate per u 321 o u 314? La tarification. Dunque, avete a parolla nantu à u dispositivu di sostegnu à u mondù agriculu, a differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere chì sò in tensione.

Eccu.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 321 : Dispositivu di sustegnu à u mondu agriculu : differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere in tensione

Rapport n° 321 : Dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, Signora presidente.

Ce rapport, c'est, je voulais le dire au préalable, un travail qui est coconstruit entre l'Office d'équipement hydraulique, l'ODARC, la Chambre régionale d'agriculture, les représentants des filières qui visent à établir, comme vous l'avez vu, une tarification qui soit plus équitable, plus fiable, plus soutenable pour l'avenir agricole et la préservation de la ressource.

Je salue bien sûr la Chambre d'agriculture, les représentants et le président de la Chambre qui est présent aujourd'hui.

Ce travail va dans le sens de la délibération de 2023 sur la pulitica di l'acqua. Pourquoi ? Parce que je vous rappelle que cette délibération, il y a 2 pans : il y a un pan sur les actions concrètes à réaliser sur des économies d'eau mais aussi en résorbant le retard infrastructurel, je vous rappelle 160 millions d'euros sur le retard infrastructurel ; aussi, instaurer un contrat social et écologique autour de l'eau, l'eau bien commun, l'eau qui n'est pas une valeur marchande comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel, notamment pour éviter les conflits d'usage.

A pulitica di l'acqua y intègre des mesures concrètes d'économie d'eau et de sobriété. Vous avez bien compris, on travaille sur le stockage, la distribution, mais aussi sur la protection de cette ressource qui est épuisable.

Depuis mars 2022, des réunions régulières réunissent l'ODARC, les représentants des filières agricoles, les chambres d'agriculture, puis la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles qui ont été organisées par l'Office.

En 2024, ces réunions ont été beaucoup plus régulières parce que vous savez qu'il y a eu une sécheresse qui a été importante en 2024 et donc, un besoin d'eau au niveau agricole qui s'est fait ressentir. Ces réunions ont permis d'aborder la question d'une tarification incitative.

D'ailleurs, en décembre 2024, après plusieurs échanges, a été décidé de déployer des dispositifs de comptage plus performants sur un échantillon de 100 agriculteurs en monoculture et de remplacer les compteurs qui étaient volumétriques jusque-là et qui comptaient peu et mal, par des nouveaux compteurs en télé relève.

Les résultats de ce comptage sur les 100 échantillons que l'on a fait ont été sans appel. Le test a démontré la nécessité d'accélérer ce processus de comptage plus fiable pour bien sûr la gestion de la ressource, l'économie d'eau, le paiement de la juste consommation, ce qui permet de réduire l'eau non facturée par manque de fiabilité des anciens compteurs.

S'est donc posée la question de cette tarification et notamment de la charge fixe qui est sur le coefficient de révision en constante augmentation depuis 2017 face au changement climatique qui s'accélère et donc, un besoin d'eau croissant pour les filières agricoles.

Cette question a suscité des tensions et des inquiétudes pour certaines filières, notamment celles qui subissent une forte diminution de leur marge brute. Cette baisse de rentabilité s'explique en très grande partie par la hausse exponentielle de tous les intrants, c'est-à-dire l'énergie, l'engrais et la charge fixe de l'eau.

Cette fragilité rend toute augmentation ou adaptation tarifaire particulièrement sensible pour ces filières. Vous savez que la tarification repose sur une redevance fixe dont le montant est fonction du débit installé, multiplié par un coefficient de révision et sur la consommation réelle.

L'objectif partagé est de faire baisser la charge fixe et de porter la charge sur la consommation réelle : compter juste, payer juste. Pour cela, il est proposé une baisse de la charge fixe pour toutes les filières, c'est-à-dire en fait une baisse de ce coefficient de révision des prix qui sera proposé au prochain conseil d'administration de l'Office d'équipement hydraulique.

Pour autant, pour les filières fourrages, élevages et céréales, cette baisse de la charge fixe ne suffisait pas à réguler le coût. On a discuté et on est arrivés à un point d'équilibre de dire, de garantir un coût cible d'irrigation à hauteur de 250 € l'hectare, c'est-à-dire un calcul de référence qui a été fait par la Chambre d'agriculture, par l'ODARC sur un 30 mètres cubes/heure avec une surface de 5 hectares en volume d'irrigation pour 6600 mètres cubes à l'hectare.

Il y aura donc un déploiement des compteurs en télé relève avec une pause et une demande de débit souscrit qui sera validé par la Chambre et par l'ODARC pour éviter une surévaluation du débit souscrit ou une sous-évaluation

du débit souscrit, avec une concertation annuelle qui sera élaborée avec les représentants des filières et la Chambre d'agriculture sur cette tarification forfaitaire mise, je le rappelle, pour les filières fourrages, élevages et céréales, un coût forfaitaire qui va de 0 à 20 mètres cubes/heure pour 100 euros, 21 à 50 pour 200, ainsi de suite, 300, 500 et 1000.

Ce qui vous est proposé, c'est d'acter le fait qu'on va baisser toutes les filières sur le coefficient de révision et d'acter cette nouvelle politique tarifaire sur les filières fourrages, élevages et céréales qui sera forfaitaire.

J'attends vos questions. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la présidente.

Nous avons sur ce dossier un rapport de la CDENATE.

M. François SORBA

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiù novu », « Avanzemu ». Absence de Madame Josepha Giacometti-Piredda.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons un rapport qui vous a été transmis, important du CESEC également, avec une annexe importante qui concerne la reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne qui est particulièrement intéressant.

J'invite ceux qui sont intéressés par la problématique, à lire ce rapport du CESEC et l'annexe. Mais ce qui est le plus important aussi, c'est que le CESEC a émis un avis favorable.

Qui souhaite prendre la parole ? Paola Mosca, pour « Fà populu insieme ».

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi, Madama a Presidente,

Signora Presidente,

Stu dispositivu si scrive in a strategia purtata da u Cunsigliu Esecutivo in materia di pulitica di l'acqua, cum'ella hè stata presentata ind'è u rapportu "A pulitica di l'acqua", adduttatu à l'unanimità in u 2023.

Una strategia fundata annantu à trè priurità : preservà a risorsa, securisà u so accessu, è sustene l'agricultura.

In Corsica, l'acqua ùn hè micca solu una risorsa : hè un bè cumunu è un arnese strategiku. U dispositivu prisentatu oghje ne hè a traduzione cuncreta. Ùn si tratta micca d'un simplex adattamentu tecnicu, ma d'una scelta pulitica, un attu di rispunsabilità, un impegnu ver'di quelli chì danu da manghjà à a Corsica.

A manera chè no sceglimu d'ammaestrà l'acqua traduce a nostra visione cullettiva è l'avvene chè no vulemu custruì.

L'Assemblea di Corsica hè d'altronde digià affirmatu chì l'acqua face parte di i bè cumuni di u populu corsu. È un bè cumunu ùn hè micca una mercanzia nè una risorsa abbandunata à e sole logiche di u mercatu : hè una ricchezza cullettiva da pruttege è da sparte cù sempre à mente, a logica di l'interessu generale.

A scelta fatta oghje si scrive ind'è st'andatura è mette a suvranità alimentaria à u core di e nostre priorità. Senza agricultura, ùn ci sò micca territorii vivi, nè stintu campagnolu.

Oramai, sò precisamente e filiere chì custituiscenu u solcu di a nostra agricultura — u fenu , e cereale , è l'allevu — chì si trovanu oghje fragilizate da u scambiamentu climaticu, da a crescita di e cariche è da a fragilità di i mercati.

Quandu u costu di l'acqua diventa più altu chè i revenuti ch'ella permette di pruduce, ùn si tratta più d'una questione tecnica: hè un scopu puliticu maiò.

U fattu chì l'acqua sia scarsa impone scelte.

A nostra rispunsabilità hè di garantisce chì l'acqua andessi prima à quelli chì pruducenu è allevanu.

Di pettu à sta situazione, a Cullettività di Corsica, l’Uffiziu Idraulicu, l’ODARC è a Camera d’Agricultura anu ingagiatu un travagliu cumunu chì porta oghje à una evoluzione maiò : a tarifficazione differenziata, ghjusta è adattata à e filiere in difficultà.

Chì riposa annantu à a solidarità, a trasparenza è a coresponsabilità.

Permette : d’alligerì u costu di l’acqua per e splutazione più esposte, à 250 €/ha quandu à spessu ghjunghianu sin’ à 550 €/ha ; d’accompagnà a so transizione versu una gestione più efficiente di a risorsa.

Si tratta d’un dispositivu evolutivu, concertatu è fundatu annantu à l’interessu generale. Preservà l’acqua, hè preservà u nostru avvène.

L’agricoltori si sò impegnati in una dimarchja esemplare di mudernizzazione è d’ottimisazione.

A Cullettività di Corsica assicurerà ogni annu una cuntribuzione aghjustata in un quadru equitevule è custruitu insieme.

U dispositivu präsentatu ùn hè micca un rigalu, ma ghjè un pattu trà a putenza publica è quelli chì travagliantu, chì pruducenu, chì resistenu è mantenenu vivi i nostri territorii.

Stu rapportu si scrive ind’è una visione chjara : ripiglià a maestria di e nostre risorse : a terra, l’acqua, l’energia ; è cunsolidà un mudellu agriculu durevule, resiliente è degnu.

A scelta che no femu oghje hè una scelta di ghjustizia, d’equità territoriale è d’avvène.

Per tutte ste ragione, sustenimu u vostru dispositivu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Marie-Thérèse.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la présidente.

Madame la présidente de l'Office hydraulique, on est un peu étonnés de voir cette ce rapport débattu dans notre hémicycle. Moi, ça fait 10 ans maintenant que je siège à l'Office hydraulique et c'est la première fois effectivement, que notre Assemblée est amenée à délibérer avant même que le conseil d'administration de l'Office hydraulique, quand même organe souverain dans la gestion de l'eau brute, avant même que l'Office n'en débatte lors de son conseil d'administration avec les services, de ce sujet et aussi avec les impacts d'une éventuelle baisse de la tarification sur le budget et les finances de l'Office. Donc, vous avez souhaité donner la primeur à notre Assemblée, nous aimerions déjà que vous nous précisiez pourquoi ce changement de méthode ?

Aujourd'hui, tous les agriculteurs sont raccordés au réseau d'eau brute corse de l'Office. Ils sont soumis au même règlement avec un abonnement au mètre cube/horaire souscrit et un même tarif en fonction des volumes consommés. Est-ce que ce règlement est satisfaisant ? Est ce qu'il est perfectible ? Certainement.

Mais là, vous nous demandez, non pas de mettre à plat, ce que nous aurions pu concevoir, la stratégie tarifaire de l'eau brute dans son ensemble avec entre autres, puisque c'est vraiment ce qui pose problème aujourd'hui, la construction de la tarification de la part fixe, donc de l'abonnement, qui pose problème à toutes les filières et je dirais, même aux collectivités locales, ce qui aurait pu se concevoir. Mais proposer une tarification à notre avis différenciée sur 3 filières qui sont en effet en grande tension et en souffrance, nous interpelle.

En agissant ainsi, nous craignons que vous instauriez une disparité entre les filières, une rupture d'égalité entre les agriculteurs et les usagers. C'est un précédent et nous espérons qu'il n'y aura pas de risque de contentieux derrière.

Au-delà des effets que cette disparité pourrait provoquer dans le monde agricole, comment comptez-vous financer cette mesure alors que les finances de l'Office hydraulique sont extrêmement préoccupantes et le sont encore plus avec la perte des dernières DSP historiques ? L'eau agricole, nous le savons, c'est 70 % des volumes d'eau brute, c'est peu ou prou 29 % des recettes d'exploitation, plus si l'on exclut effectivement la dotation de fonctionnement de la Collectivité.

Vous, vous l'avez écrit, l'eau doit payer l'eau. La CRC, je sais que dans cet hémicycle, il y en a qui ont des allergies rien qu'en entendant le nom de la CRC, pointait du doigt un prix inchangé depuis 2006 et une tarification contraire d'ailleurs aux dispositions du SDAGE qui préconisait une tarification incitative

de l'eau pour impulser des changements de comportement, pour consommer moins et mieux. Est-ce que cette proposition va dans ce sens ?

On va être clairs, nous ne sommes pas là pour compliquer encore plus la vie des filières en difficulté, mais nous ne voulons pas cliver et opposer les filières dont certaines seront en difficulté demain. Être réservés à ce stade sur cette proposition, ce n'est pas être contre le milieu agricole, au contraire, c'est prendre en compte ces difficultés dans leur globalité.

Si un oléiculteur dont nous le savons tous, la récolte 2025 des olives est annoncée catastrophique, vient demander un tarif préférentiel, qu'allons-nous répondre ? Si un maraîcher dont on connaît le métier, le dur métier et les aléas en fait de même, qu'allons-nous répondre ? Si un viticulteur en proie à un marché en tension et malheureusement cela ne va pas épargner la Corse, où la demande baisse, où les stocks s'accumulent et où le déstockage massif va entraîner de facto une baisse des prix de vente et donc des marges, qu'allons-nous répondre s'il nous demande une tarification spécifique ? Les exemples sont nombreux.

La tarification de l'eau brute est un des leviers mais n'est pas le seul. Le problème des filières en tension est global, nous le savons, c'est le problème du prix des engrains, le problème des semences, le problème du transport. Ma collègue Chantal Pedinielli est très souvent revenue sur ce problème-là.

Oui, nous pensons qu'une réflexion sur la part fixe doit être engagée, et bien évidemment sur le regroupement des abonnements en cas de morcellement des parcelles. Mais la réflexion doit être une réflexion d'ensemble. Vous l'annoncez dans ce rapport, mais nous n'avons pas l'ombre du début d'une réflexion.

Nous voulons une agriculture prospère, bien évidemment, pleinement consciente des enjeux, à commencer par le changement climatique, qui demande une adaptation urgente des types de cultures et des systèmes d'irrigation.

Quelle agriculture, puisque vous en parlez très souvent dans cet hémicycle, pour une autonomie alimentaire ?

Face à ce dérèglement climatique qui fait que des filières qui irriguaient peu ou pas, sont aujourd'hui contraintes de recourir à l'arrosage, quelle est votre vision stratégique de l'agriculture ? On aimerait bien effectivement avoir un peu plus de visibilité là-dessus.

On sait qu'il faut initier une réflexion sur les nouvelles essences à planter. Je ne suis pas une experte, mais j'ai lu qu'il y avait le plan protéines végétales qui disposait de plusieurs dizaines de millions d'euros, comme

alternative à l'aliment pour le bétail, sans compter aujourd'hui l'introduction de l'IA dans les pratiques agricoles. Où en sommes-nous ? Parce que stratégie agricole et tarification de l'eau sont intimement liées.

Nous vous proposons d'avoir une réflexion globale, d'accompagner nos agriculteurs, tous nos agriculteurs en pleine responsabilité, sans occulter, Madame la présidente, la structure financière très fragile de l'Office et de la Collectivité et des collectivités en général, dans un contexte quand même de raréfaction de l'argent public.

Au-delà des compteurs, il faut cibler les rendements des réseaux, accélérer les investissements indispensables à la mise aux normes et au développement des infrastructures de stockage et de distribution trop inégalement réparties sur le territoire, et Chantal Pedinielli va compléter mon intervention, et surtout sur leur financement dont on sait aujourd'hui qu'ils ne sont pas assurés, quid du PTIC, le tout en conservant une équité entre les agriculteurs.

Mais attention, Madame la présidente, ce qui est rare se pilote et nous n'avons pas l'impression que le pilotage aujourd'hui soit à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la présidente,

Madame la conseillère exécutive, cela fait près de 7 ans que je siège dans cet hémicycle et depuis, je n'ai de cesse de vous alerter sur la question de l'irrigation et de l'eau brute agricole.

C'était l'objet de ma demande visant à étendre le tarif matières premières dans le cadre de la DSP maritime, à l'import d'aliments pour bétail justement par manque de fourrage, manque d'eau et coût élevé pour les filières en tension. De même pour l'irrigation de la vallée du Rizzanese sur laquelle je suis revenu à plusieurs reprises, ainsi que le projet d'irrigation pour la vallée de Conca sur la commune de Grossa.

Nous savons bien sûr que les débits des cours d'eau ont diminué de 50 % en 60 ans en été en raison du stress hydrique et de la forte demande. On n'a

pas de vue ou peu de visibilité, mais on en revient à la problématique du stockage qui est la compétence de la Collectivité de Corse.

Pour en revenir au Rizzanese, lors de l'inauguration du barrage en juin 2013, le directeur avait justement annoncé qu'en plus de la dimension hydroélectrique, une partie de l'eau serait consacrée à l'irrigation agricole. Une convention avait été signée entre l'EDF et l'Office hydraulique pour prévoir la mise à disposition chaque année de 1,6 million de mètres cubes d'eau au profit de l'agriculture de la vallée, d'autant plus que nous disposons d'un droit d'eau sur le Rizzanese, vous le savez.

Puis un COPIL a été créé par Gilles Giovannangeli, alors président de l'Office hydraulique en 2022 me semble-t-il. Je fais partie de ce COPIL avec mon collègue de la majorité, Jean-Paul Panzani. La Chambre d'agriculture et l'ODARC ont effectué un travail considérable de recensement pour lister les exploitations et les différentes cultures dans la vallée. Malgré cela, depuis de nombreux mois, rien ne se passe et les réunions prévues ont été reportées à plusieurs reprises.

Pourquoi je vous parle de ça aujourd'hui ? Je vous parle de ça parce que j'ai le sentiment que si l'on s'était penchés sur la question depuis le début de la Collectivité unique, on n'en serait pas aujourd'hui à distinguer la tarification de l'eau entre les agriculteurs et ce, d'autant plus lorsque je lis que dans les conditions d'éligibilité, il faut justifier d'un accès direct à la ressource gérée par l'Office. Au sein même des 3 filières, il y a de fortes disparités.

Si dans des territoires irrigués comme la Plaine orientale, le réseau est dense, vous savez qu'il y a des territoires qui ne sont pas intégrés à ce maillage et qui attendent une politique volontariste de la part de la Collectivité de Corse et cela commence par le stockage. Voilà encore une disparité entre les exploitations agricoles à filière égale, identique.

Je me suis intéressée à l'avis du CESEC lorsque j'ai préparé mon intervention et le CESEC nous parle des steppes, des retenues collinaires, des rehaussements de barrages pour promouvoir l'irrigation agricole, tout comme dans le plaidoyer pour la reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC, qui est annexée à l'avis du CESEC. Mais tout ça, ce que nous préconise le CESEC, cela a été voté dans cet hémicycle dans le cadre d'Acqua Nostra en 2020, où il était prévu d'investir 20 millions par an sur ces ouvrages et sur les rendements réseaux. Je pense que la non-application de ce plan se paye aujourd'hui et c'est préjudiciable pour les filières en tension, pour l'agriculture en général, pour la Corse, tout simplement.

Le volume annuel de l'eau de pluie sur l'île représente près de 8 milliards de mètres cubes. Sans ouvrage visant à les retenir et à les utiliser dans un souci de maîtrise de la ressource, il n'y a pas d'espoir.

La question de la tarification différenciée ne se poserait pas dans les mêmes conditions si l'on avait des capacités plus importantes de stockage et un meilleur maillage sur le territoire insulaire.

« Oui à la ressource pour tous, oui à une mesure équitable et vertueuse de soutien au monde agricole », je vous cite, ce sont les propos que j'ai lus dans le rapport, mais nous en sommes encore loin. C'est pour cela que sur ce rapport, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

À partir du moment où on fait état d'un consensus entre l'organe public qui délivre l'eau et les usagers agricoles, je ne vais pas chercher à faire une coupe de cheveux supplémentaire.

Je constate qu'on a abouti à quelque chose de cohérent d'intégrer la notion de coût de production par rapport aux spéculations de filières, d'intégrer la notion de la difficulté d'avoir un parcellaire homogène et uniforme car il n'y a pas eu de remembrement efficient au profit d'une reconcentration des surfaces agricoles pour des exploitations. Il était navrant de constater que celui qui avait le plus de difficultés à travailler parce qu'il avait un parcellaire éclaté, qu'il avait besoin d'avoir une multitude de points de livraison d'eau, se voyait confronté à une deuxième peine, celle d'une tarification inique qui reposait sur le nombre de bornes qui étaient mises à sa disposition. Donc, le fait de passer à une notion économique réaliste d'un coût à l'hectare qui est, lui, son coût de revient réel et d'un coût de facturation à l'hectare, c'est quelque chose de rationnel.

Ensuite, la logique de faire, je dirais, une discrimination entre les filières sous tension qui sont des grosses consommatrices d'eau et les filières qui sont à plus forte valeur ajoutée qui consomment moins d'eau parce qu'elles ont atteint d'abord des niveaux de compétences techniques plus fortes peut-être que d'autres filières, qu'il y ait une différenciation, mais qui in fine ne va pas impacter le compte de résultat des exploitations. Je pense qu'on est dans la rationalité.

Maintenant, je ne pense pas que le comptage électronique va résoudre la problématique de la non-facturation. Je pense qu'aujourd'hui il faut qu'il y ait un pacte moral entre le monde agricole et l'Office d'équipement hydraulique. Puisque la tarification est validée et acceptée, la logique ne doit plus être la détérioration des dispositifs de comptage ou leur occultation complète. On doit être dans la transparence et on doit avoir, sur une rampe de 4 à 5 ans, une remontée

du niveau des volumes facturés parce qu'il y aura une concorde entre les usagers et les exploitants techniques. On ne peut pas continuer à avoir un différentiel de 100 % entre les 20 millions de mètres cubes qui sont plus ou moins facturés et les 20 millions de mètres cubes qui sont la part des Anges, ça n'existe pas.

Donc moi, je crois plutôt à un état d'esprit. Je sais que les agriculteurs sont là et qu'ils sont contents de ce dispositif de facturation. Je m'adresse indirectement à eux, 250 € à l'hectare, c'est un geste qui est politiquement très fort. Derrière, il y a un coût. Le coût, c'est la dotation d'équilibre que nous versons collectivement, tous les Corses, par le biais d'une subvention de la CdC à l'Office d'équipement hydraulique. Ce sont plusieurs millions d'euros par an qui sont exclusivement dédiés à l'irrigation.

Sur nos voisins du canal de Provence ou de la société (Barun) Languedoc, qui sont historiquement des sociétés d'aménagement qui ont été constituées à la fin des années 50 avec les mêmes statuts que l'ex SOMIVAC qui est l'ancêtre de l'Office hydraulique. Leur tarification aujourd'hui, là où il y aura en Corse 250 € à l'hectare, eux pour 1 hectare qui aurait une borne de 30 mètres cubes/heure et une consommation de 4 000 mètres cubes, il serait au minimum à 850 € hectare. Ça, c'est la réalité. Et en plus, ils ont tous une logique de facturation en fonction de l'origine de l'eau, suivant qu'elle soit pompée ou gravitaire. Chez nous, il y a des endroits où l'eau, je prends par exemple la Balagne, elle a besoin d'être remontée de 300 mètres de dénivelé. Ça a un coût. Aujourd'hui, le kilowattheure, il est à 22 centimes donc ça veut dire que derrière, quand vous avez un tarif au mètre cube réel à 3 centimes, ça veut dire que quelque part il y a un effort.

Donc cette logique-là, elle doit être expliquée. Ce tarif sera peut-être soumis à des ajustements, il n'a peut-être pas tout vu. Moi ce que je sais, c'est qu'il fait l'objet d'un esprit de concorde. Donc à partir de là, on doit demander le complément. Le complément c'est de la rationalité dans l'usage de l'eau et c'est que, bien entendu tout va reposer sur les déclarations de surface, donc il faut qu'elles soient réalistes. On ne va pas chercher à compter l'aire planté, mais qu'on soit au moins à l'hectare près, qu'on n'ait pas là aussi une amplitude de déclaration qui soit, je dirais, à la minoration systématique des usages de l'eau.

Donc moi, je sais qu'on a aujourd'hui un monde agricole qui est dans une logique de reprise d'une souveraineté alimentaire. Ça passe par de la production, ça passe par de la rationalité et ça passe par une entente cordiale entre tous les opérateurs, qu'ils soient financiers, techniques ou commerciaux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Je voudrais féliciter la présidente de l'Office hydraulique parce que je pense que pour ce travail, dans des conditions difficiles, elle venait tout juste de prendre ses fonctions dans un climat qui était très tendu avec notamment la filière animale, fourragère et céralière qui est aujourd'hui, tout le monde le reconnaît, en très grande difficulté. Déjà elle a su capitaliser le gros travail qui avait été initié par le président de l'ODARC dès 2022, Dominique Livrelli, et par l'ex-président de l'Office hydraulique aussi, Gilles Giovannangeli, en réunissant sur ces bases l'ensemble du monde agricole, les syndicats, les chambres d'agriculture et les représentants de toutes les filières.

Alors j'entends, on nous dit qu'on n'est pas sur les territoires, qu'on n'a pas favorisé le stockage de l'eau. Je vous rappelle qu'on a quand même voté un plan à 10 ans, que pendant 30 ans, la seule retenue qui a été faite, c'est celle de Bacciana, 2 millions de mètres cubes. Sur le plan à 10 ans, il va y avoir la rehausse des barrages qui est lancée. Il y a un plan sur le Rizzanese, chose qui n'avait jamais été évoquée. On a une réunion le 12 décembre avec EDF pour essayer de finaliser parce qu'on est obligés de passer aussi par EDF. Il y a d'autres vallées qui vont être mises en eau, comme la vallée de Conca, on a déjà bien avancé. Et donc dans ce plan, il y avait 240 millions d'euros qui avaient été fléchés, donc 160 pour le stockage et 80 millions d'euros fléchés aussi sur la mise en valeur et l'irrigation de plusieurs vallées en Corse.

Donc, c'est le travail qui est fait. C'est un rapport qui a été voté en Assemblée de Corse. C'est un rapport qui est financé et ce sont des travaux qui sont déjà engagés et qui ont commencé. C'était juste pour rappeler le travail qui avait été fait et qui avait été initié par nos deux présidents dès 2022. La présidente actuelle est partie sur ces bases-là et ce travail de concertation a été fait par rapport à ce travail qui avait été lancé.

Ce que je voudrais rappeler, c'est qu'après ces échanges concertés, constructifs et validés par tous, toujours avec l'esprit de solidarité, aujourd'hui, l'Office hydraulique de Corse peut proposer un abonnement en baisse pour toute la profession et minoré pour la filière animale et fourragère qui est reconnue en grande difficulté par tous, avec la volonté commune qui est surtout de bien compter l'eau. Ce que rappelait tout à l'heure Paul Félix, la part des Anges, c'est 20 millions de mètres cubes, qu'à un moment donné, qui sort de nos réservoirs, mais qui ne sont ni facturés, il va falloir qu'on sache exactement où ils passent parce que si demain, on veut mieux compter, on veut mieux partager l'eau, le premier travail, ça va être celui-ci et c'est le travail aujourd'hui qu'on vous propose et qui est engagé.

Ce rapport, je veux quand même le rappeler, c'est surtout un acte fort. C'est la reconnaissance d'une filière que l'on doit sauver, mais c'est aussi la solidarité des filières végétales envers celles des filières animales. Et là, dans la concertation, c'est ce qu'on a vu aussi. Ces discussions ont fait que, à un moment donné, on a pu écrire ce rapport.

Je voudrais rappeler aussi que la filière animale et le pastoralisme, c'est un pan de notre histoire et c'est aujourd'hui une nécessité économique. Nous avons besoin de plus de lait, nous avons besoin de plus de viande et je parle du marché corse, on ne parle pas d'exportation. L'ODARC en a fait sa priorité en favorisant les aides en ovin et caprin et en développant les structures d'Altiani et de Migliacciaru pour un appui technique soutenu à cette filière.

Avec la même constance, il faut le rappeler aussi, le président de l'ODARC a initié récemment une série de concertations avec l'ensemble du monde agricole sur des thématiques cruciales comme le foncier, l'eau ou encore la place de la Corse dans la nouvelle PAC.

Je voudrais souligner aussi que 3 réunions se sont déjà tenues dans un climat constructif où tout le monde a compris que l'on pouvait dire les choses différemment alors que l'on pensait souvent la même chose. Là, d'autres réunions sont à venir avant de vous présenter un projet. Ce travail qui s'inscrit dans l'esprit de ce rapport dont on l'espère, nous permet de définir un vrai projet agricole pour la Corse, porté collectivement après échange et validation par tous.

Aujourd'hui, ce rapport sur la tarification et le comptage de l'eau, je le répète, il a été construit entre nos institutions et le monde agricole dans toute sa diversité. Et ça, c'est une vraie pierre qui a été portée à l'édifice pour sauver cette filière animale de l'élevage et fourragère qui est vraiment en grande difficulté.

Moi, je voudrais rappeler aussi, il y a des agriculteurs qui sont là, des amis, souvent les agriculteurs attendent beaucoup de la puissance publique. Mais aujourd'hui, moi je pense qu'il faut dire aussi la vérité, nous n'aurons pas les moyens financiers dans cette période très contrainte budgétairement et hélas, nous ne pourrons pas répondre financièrement à toutes les attentes légitimes des filières agricoles en difficulté. Mais nous les accompagnerons et les soutiendrons dans une démarche de restructuration.

Dans une période pas si lointaine où on arrachait la vigne, les vigneron, et Bati, je pense qu'il peut en parler, ont su se fédérer et organiser la filière viticole pour la sauver. Aujourd'hui, le vin de Corse est reconnu à l'international. La filière arboricole avec la clémentine de Corse était vouée à disparaître il n'y a pas si longtemps. Nos agriculteurs ont su se mutualiser et coopérer. Aujourd'hui, cette filière est un des fleurons de notre agriculture.

Aidons la filière animale, fourragère et céralière à s'organiser collectivement, comme l'on fait si bien les filières végétales.

Moi, je vais terminer par une anecdote, chaque année, je me rends à la foire de Filitosa et cette année, c'était les Basques qui étaient mis à l'honneur à la foire. J'ai échangé longuement avec un berger basque sur nos problèmes et on s'est aperçus qu'on avait souvent les mêmes problèmes. Il m'a dit, « nous, nous avons résolu beaucoup de problèmes par le collectif et ce qui me choque ici, c'est que vous travaillez seuls les uns à côté des autres ». Il m'a cité un vieux proverbe basque et je pense qu'il faut méditer sur ce proverbe. Il m'a dit, « si tu vas seul, tu vas plus vite, mais si tu vas ensemble, tu vas plus loin ». Et ce rapport, aujourd'hui, qui est partagé et validé par l'ensemble des filières, l'ensemble des syndicats, la Chambre d'agriculture et nos institutions, montre que quand on va ensemble, on peut aller vite et loin, avec toujours un souci d'équité, de solidarité et dans un cadre financier qui est assumé.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, altre dumande di parolla ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Saluer le monde agricole qui est très attentif à l'examen de ce rapport, venant un peu moi aussi de ce monde-là, je crois qu'on est surtout interpellés par le fait que ces filières qui sont ciblées aujourd'hui, ce sont des filières, notamment celle de l'élevage en particulier, qui est en voie de disparition.

Je pense que tout le monde le sait. On en parle beaucoup dans ce pays en disant qu'on est tous fils ou petit-fils de berger, bientôt il n'y aura plus de berger, je vous le dis.

Quand je vais dans les paysages que j'ai connus dans un autre temps, il y avait des dizaines de troupeaux. Aujourd'hui, ils se comptent même plus sur les doigts d'une seule main.

Je fais un bon vers cette question de l'eau sur laquelle j'ai passé quelque temps moi aussi et avec d'énormes difficultés parce que c'est un domaine qui est sensible depuis toujours et pas simplement qu'avec les agriculteurs, y compris avec les collectivités.

Ce matin, on sera consensuels, il vaut mieux parce que Ghisonaccia est un haut lieu de la contestation, vous le savez, et c'est forcément aussi un lieu qui a permis certainement, je le dis, le président Arena est au-dessus de moi, qui a permis d'accélérer cette réflexion, même si, et je rejoins en grande partie les propos de ma collègue Marie-Thérèse Mariotti, le processus n'est pas abouti du tout. On est dans l'intervalle, on est dans la transition, on est bien avant le grand questionnement.

Paul-Félix a évoqué le rendement, qu'en est-il de ce delta entre la production et la facturation ? C'est immense. On a, j'espère, opposition et majorité, quelques points de convergence, notamment sur celui-là. C'est un débat qui dure depuis 40 ans, le débat sur le remembrement aussi, l'histoire des bornes qui est un immense débat qui préoccupe notamment les bergers parce que le parcellaire de l'élevage n'est pas forcément le parcellaire de la viticulture.

Je voudrais aussi évoquer le fait que, au-delà de ces filières, et j'en ai parlé deux secondes avec le président Arena tout à l'heure, dernièrement, un article sur la filière oléicole, il va y avoir demain, après-demain d'autres filières en difficulté, en tension, vous verrez, ne serait-ce que parce qu'on va voter aujourd'hui ce rapport. D'autres vont se trouver sinistrés et à juste titre aussi peut-être. En tous les cas, j'attire votre attention sur le fait qu'il va falloir, je proposerai un amendement justement pour relancer cette réflexion sur le fait qu'il va falloir aussi réfléchir à d'autres filières qui pourraient être ou qui sont déjà en tension. Pourquoi ? Parce que la tension, elle est aussi conditionnée par les aléas, climatiques. Il y a des bonnes années et des mauvaises années, vous le savez, je n'ai pas besoin de reprendre les vieux adages *di i nostri babboni*, il y a des bonnes années et des bonnes années en agriculture, en élevage. Là aussi, il y a aussi une réflexion à avoir sur justement le fait que quelque part, le bien commun qui n'a pas de prix a aussi un prix.

Je crois que ce qui est important aujourd'hui au-delà d'un rapport honnêtement qui pour moi me paraît transitoire, c'est justement d'avoir une réflexion beaucoup plus poussée sur cette gestion. On ne va pas refaire l'histoire, tout le monde a bien fait, tout le monde a mal fait, ceux qui y sont maintenant ont mieux fait qu'avant, peu importe.

Le vrai sujet, c'est savoir comment on fait.

Vous l'avez vu cet été, on s'est retrouvés dans une situation où il y avait des coupures, des restrictions. Alors le paradoxe, je vous l'ai dit, mais ça je ne veux pas faire de bataille de chiffres, on a consommé dans l'extrême-sud 80 mètres cubes de moins qu'en 2022 et pourtant on a eu plus de difficultés. Donc, c'est qu'il y a un problème quelque part.

C'est un problème qui est mathématique peut-être, mais qui est surtout un problème de gestion raisonnée et de prise de conscience. Quoique là-dessus, qu'on soit à droite, à gauche, à l'extrême-droite, à l'extrême-gauche ou nationalistes, on n'a pas encore pris la mesure de ce qui arrive.

Je le dis, je ne suis pas la Pythie, mais je crois qu'on se rend compte, des phénomènes extrêmes vont nous frapper de plus en plus et l'eau va nous manquer, comme elle nous manque déjà d'ailleurs. Regardez les différents comités que vous faites plus ou moins rapprochés avec la main de l'État qui, bien entendu, est toujours là pour, non pas pour nous aider je pense à l'heure où on parle, mais surtout pour nous accabler.

Donc, il va falloir aussi réfléchir à cette gestion et à la prise de conscience, y compris du monde agricole parce que si j'étais au CM 2, je vous dirais, « mais si l'eau est moins chère ou si on me fait des facilités, eh bien, je pourrais consommer beaucoup plus ». Ça peut se passer comme ça aussi. « Si j'ai 10 €, j'achèterai 10 € de bonbons, si j'ai 100 €, je peux en acheter 100 aussi ». Pardon de revenir à l'école primaire ! Je crois que c'est important qu'on ait à un moment donné véritablement une campagne qui dépasse, y compris le monde agricole et surtout en direction aussi des collectivités locales pour justement avoir le consommer mieux et le consommer moins. Ça c'est important.

On ne peut pas s'arrêter, je le dis honnêtement, on ne peut pas s'arrêter à une tarification, quelle qu'elle soit, qui ne réglera pas le fond du problème. Le fond du problème, vous le connaissez, tout le monde maintenant le connaît depuis longtemps, il est tout autre et il est beaucoup plus complexe.

Je vous proposerai un amendement parce que je pense que c'est important qu'on jette un œil sur les filières potentiellement en difficulté aussi. Il va y en avoir encore parce que la sécheresse va frapper comme elle a frappé cette année, y compris le monde oléicole, peut frapper demain la viticulture aussi, qui aujourd'hui apparemment n'est pas en difficulté. Mais je veux dire, encore une fois, on va se trouver avec une liste qui va s'allonger.

Juste un point qui me chiffonne. Dans ce beau panorama où tout le monde va être content, c'est un problème de forme. Je pense qu'il fallait, en tout cas, moi je l'aurais fait si j'avais été à votre place, et Marie-Thé l'a souligné, il aurait fallu peut-être que sur la forme, on passe par la souveraineté de l'Office hydraulique et son conseil d'administration et non pas par l'Assemblée de Corse parce que sinon, je vous dirai méchamment, mais simplement, qu'on retourne à un service de la CdC, non pas à un office.

Or l'Office, il a la compétence, il a le devoir de mener une politique. Une politique, moi, je me rappelle d'Acqua Nostra, comme on peut rappeler les autres plans successifs qui visent la même chose et qui ne font que se copier les uns après les autres. Mais je veux dire que c'est important que la parole soit d'abord celle du CA de l'Office, de ses membres avant de venir ici, tout simplement parce que c'est statutairement aussi, quelque chose qui me semble évident.

Je déplore cette perte de souveraineté hydraulique, tant pis pour le CA qui ne fera qu'acquiescer, je pense. Avà l'affare hè fattu, ùn ci hè mancu più bisognu di discutà.

Je vais tout simplement vous proposer un amendement qui nous permette... Alors je dois l'avoir, je vais demander qu'on vous l'envoie, un amendement qui en gros prenne en considération à la fois une fréquence et un regard sur d'autres filières qui peuvent être aussi sous-tension.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Ce rapport s'inscrit au croisement de la politique agricole et la politique de l'eau de manière générale, avec un contexte qui a été posé par ceux qui m'ont précédé, c'est effectivement la raréfaction d'une ressource et cela ne va pas aller en s'arrangeant dans les années à venir.

L'impact des changements climatiques, les problématiques nombreuses et variées qui viennent impacter les exploitations agricoles, celles des coûts des carburants, du coût de l'alimentaire, du coût des transports, de l'artificialisation des sols qui s'accentuent et qui sont venues fragiliser des exploitations qui se sont retrouvées bien en-deçà des seuils de rentabilité et il y a des inquiétudes bien évidemment légitimes qui se sont exprimées.

Mon collègue qui est à côté de moi, évoquait Ghisonaccia, eu aghju da passà da l'altra parte di u ponte de mon lieu d'adoption, di u Fium'Orbu, et qui ont certainement aussi cette inquiétude vive exprimée, permis aussi d'accélérer un certain nombre de choses, d'échanges et c'est heureux, parce que je crois qu'aujourd'hui on arrive à un travail qui a été fait en collaboration, à ce que j'entends, à ce que je vois et à ce que j'ai pu savoir, avec l'ensemble des agriculteurs, mais aussi des représentants du monde agricole. D'ailleurs, les représentants de la Chambre sont là. Un travail sur une part fixe, avec une approche qui, il est vrai, est plus rationnelle que celle qui précédait

puisque effectivement, on affiche une approche beaucoup plus réaliste. Un diagnostic des filières qui sont réellement en danger, que vous avez qualifié de filières, de filières en tension.

Et effectivement, une question quand même, là je le dirais, oui, elles sont en danger, oui, il est satisfaisant que ce travail ait été effectué, mais je pense aussi comme d'autres que c'est un début, c'est une première étape parce que la question de la part fixe, ça a été dit par d'autres avant moi, elle doit se discuter de manière plus globale. D'ailleurs, vous l'esquissez dans le rapport pour l'ensemble des autres filières, pourquoi ? Et je vais venir au 2ème volet, au croisement des 2, parce que la question de l'eau, la question de la politique agricole de l'eau, elle ne commence pas au pied du compteur au moment du relevé. À un moment donné, il y a une question d'ingénierie où les agriculteurs doivent être mieux accompagnés et véritablement accompagnés sur la gestion de la ressource, sur les exploitations.

Une question de l'anticipation de ces changements de fond sur la conduite des exploitations agricoles et que ceux-là, ils sont demandeurs aussi et tous sont demandeurs. Et que, effectivement, puisqu'il y a une politique partenariale qui semble se mettre en place, il faut qu'elle soit poursuivie et il faut qu'elle soit poursuivie dans tous ses aspects et pour tous. Parce que là c'est pour la question strictement de l'eau.

L'autre volet, c'est la question, bien entendu, agricole, parce que derrière des exploitations qui risquent de disparaître, ça a été dit par d'autres, c'est notre souveraineté alimentaire qui est remise en cause. C'est aussi un modèle de développement qui est remis en cause et nous savons que, aujourd'hui, nous allons vers des changements de fond qui vont faire que l'ensemble des filières au titre des critères qui s'esquiscent vont devenir des filières en tension : l'oléiculture et même la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage qui est déjà très fortement menacé. Et que si on ne met pas des facteurs dynamiques et des observables, et des mesurables, mais aussi des moyens d'action forts, on va se retrouver, par absence d'anticipation, face à un mur. Parce que les conduites des exploitations agricoles changent dans toutes les filières et qu'aujourd'hui, cette vision d'ensemble, on en a besoin sur la politique de l'eau agricole qui ne peut se que s'arrêter, je le répète, à la tarification. Mais aujourd'hui, puisque par le prisme de la PAC 2027, de la future PAC, un travail est entamé. J'ai pu assister à certains des ateliers par l'ODARC. Ça, ça va être une question de fond qu'il va falloir poser, mais on est déjà dans l'urgence et on est déjà au-delà de l'urgence.

Donc, cette vision stratégique, quand on parle de stratégie, ça veut dire qu'on fait des choix. Ce n'est pas seulement de définir des priorités. On priorise et on choisit dans les secteurs qu'on a identifiés comme prioritaires, là où on va agir.

Et je crois que dans la stratégie agricole, dans la stratégie de la politique de l'eau, on a encore beaucoup de chemin à faire et l'urgence est déjà à nos portes.

Perchè chì i cambiamenti climatichi, a sicchia, è l'ubligazione pè l'agricoltori di cambià ancu i modi tradiziunali di l'allevu, di l'arburicoltura, di a viticoltura, ùn a ponu micca piglià quessa, quessu u cumbattu chì ghjè davant' à noi, ùn a ponu micca piglià soli. È devimu esse à u so latu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumanda di parolla ? Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole pour les interventions ? Non.

Il y a un amendement donc qui a été annoncé, mais on en reparle après ? On en reparle après. Donc, il y aura un exposé de votre amendement, bien sûr, on va vous donner la parole.

Donc, je vais passer la parole à la conseillère exécutive et puis ensuite il y aura présentation de l'amendement. Ou vous voulez qu'il y ait une présentation de l'amendement d'abord ? Vous en avez pris connaissance ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

On va répondre à 2 voix et ensuite on verra l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et après on voit pour l'amendement, je repasserai la parole à Saveriu, puisque c'est à lui de le présenter.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Je voudrais répondre sur quelques points en ce qui concerne le projet agricole et la vision de l'agriculture.

Quand je suis arrivé aux responsabilités en 2021, on était au début du PSN et on a axé les orientations du PSN et le guide des aides avec pour objectif la production agricole ; la production agricole, mais pas n'importe comment, une production agricole respectueuse de l'environnement et respectueuse des producteurs.

On s'est rendu compte qu'il y avait des filières qui étaient plus en tension que d'autres déjà en 2021-2022, donc dans le cadre du guide des aides, nous avons soutenu à hauteur de 80 % des exploitations ovines et caprines parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait quand même une baisse du nombre d'exploitations ovines et caprines et des berger qui étaient en grande difficulté.

Nous soutenons aussi à 80 % les petites exploitations maraîchères. Les petites exploitations, c'est moins de 3 hectares. 3 hectares, c'est quand même une belle exploitation maraîchère dans le cadre d'un projet d'autonomie alimentaire. Et nous avons mis en place un appel à projets en ce qui concerne le financement : appel à projets protéique pour aider les exploitants à produire au sein même de leur exploitation leur fourrage, où l'on finance à hauteur de 80 % et on l'a étendu aussi aux producteurs de fourrage.

Alors, c'est vrai, peut-être qu'on n'en fait pas assez, peut-être qu'on n'en fait jamais assez, peut-être qu'on n'a pas été assez loin. Là, on est en train de travailler sur la prochaine PAC.

L'ensemble des élus qui siègent au conseil d'administration de l'ODARC sont conviés. Nous avons déjà tenu 3 réunions thématiques, comme l'a dit Josepha qui y a participé, et nous construisons un projet sur l'agriculture, mais nous avons déjà initié ce travail. On ne peut pas tout faire.

L'agriculture est confrontée au changement climatique, aux problèmes sanitaires, au vieillissement de la population agricole. Il faut changer de modèle agricole. On ne peut pas tout attendre du ciel et des hommes. Il faut changer peut-être de modèle agricole. On a des structures qui font de la recherche, que ce soit le centre de Migliacciaru sur le fourrage et sur la céréale, et le centre d'Altiani sur la brebis.

Donc oui, nous travaillons, nous construisons le projet pour l'agriculture de demain et nous pensons être prêts pour 2027 dans le cadre de la prochaine PAC. Et je reviendrai vers l'Assemblée de Corse pour présenter le projet agricole que l'on aura co-construit avec l'ensemble des élus, l'ensemble des personnes du monde agricole, la chambre d'agriculture et l'ODARC.

Merci.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Donc, moi je remercie tout le monde pour les interventions.

Je voulais revenir sur deux points principaux.

Premièrement, nous baïssons toutes les filières. Mais comme le dit Saveriu Luciani, c'est une prérogative du conseil d'administration de l'Office d'équipement hydraulique. Il n'y a pas de problème.

On va présenter au conseil d'administration de l'Office hydraulique la proposition de baisser toutes les filières sur les charges fixes. Pour autant, même avec cette baisse de filières, il y a des filières qui ont une marge brute. Et quelle filière ? L'élevage, le fourrage et les céréales, et on a décidé de faire un forfait pour celles-là.

Pourquoi est-ce que nous passons à l'Assemblée de Corse ? Tout simplement parce que l'Office d'équipement hydraulique peut baisser, et c'est sa prérogative de baisser le prix de la charge fixe. Pour autant, lorsqu'il y a une différenciation dans une même catégorie qui serait les agriculteurs, il faut s'appuyer sur une délibération de l'Assemblée de Corse pour pouvoir faire une différenciation.

C'est ce que nous ont dit les conseillers juridiques, c'est pour cela que nous sommes devant vous aujourd'hui.

Donc, concernant l'amendement, on fera peut-être une suspension pour voir l'amendement.

Je vais répondre à Madame Mariotti sur la différenciation et pourquoi est-ce qu'on passe à l'Assemblée de Corse ? C'est tout simplement pour pouvoir s'appuyer sur une délibération au sein de l'Office équipement hydraulique le 10 décembre et pouvoir faire une différenciation dans une même catégorie que sont les agriculteurs entre 2 tarifs différents, puisque l'Office hydraulique peut baisser le tarif mais il faut qu'il soit uniforme.

Ensuite, Madame Pedinielli, on travaille sur le Rizzanese, on travaille sur Grossa, on a pris un peu de temps, on discute avec EDF, on reviendra vers vous. Il est vrai que ça a pris un peu de retard, mais le travail continue là-dessus.

Sur le stockage, on n'oppose pas le rendement, et je vais répondre aussi à Saveriu Luciani là-dessus... L'économie d'eau, elle y est là-dedans, c'est-à-dire le rendement, compter mieux, mettre les bons compteurs, travailler sur la consommation et baisser cette charge fixe.

On est vraiment là-dedans. Et on n'oppose pas le stockage, les rehaussements de barrage, etc., avec une tarification agricole, une consommation qui sera sûrement en hausse au sein de l'Office d'équipement hydraulique, mais une charge fixe qui sera en baisse. Voilà.

Présidente, est-ce qu'on peut avoir une suspension de 2 minutes pour l'amendement, s'il vous plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais d'abord est-ce que tout le monde a eu l'amendement ? Je me tourne vers les services, il a été transmis à tous les conseillers et il faut quand même que l'auteur de l'amendement l'explique, le présente.

Donc tout le monde a eu l'amendement ? Bien, donc Saveriu explique en trois mots son amendement, et ensuite on fait l'interruption de séance. Mais il faut que tout le monde, y compris nos auditeurs, pensez qu'il y a quand même des auditeurs. Je ne dis pas qu'il y a des millions de gens qui nous suivent, mais il y en a quand même quelques-uns. Donc pour ceux qui nous suivent, et les journalistes auxquels je pense aussi, ils ont besoin de connaître la nature de l'amendement.

Voilà et ensuite on suspend.

Je vous en prie.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

L'amendement est simple. Il est dans l'esprit, je ne pense pas qu'il soit contradictoire avec la philosophie même du rapport.

Donc il y a un explosé des motifs que je lis :

« La notion de filière en tension ne saurait être définie par une liste exhaustive, eu égard aux problématiques actuelles ». Pas besoin de spécifier tout cela, vous avez compris.

Et donc l'idée, notamment par rapport aux aléas du climat qui fait que je vous le disais tout à l'heure, annata bona, annata fattiva.

Et donc la proposition serait de supprimer du rapport et de la délibération toutes les précisions énumératives des filières faisant donc suite à la à la mention « en tension » et d'ajouter un article 3 à la délibération qui serait donc :

« Demande à l'Office hydraulique et à l'ODARC de réaliser annuellement des études visant à définir les filières en tension et à fixer avec la Chambre d'agriculture de Corse et les représentants des filières, une liste des filières concernées par le dispositif de tarification différenciée ».

Voilà tout simplement. En gros, imaginer que d'une année sur l'autre, on n'aura pas forcément la même situation climatique, économique et agricole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, l'amendement a été exposé. Si vous voulez dire un mot ou autrement, on interrompt ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Les filières en tension, elles ont été identifiées et c'est celles qui ont une différenciation tarifaire.

Après qu'on réévalue périodiquement ou tous les deux ans les filières...

Alors, on se voit 2 minutes en suspension de séance pour voir comment on l'écrit.

La séance est suspendue à 12 h 05 et reprise à 12 h 36.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous sommes connectés, nous reprenons nos débats.

Donc suite à l'échange entre l'Exécutif et le groupe Avanzemu, je crois qu'il y a une proposition de sous-amendement qui est proposé aux conseillers. Donc, vous les avez reçus en version numérique. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance.

Alors, je vais demander à la conseillère exécutive de nous faire part du sous-amendement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Présidente.

Donc, on supprime le premier tiret, le premier paragraphe, parce que si on supprime les filières, c'est tout le travail que l'on a entrepris qui tombe à l'eau, donc on l'enlève.

Sur le 2^{ème} paragraphe, ajouter un article 3 à la délibération comme suit : « Demande à l'Office et à l'ODARC » et là on rajoute « et à la Chambre d'agriculture de Corse et aux représentants des filières de réaliser de façon concertée », on enlève « annuellement », on met « tous les 3 ans » des études visant à définir les filières en tension en distinguant les difficultés conjoncturelles des fragilités structurelles et à fixer, on enlève donc puisqu'on l'a mis plus haut « avec la Chambre d'agriculture de Corse et les représentants des filières par suite, une liste des filières concernées par le dispositif de tarification différenciée ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A titre personnel, cela me paraît bien convenir, mais est-ce qu'il y a des questions sur ce sous-amendement ou des interventions ? Non, donc parfait.

Donc, si vous en êtes d'accord, je vais soumettre au vote le sous-amendement qui vient de vous être énoncé ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets maintenant au vote l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc l'amendement ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Maintenant je vais donc soumettre au vote le rapport sur la tarification de l'eau ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention de « Un soffiu novu ».

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

Donc le RAPPORT est ADOPTE.

Bravo, Madame la Conseillère exécutive.

Donc, soufflez une minute et je vous propose de passer à l'examen du rapport suivant relatif à la procédure de révision du schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux de Corse, le SDAGE.

Je me permets de faire un petit point organisationnel pendant que Madame la Conseillère exécutive est en train de s'organiser pour la présentation du rapport suivant.

Nous allons essayer d'enchaîner, si vous êtes d'accord, il n'y aura pas de pause, si ce n'est une demi-heure pour manger un encas rapidement donc dans le patio.

Je vous rappelle aussi qu'à 13h45, dans 1 heure précisément, arrivera une délégation d'élèves du lycée Fesch, accompagnée de Monsieur le Recteur d'Académie, et qu'à 14 heures, pour ceux qui sont membres du jury de l'Assemblea di i zitelli, nous aurons une conférence de presse puisque nous allons lancer la procédure d'appel à projets et à candidatures pour la prochaine Assemblea di i zitelli.

Voilà, je ferme la parenthèse organisationnelle, je passe la parole à Madame la Conseillère exécutive.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 314 : Appruvazione di a prcedure di rivisione di u Schema Direttore d'Accunciamentu è di Gestione di l'Acqua (SDAGE) di Corsica

Rapport n° 314 : Approbation de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Donc, c'est une approbation de la procédure de révision du SDAGE. C'est une procédure obligatoire qui passe devant vous. C'est uniquement sur l'état des lieux et le calendrier.

Donc, la révision du SDAGE à l'initiative de la Collectivité de Corse, d'où l'objet de ce rapport, vise à préparer le SDAGE pour la période 2028-2033 qui devra être approuvé avant la fin de l'année 2027.

Les travaux ont déjà été engagés avec les questions importantes du bassin, enrichies des consultations des assemblées du public, terminé en juin 2025 et les pistes de travail qui en découlent ont été adoptées par le Comité de bassin du 1^{er} octobre 2025.

Il y a aussi la mise à jour de l'état des lieux adopté par le Comité de bassin en octobre 2025.

Donc, l'état des lieux actualisé présente une analyse approfondie du bassin, des pressions qui existent et du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2033, ainsi que l'état des masses d'eau grâce à des méthodes améliorées et des données consolidées, mais aussi à une sécheresse croissante.

Ce diagnostic gagne en précision et en fiabilité. Il ressort que 33 % des masses d'eau présentent un risque de ne pas atteindre le bon état, soit une hausse de 8 % par rapport à 2019.

La principale pression identifiée en progression concerne les apports en nutriments urbains et industriels.

L'assainissement demeure donc un enjeu majeur. Viennent ensuite les altérations morphologiques, les interruptions de continuité écologique et les prélevements dont les niveaux sont stables.

Concernant l'état des masses d'eau, bien que toujours en bon ou très bon état dans une très forte proportion, une légère dégradation des eaux superficielles est constatée, liée à des facteurs multiples. Cependant, les années 2021-2023 ayant été particulièrement sèches, la situation appelée à devenir plus fréquente, cette dégradation pourrait résulter des effets de la baisse des débits et de la réduction de la capacité de dilution des cours d'eau.

83 % des masses d'eau de surface sont en bon ou très bon état écologique et 94 % en bon état chimique.

Les eaux souterraines conservent un excellent niveau avec 100 % en bon état chimique et 87 % en bon état quantitatif.

Le calendrier donc prévoit l'approbation de l'état des lieux et de la procédure d'élaboration du SDAGE par l'Assemblée de Corse aujourd'hui, l'adoption du projet de SDAGE à l'été 2026, l'avis de l'autorité environnementale à l'automne 2026, puis la consultation des assemblées et du public jusqu'en mai 2027 pendant 4 et 6 mois.

L'adoption finale par le comité de bassin et l'approbation par l'Assemblée de Corse entre juillet et novembre 2027, pour une publication au Journal officiel avant le 23 décembre.

La révision se déroulera parallèlement à celle du plan de gestion du risque d'inondation, le PGRI, et du document stratégique de façade, le DSF Méditerranée.

Donc l'Assemblée de Corse est appelée aujourd'hui à valider la méthode de travail du comité de bassin qui s'appuie sur le secrétariat technique du SDAGE et qui est fondée sur une large collaboration avec les services et offices de l'État et de la Collectivité de Corse, ainsi qu'avec des acteurs locaux à travers le bureau du Comité de bassin ouvert à la Chambre des territoires et aux membres volontaires du Comité de bassin.

Les orientations fondamentales du SDAGE actuel resteront la référence, c'est une révision, mais seront réorganisées et enrichies par nouvelles connaissances ou pour renforcer l'efficacité des actions, et améliorer pour une meilleure lisibilité et compréhension. Une rencontre participative des acteurs de l'eau, Scontri di l'acqua, est d'ailleurs prévu mercredi 3 décembre 2025 afin d'alimenter la réflexion.

L'élaboration du programme de mesures reposera sur l'identification précise des pressions à l'origine d'un risque par masse d'eau et sur un travail partenarial avec les collectivités et les acteurs.

Donc, il semble aussi important de rappeler que l'élaboration du SDAGE soit menée en cohérence et complémentarité avec les travaux de mise à jour du PADDUC, en cours de révision également, puisque c'est le souhait de l'Assemblée de Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors il y a un avis de la commission, la CDENATE.

M. François SORBA

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe Un soffiu novu, Avanzemu et Core in fronte. Absence de Mme Josépha Giacometti-Piredda.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Aghju da ripete ciò ch'aghju dettu 10 anni fà, u SDAGE si scorda sempre di u secondu fiume di Corsica, u Tavignanu. U Tavignanu hà 89 chilometri di longu cum'è u Golu, è forse chì issa causa, hè u fattu chì EDF l'hà castratu in 1972. A parolla hè forte ma ghjè vera.

Nanzu, avianu una forza uguale. 18m3/seconda. È oghje, u Tavignanu 11, è u Golu 23.

A conseguenza: iss'estate, ùn s'hè pussutu micca annacquà i giardini in Corti perchè a giandarmeria di l'ambiente hè venuta à mette in causa i Presidenti chì gestiscenu isse piove, è cò falati à u tribunale.

Dunque vi dumandu, di prevede un attrazzera di issu fiume. Ùn vi ne scurdate più.

Eccu ciò ch'avia da dì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, nantu à issu cartulare, l'acqua, ghjè un evidenza ma ci vole à ripete la, postu chì l'emu vistu nanzu, diventa di più in più scarsa, è soprattuttu a so qualità.

Dunque, ghjè u fundame di a matrice di a vita, l'acqua. È dunque, ci vole à mette tutti i nostri sforzi pè ch'ella sia a qualità a più bona pussibile.

Allora, di sicuru, quandu ùn ci hè micca acqua, ùn ci hè micca vita. È noi, acqua, n'avemu à buzeffu. È di sicuru, ùn femu micca sempre casu à a nostra qualità, ma avà chì u cambiamentu climaticu hè quì, simu ubbligati à avè un antru sguardu à nantu à l'acqua.

Emu vistu chì ci hè una crescita d'8% à nantu à a qualità di l'acqua chì sminuisce dunque ghjè quantunque un penseru per noi, eramu à una percentuale di 21% sei anni fà, ne simu à 33. 8% ùn hè micca nunda, vole dì chì ci vole à avè un ochju particolare è una dinamica in giru à què chì sia a più fattiva pussibile. Dunque, noi pensemu chì in giru à què, ci hè soprattuttu i sforzi da purtà à nantu à u risanamentu, è soprattuttu perchè chì oghje e cità di sicuru, i paesi più grossi, ancu quelli chì sò à pena menu grossi, anu tutti e so stazione di risanamente, ma ùn basta micca. Ci sò tutti i pasciali –les hameaux- tutti i pasciali chì avà ùn sò micca tutti pasciali novi, ci sò i pasciali storichi, impurtanti è chì oghje ùn sò micca attrezzati da u risanamente. Vole dì chì ci hè una polluzione di a tarra è dunque di l'acqua dopu, un impattu chì si pò misurà. Dunque u nostru, è noi pensemu chì i sforzi, devenu purtà à nantu à què, ci vole à cintinuà l'attrazzera in i paesi è soprattuttu in i pasciali di u risanamentu.

Ci avvidimu dinò chì solu nantu à u pianu di e misure, u prugramma di e misure, solu 40% sò utilize. Vole dì chì ci n'hè 60% chì ùn sò micca utilize, perchè? Pruvemu di sapè perchè, forse perchè e cullettività mancanu d'ingeneria, pò esse una regiò, dunque ci vole à travaglià di più è si sà quessa, à nantu à l'aiutu, à l'accumpagnamentu è noi femu tuttu per ch'ellu ci sia iss'accumpagnamentu soprattuttu à livellu di a presa in carica finanziaria di e cullettività, hein si sà. Ma ci vole à cintinuà issu sforzu, ci hè iss'aspettu custì, ci hè l'aspettu u fattu chì siamu sottu à l'agenzia Rhône Méditerranée Corse, di sicuru, l'orientazione strategiche ùn currispondenu micca tutte à e nostre urientazione.

Dunque u pianu di misure ancu s'è n'avemu un prugramma specificu à a Corsica, ci hè quantunque un scartu trà i nostri bisogni è quelli di u cintinente

diceraghju, dunque custì ci vole à travaglià di più à nantu à misure chì sò adatte à u nostru territoriu, è po, ci hè dinò di sicuru, a debulezza di u persunale. Manchemu d'animazione à nantu à u terrenu, face chì tutte e cullettività, è micca solu e cullettività, ci sò picculi industriali ecc chì anu bisognu dinù d'esse accumpagnati. Dunque issa animazione manca dinù. Dunque tutti issi punti, postu chè simu à nantu à revisione, ci vole à avè li à mente, perch'elli ci sianu una prossima volta.

È po eiu pensu dinù chì ci hè a prublematica di u calendariu, allora di sicuru ghjè una direttiva à nantu à 6 anni hè una direttiva aurupea, dunque hè difficiule d'avè, di fà cambià e cose à livellu di l'europa. Ma quandu si sà chì un prugettu, di regula, si fà nantu à parechji anni. Si principia à nantu à un ciculu di sei anni, diceraghju N-1 perchè chì femu u custattu chì qualcosa ùn và micca, dopu u tempu di i cartulari amministrativi ecc ecc si piglia torna unepochi d'anni, duu o trè anni, è ghjè raru, propiu raru chì à tempu u prugettu è i risultati si possinu misurà à nantu à un solu ciculu. Què ghjè una prublematica dinò hein.

Allora, sapè s'ellu ci vole di più à 6 anni o micca ma ghjè una prublematica secondu mè di fondu perchè chì misuremu male l'impattu di i travagli chì sò fatti è finanzati da a cullettività è da u statu dinù postu chì ci sò duie inviloppe. Ma misuremu male à nantu à un ciculu s'ellu hè efficace, s'è l'operazione, l'azione purtate sò efficace o nò.

Dunque què ghjè una prublematica.

È l'ultima prublematica, è quessa chì un cambiamentu di statutu torna una volta, ete da dì è torna à Vignale! Ma ghjè sempre cusì. U fattu chì demu un euro à u Statu, ci ne rende un euro. Perchè quand'è no femu un cartulare ci vole à dumandà à tempu à u Statu è à tempu à a Cullettività? Femu ch'ellu ci sia una sola inviluppa è chè ogni purtatore di prugettu ch'ellu possi dumandà à una sola cascìa, è ghjè cusì pensu chì forse e cullettività dinù anu da avè un prugettu simplificatu, è sarà megliu per tutti.

Dunque circhemu à tempu a simplificazione, circhemu l'efficacità, dunque tutti issi punti pensu chì in a revisione, ci vulerà à tene ne contu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre interventione ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Rapidement.

Sur le calendrier, il n'y a rien à dire, je crois qu'on est dans une procédure répétitive depuis des années, il n'y a pas de... Et après, il y a quelques questionnements quand même.

Je pense qu'il faut attirer l'attention de l'Assemblée sur quelques points importants.

D'abord redire, répéter et marteler que la Méditerranée est impactée de manière, je dirais, irréversible par le changement climatique et qu'on subit, plus en Méditerranée qu'ailleurs d'ailleurs, en tous les cas en Europe du Nord, les effets que vous connaissez et qui nous entraînent à essayer d'imaginer et de deviner la loterie climatique d'une année sur l'autre.

Tantôt, diceremu cusì, on évoquait la Sardaigne avec une gestion pluriannuelle. En gros, la Sardaigne peut, malgré l'eutrophisation, malgré les cyanobactéries, malgré des reliefs moins avantageux que les nôtres et des remplissages donc aléatoires, elle arrive quand même à calculer et à gérer deux années consécutives de sécheresse. Nous, on n'y est pas encore, donc la question du stockage s'est posée, elle se reposera, mais ce n'est pas l'objet de mon intervention.

Rapidement, comme ça, on a quand même, et c'est un bon point pour nous, un état des eaux qui est quand même exceptionnel par rapport à la France, on dira comme ça, puisqu'on est entre 83 et 100 %, y compris même les eaux souterraines. Donc, sur ce point-là, finalement...

Le vrai débat qui se pose entre la Corse et le reste... Et je n'évoquerai pas la gouvernance qu'il va falloir aussi reposer, puisqu'elle a été posée 50 fois mais il va falloir qu'on en reparle, parce qu'aujourd'hui on doit avoir justement les moyens, les moyens de gouverner et donc de décider, y compris financièrement de nos investissements.

Je crois qu'il y a une réflexion à mener sur le programme des mesures qu'il va falloir peut-être infléchir, pourquoi ? Parce que paradoxalement, je prends la Loire Atlantique, Nantes, la qualité des eaux, par rapport à la Corse, il y a un différentiel de 60 %.

Donc, il y a en gros 80 % de pollution dans certaines zones.

La Corse est privilégiée. C'est-à-dire que le programme de mesures qu'on propose ici ne peut pas rentrer dans une résilience, mais plutôt dans un aménagement du territoire. Finalement, c'est ça qu'on doit faire. On doit renverser quelque part le financement et le mettre à disposition de la préservation et de la valorisation plus que de la résilience.

Ailleurs, ils sont obligés de dépolluer. Nous, on a quelques problèmes encore d'assainissement, mais je crois que ce qui est important aujourd'hui, je reviens sur le plan de bassin d'adaptation au changement climatique et sur les délibérations de l'Assemblée de Corse qu'on avait prises à l'époque, notamment une où on lançait la réflexion, et je lance la réflexion là aussi, il y avait notamment la question du dessalement. Vous avez vu que cette année, on dessale aussi à Porto-Vecchio, on dessale dans le Cap Corse. Cette question du dessalement, elle doit imprégner à un moment donné notre réflexion parce que ça risque d'arriver ailleurs et assez rapidement.

Il y avait eu à l'époque l'idée d'une étude d'opportunité ; tant pis, apparemment elle n'existe pas.

Il y avait aussi une réflexion à mener, alors peut-être que je serai un peu hors sujet mais je ne le pense pas : la question de la réutilisation des eaux usées dans ces schémas-là, elle est aujourd'hui fondamentale, notamment pour l'agriculture. Puisqu'on parle du prix de l'eau, tant qu'à faire, allons-y.

La question aussi des projets, pardonnez-moi de le redire, il y a quand même un peu de retard, des projets de territoire de gestion de l'eau. Il faut absolument qu'on arrive aujourd'hui à mettre en place dans des régions vulnérables, le Cap c'est fait, l'Extrême-sud ce n'est pas fait, après il y a la Balagne où il faudrait le faire aussi. Au moins déjà avoir des projets de territoire de gestion de l'eau qui avancent un peu, parce que ça vient vite, ça vient vite.

Et après, bien entendu, il y avait un point qui me paraissait à l'époque essentiel, c'était aussi l'état des réserves souterraines, des nappes souterraines. Le Cap, par exemple, était pollué parce qu'il y avait de l'antimoine (référence aux mines d'antimoine de Tomino, de Meria, etc.). Donc, les nappes souterraines dont on sait que certaines sont en mauvais état, notamment celles du Fium'Orbu, parce qu'il y a des prélèvements peut-être trop importants et des biseaux qui à un moment donné risquent d'altérer l'ensemble des nappes.

Donc, toute une réflexion là-dessus, parce qu'il va falloir qu'on fasse un état des lieux de ce qu'on peut au moins déjà mettre à disposition en cas de malheur. Quand je dis « en cas de malheur », en cas de sécheresse.

A l'heure où on parle, on n'a pas encore de sécheresse à répétition deux années consécutives, mais si ça arrive, et ça va arriver, on va parler autrement et vous le savez, donc j'attire votre attention là-dessus.

Donc sur l'idée de relancer parallèlement à ce calendrier, qui est un calendrier donc sur lequel nous n'avons pas de prise, en dehors d'une part des mesures peut-être à modifier. Mais avoir une réflexion sur la réutilisation des eaux usées, sur le dessalement parce que ce sont des problématiques qui vont se poser rapidement à la Corse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix Benedetti !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne voulais pas intervenir, mais j'avais oublié quelque chose d'important.

Je vais faire un petit rappel pour les décideurs et pour beaucoup de palabreurs.

Il y a un document important qui est en annexe : c'est l'inventaire et le rapport 2025 et il a 135 pages. Mais il y a une seule page importante, c'est la page n° 12. Il y a un petit tableau, vous l'avez mis en tout petit, mais c'est l'historique des précipitations annuelles depuis 1959.

Alors, je vais simplement vous le commenter.

Le cycle de sécheresse le plus important, il est sur la séquence 1985-1991. 7 années en déficit cumulé.

Le pic de sécheresse le plus important, où il y a - 40 % par rapport à une année moyenne, c'est 1966 et (je n'arrive pas bien à lire) 1970. Et là, on a effectivement un cycle sec qui a débuté en 2020 et on est encore dans le rouge en 2024, et je pense qu'on ne doit pas l'être en 2025, bien qu'il y ait eu des cycles secs, mais on a eu des hivers pluvieux.

Ce qui veut dire quoi ? Ça veut dire que la situation générale de la Corse, elle est la même depuis 60 ans.

Et ce qui a imposé la prise de conscience des constructions de barrages dans les années 85-90, elle a amené des équipements structurants conséquents,

mais qui aujourd'hui sont insuffisants. Et on doit revenir à une vision qui est la vision réelle des précipitations qui sont sur des cycles... Vous regarderez les tâches bleues, les tâches rouges, c'est quelque chose d'assez simple.

Donc moi je dis, il faut arrêter de blaguer. Il y a un réchauffement climatique mondial tant qu'on veut, mais en Corse il pleut pareil, quasiment pareil. Sauf qu'il pleut de manière différenciée sur les saisons et qu'il faut stocker. Mais elle n'est pas si différenciée que ça. Là-aussi il faut arrêter de blaguer. Il faut donner des données statistiques sur les écoulements, sur les étiages et autres. Pareil, il n'y a aucun observatoire d'écoulement qui publie des documents de manière réelle.

Donc, dans ces conditions, si on a été amené à faire du stockage pour qu'aujourd'hui on puisse disposer de 80 millions de mètres cubes, ça a été les conséquences d'un constat, sinon on ne l'aurait pas fait. On aurait continué à faire des prélèvements au fil de l'eau, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'eau potable.

Donc, la logique du SDAGE, elle ne doit pas être qu'éco-environnementale. Elle doit être construite sur une logique industrielle éco-industrielle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui la Corse a encore un besoin en équipement. On doit désacraliser la conception de la protection de la nature.

La Corse a un besoin en équipements qui doit être accompagné par un SDAGE qui ne doit pas être fait au détriment de ce qu'on n'a pas fait depuis 50 ans.

Si les Sardes réussissent, et cette année eux aussi ont eu des difficultés à ponter leurs années sèches, à avoir la satisfaction de leurs besoins en eau où je rappelle simplement un chiffre : les Sardes sont 3 fois plus grands que la Corse, mais en production, ne serait-ce que laitière, ils sont à 100 fois la Corse, pourtant ils ne sont que 3 fois plus grands, et ils ont 30 % d'eau en moins par le fait de la nature.

Donc tout ça, le SDAGE, c'est un état d'esprit.

La logique aujourd'hui elle est à la contrainte environnementale, contrainte maximum. Il faut que chez nous, il y ait une vision. Premièrement, on n'a aucun milieu dégradé. C'est dans le rapport, pesticides nulle part. Les seules dégradations qu'on a, elles sont liées à la nature.

Oui, cette année, on a eu des plans d'eau de mauvaise qualité. Il y a eu un pic de cyanobactéries hors norme, mais c'est la nature.

Quand on prend les eaux du Nil, quand on les prend à leur source dans le Haut Soudan, elles sont limpides et claires. Quand elles arrivent au Caire, elles sont troubles et boueuses. Mais est-ce qu'à l'époque des pyramides, c'était la même chose ? Très probablement. Alors peut-être qu'il y a quelques petites choses en plus liées à l'activité anthropique, mais la globalité de la nature, elle est, en Corse en tout cas, liée à des cycles.

Ce n'est pas l'activité agricole, l'activité industrielle, les rejets sauvages et autres qui génèrent une pollution hors norme.

Oui, il y a eu un cas dans le Taravu, où il y avait des villages qui étaient moins équipés en station d'épuration. Mais c'est aussi dans votre rapport, c'est résorbé, c'est réglé.

Donc globalement aujourd'hui, l'état naturel des plans d'eau, des réserves souterraines, des cours d'eau en surface, elle est exceptionnellement bonne.

Donc la logique de préservation, elle ne doit pas amener des contraintes qui nous empêcheraient de faire des aménagements structurants qui sont vitaux et nécessaires. On ne peut pas demander de reprendre une logique de production d'autonomie alimentaire, de planter un peu plus, de produire un peu plus pour qu'on ait une exploitation rationnelle de ce que la nature nous a donné, à savoir une terre qui naturellement a toujours été vivrière, mais qui aujourd'hui ne l'est plus parce qu'il y a incapacité technique à produire, parce qu'entre autres, il n'y a pas l'eau qu'il faut, mais on doit faire attention à ce que le SDAGE ne soit pas piloté par des techniciens qui, chacun individuellement, a du bon sens, mais par une doctrine politique, qui est une doctrine d'aménagement basée sur de la préservation et de la rationalité.

Mais attention à l'euphorie ambiante qui va à l'interdiction de tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour ce rapport qui me permet de rebondir sur les difficultés que rencontrent les petites communes.

Vous l'avez dit, depuis plusieurs années, la Corse connaît une aggravation du suage, de sécheresse donc, liée à l'évolution du climat : hausse des températures, hiver moins pluvieux, etc.

Cette situation fragilise l'ensemble des ressources hydriques de l'île, en particulier les communes rurales qui dépendent de petites ressources, de petites sources sensibles aux variations climatiques.

Alors des captages naturels, forages et réseaux existants sont confrontés donc à une baisse des débits, un vieillissement des infrastructures et une augmentation de la consommation, avec un recours croissant des solutions d'urgence : rotation de citerne, etc.

Ces éléments mettent sous pression l'approvisionnement en eau potable et obligent à maintenir une vigilance permanente lors notamment des différentes analyses que l'on fait.

Les conséquences pour les communes, surtout les petites communes comme par exemple la nôtre, qui rencontrent plusieurs difficultés, notamment au niveau :

Des contraintes techniques pour assurer une distribution continue malgré la fragilité des captages, d'entretenir et de rénover les réseaux anciens et de gérer rapidement des situations de crise parfois avec des baisses de débit.

Les contraintes financières avec le coût élevé des travaux, la dépendance des subventions et les difficultés qu'ont les communes pour pouvoir faire ces demandes de subvention.

Et les contraintes administratives aussi auxquelles elles doivent faire face : complexité des procédures, etc., respect des normes sanitaires, environnementales, les contraintes humaines, vous l'avez dit aussi, une forte mobilisation des élus et des agents, particulièrement sur les périodes estivales, les perspectives d'action et les axes qui pourraient aider ces petites communes.

Une optimisation aussi au niveau de la gestion et une diversification au niveau des ressources.

Moi, ce que je souhaiterais, c'est une coopération renforcée avec vos services, les syndicats et la Collectivité, et les services aussi que vous avez mis en place, pour mieux adapter la réponse à nos attentes et aux besoins de nos territoires. Il y a un partenariat qui est déjà fait, mais je voudrais qu'il soit beaucoup plus accru, parce que dès qu'il y a une variation climatique, les communes se retrouvent parfois avec des analyses qui sont à la limite, qui les mettent fortement en difficulté avec leur population.

Voilà ce que je souhaitais vous faire part.

Je vous remercie pour ce rapport, mais surtout d'augmenter le partenariat avec les petites communes qui sont souvent confrontées à ces problèmes.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non, apparemment non.

Juste un point, parce que c'est d'abord un élément que j'ai évoqué hier lorsque j'évoquais la situation de la Méditerranée, les travaux du plan bleu.

Oui, le changement climatique, il a des impacts en Méditerranée et en Corse en particulier, des impacts qui sont différenciés dans l'espace et dans le temps. Ce n'est pas l'augmentation de la température ou la diminution des précipitations de manière linéaire au même endroit et en même temps, pas du tout.

Par contre, l'eau, je suis d'accord avec Paul-Félix, l'eau va continuer de tomber, en particulier s'il fait très chaud. De toute manière, il va y avoir de la vapeur d'eau et des précipitations. Mais comment va-t-elle tomber ? C'est ça la question. Et où va-t-elle tomber ? C'est ça la question. Parce que si on a des grosses précipitations d'un coup sur un bassin versant, rien de l'autre côté, il est clair qu'il nous faut des modes de réaction et de gestion dynamiques et adaptés. Et ça ce n'est pas forcément évident. Et ce que je dis là n'est pas du tout contradictoire avec ce qu'a pu dire la conseillère exécutive ou suite à l'intervention de Paul-Félix Benedetti. Et d'ailleurs il y a les cartes du plan bleu aussi qui sont convergentes avec ce qui a été présenté par la conseillère exécutive dans l'annexe.

Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, je repasse la parole à la conseillère exécutive.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, je vais essayer de répondre.

Si je commence par la fin, Madame Cognetti, oui bien sûr, bien entendu, on est pour un renforcement et une coopération renforcée avec les petits territoires.

Monsieur Ghionga, aujourd'hui on est en procédure d'élaboration, il n'y a pas de détail du plan, mais oui, on peut l'intégrer.

Bien sûr aussi et d'accord avec le diagnostic de Madame Nivaggioni.

Un constat partagé sur une faiblesse d'ingénierie.

Sur le calendrier, on est d'accord.

On est d'accord que la Collectivité doit être en totale responsabilité et que pour le moment, il y a une partie qui est aux mains du préfet et qu'il faut qu'on récupère ça le plus vite possible.

Sur les réutilisations, il y a la Collectivité qui a réalisé une étude d'opportunité à l'échelle de la Corse. Elle est faite.

Voilà, c'est ce que je peux donner comme réponse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci.

Donc, je vais soumettre au vote ce rapport, si vous en êtes d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, cette procédure de révision est ADOPTÉE.

Merci beaucoup.

Donc, il est 13h15. Il y a deux autres rapports, le DOB et le rapport sur le carrefour de Mezana ou le rond-point.

Donc j'attends l'exécutif. Il est 1h15, notre pause n'est pas encore en place, je dirais. Donc, est-ce que vous voulez faire une présentation là soit du rapport sur le carrefour, soit sur le DOB ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, le problème, le DOB, Madame la Présidente, à mon avis, à notre avis, il faut que ça fasse l'objet d'une présentation globale.

Donc, soit l'Assemblée de Corse est suffisamment disponible pour qu'on présente le DOB, et j'ai l'impression que non d'après les hochements de têtes ; soit on présente rapidement le rapport « Routes » pour aller déjeuner, revenir et reprendre le DOB ?

Et dans ce cas, on n'allonge pas inutilement le rapport « Routes ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et comme ça le gratin finit de cuire pendant ce temps...

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc on est bien d'accord que Jean-Félix Acquaviva a 4 minutes pour présenter le rapport sur les routes ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, en antipasti, vous aurez la présentation du rapport sur le carrefour.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller et Président de l'Office des transports.

TRASPORTI - INFRASTRUTTURE /
TRANSPORTS – INFRASTRUCTURES

Raportu n° 319 : Accunciamentu di u cruciamentu di Mizana trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 1

Rapport n° 319 : Aménagement du carrefour de Mizana entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 1

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président exécutif, Chers conseillers exécutifs, chers conseillers territoriaux,

J'en juge par l'enthousiasme pour la présentation de ce rapport qu'il fera l'objet, je n'en doute pas, d'un consensus large... Du moins je l'espère, c'est un vœu...

Donc c'est un projet dont vous avez pris connaissance et que vous connaissez, ce projet d'aménagement du carrefour de Mezana entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 1 sur la commune de Sarrola Carcopino.

Je ne vais pas revenir sur le contexte et enjeux du territoire du Grand Aiacciu : les enjeux évidemment de flux de circulation, les enjeux de sécurité, y compris sur ce secteur, pour faire une présentation qui essaye de rester dans les 4 minutes, bien sûr. Après je pourrai revenir sur les questions éventuelles.

Vous avez évidemment un plan de situation de la zone d'étude. Vous avez l'objet de l'opération qui vous est présenté.

Donc, c'est une opération stratégique d'utilité publique qui est située à la jonction stratégique entre l'ex-RT 20 et le l'ex-route départementale 1 en direction de Cuttoli è Corticchiato et de Sarrola.

C'est un projet qui s'inscrit dans un projet d'aménagement global, évidemment durable et cohérent de ce territoire, avec d'autres opérations qui sont en cours, notamment sur la pénétrante, mais aussi dans le cadre d'une intermodalité et de montée en puissance, y compris du rail, assumée, notamment dans le cadre du plan pluriel d'investissement qui vous a été présenté, réactualisé en juillet dernier.

Donc, il y a nécessité de moderniser les infrastructures routières dans ce contexte de croissance démographique bien sûr, mais d'intensification des échanges, on le constate, et d'évolution des besoins de mobilité face à cette intermodalité.

Donc, on a un aménagement d'une contre-allée qui permet la desserte des commerces situés le long de l'ex-RT 20, puis du giratoire RT 20 – RD 1, la réalisation d'une branche depuis le giratoire ex-RT 20 – ex-RD 1 avec passage à nivelé sur la voie ferrée pour desservir Cuttoli et les carrières. Donc vous avez des plans de situation évidemment, le passage à nivelé pour accord du projet sur l'ex-RT 20, la création d'un giratoire à 4 branches permettant la desserte vers l'ex-RT 20, les carrières évoquées, l'ex-RD 1 vers Cuttoli et le pôle d'échange multimodal qui est en construction avec la CAPA.

Nous avons par ailleurs aussi une réserve foncière qui permet un atelier de maintenance du ferroviaire qui est prévu dans ce projet et prévu par la Collectivité elle-même.

Le prolongement de l'ex-RD 1 le long de l'ex-RT 20 et du pôle d'échange en construction jusqu'au nouveau giratoire ; le prolongement de la voie de desserte des carrières et d'aménagement d'une voie nouvelle jusqu'au nouveau giratoire ; la requalification de l'ex-RD 1, y compris sa sécurisation du carrefour, notamment au niveau des accès et des passages à niveau qui pouvaient être accidentogènes ; l'intégration d'un itinéraire cyclable et piéton sur le linéaire de l'aménagement.

Donc, vous avez l'ensemble des éléments qui vous sont évidemment présentés sur lesquels je passe vite, y compris avec une situation et un constat sur la sécurité routière et l'accidentologie de la zone qui ne peut que conforter cet aménagement, puisqu'on rappelle quand même que sur la période de l'observatoire de la sécurité routière 2014-2023, il y a eu 14 accidents corporels sur cette période, dont 4 accidents mortels, 7 accidents graves et 3 accidents légers et que cet aménagement permettra évidemment de réduire cette accidentologie.

Vous avez évidemment aussi le respect des contextes urbains et paysagers de la zone qui vous sont évoqués.

Donc évidemment, il s'agit de sécuriser les échanges, améliorer les conditions de circulation, optimiser la desserte du territoire, bien entendu, favoriser l'intermodalité en créant un nœud d'échange structurant, connecté à la gare ferroviaire et au futur pôle d'échange multimodal qui sont évoqués, en assurant une continuité fonctionnelle entre ces différents modes de transport.

Donc, on est vraiment dans un ouvrage qui va vers la multimodalité aussi routier, mais qui se connecte à la réalité de la montée en puissance, notamment du futur tram-train lorsqu'il y aura acquisition, et valorisation et requalification sur le plan paysager.

Donc vous avez les coupes, les aménagements et les états actuels et futurs projetés.

Je passe dessus, même si j'ai dépassé les 4 minutes, comme le voulait le Président de l'Exécutif.

Vous avez compris les suppressions des passages à niveau et la rénovation de la gare qui sont évoquées.

Et vous avez un montant donc qui vous est proposé de 11 M€ HT, sur lequel il y aura une demande d'inscription au PTIC.

Il y a eu évidemment des procédures qui ont été engagées.

C'est un projet engagé déjà puisqu'au niveau de la demande d'examen au cas par cas, il y a une demande déposée à la DREAL le 15 juillet 24.

Donc, à l'issue de l'instruction, la décision préfectorale a conclu à l'exonération du projet d'étude d'impact.

Vous avez eu aussi sur le dossier loi sur l'eau, un dossier déclaration qui a été déposé le 10 juillet 25. Donc, il y a eu une absence d'opposition après les délais réglementaires des services de l'Etat et qui a conduit un accord tacite le 9 septembre 25 sur la loi sur l'eau.

Vous avez une demande de dérogation espèce protégée qui a été déposée auprès de la DREAL le 6 octobre 25 ; instruction du dossier par le service de l'Etat qui est en cours et vous avez une demande de défrichement qui nécessite une autorisation de défrichement en application des articles 341-3 du code forestier. Et le dépôt du dossier interviendra lors de l'avancement des études de conception.

Alors vous avez évidemment un certain nombre d'approbations qui vous sont demandées, notamment d'autorisations demandées au Conseil exécutif et au Président de solliciter le PTIC sur ce dossier. Mais au-delà de ça, de prendre toute démarche utile sur des procédures amiabiles, foncières ou de DUP, évidemment. Et puis aussi de discuter avec la SPL Ametarra qui va être aussi sollicitée par rapport au pôle multimodal.

Donc, c'est un projet qui, même si on intègre les questions d'ordre foncière qui peuvent être amiables ou de procédure, pourrait débuter, sous réserve d'un accord du PTIC, fin 27, au plus tard en 28 avec le dénouement des questions foncières. Mais on espère fin 27. Même s'il y a des questions foncières, notamment sur les carrières, qui pourraient se poser, on pourrait débuter l'opération tout en soldant en même temps les questions foncières.

Donc, on n'est pas sur un projet qui va débuter dans 10 ans et il est inscrit évidemment au PPI. Mais demande aussi l'accord et surtout du PTIC de l'État.

Donc, c'est un projet structurant qui vous est proposé aujourd'hui et qui est attendu, il me semble, par l'ensemble des acteurs du territoire.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Donc, il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Je vais me contenter de la lecture de l'avis.

Donc, la commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes Un soffiù novu, Avanzemu et Core in fronte.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Mme Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Monsieur le Président.

Comme tous mes collègues de la CAPA ont été obligés de sortir, je vais donc juste vous poser quelques questions.

Un petit rappel donc, c'est un dossier qui date. Nous avons tous en tête l'engagement et l'amendement de Xavier Lacombe dans cet hémicycle pour inscrire ce projet dans des délais raisonnables. Les impératifs de désengorgement et de sécurisation de ce tronçon l'exigeant.

Alors sur ce projet, bien sûr, le consensus tombe sous le sens.

Le futur aménagement proposé est un élément important et nécessaire de la structuration de ce point névralgique à l'entrée du pays ajaccien, qui verra bientôt une zone d'activité économique et le centre de surtri porté par le SYVADEC.

Je sais d'ailleurs que les services de la Collectivité de Corse et de la CAPA ont travaillé en concertation et en bonne intelligence pour faire aboutir ce dossier.

Nos inquiétudes portent donc essentiellement sur les garanties de son financement.

Le coût hors taxe, vous l'avez estimé à 11 M€, dont 80 % pourraient être pris en charge par le PTIC, donc 8,8 M€. La CAPA et la SPL Ametarra seront sollicitées, mais on ne sait pas aujourd'hui dans quelle proportion, d'autant plus que nous n'avons pas le détail des sous-opérations.

La délibération d'aujourd'hui autorise le président à faire une demande pour le PTIC, donc du montant de 8,8 M€, et à solliciter la CAPA et la SPL pour le reste. Donc, c'est un schéma financier indéterminé, identique au projet entre l'échangeur de Bastelicaccia et Porticcio qui nous a été soumis à la session précédente.

En commission des finances, les services ont répondu à notre collègue Jean-Michel Savelli que le taux de financement du PTIC était susceptible de baisser, en prenant l'exemple de Tragone où l'État n'a pas retenu les 80 %.

Donc, ces dossiers qui sont en cours d'instruction par les services de l'État font que le taux de financement n'est aujourd'hui pas stabilisé avec la CAPA et Ametarra, et qu'on ne peut pas définir donc à ce jour leur part de financement.

Dans l'hypothèse où la demande formulée dans notre délibération, donc ces 8,8 M€, ne seraient pas satisfaite dans ces proportions par l'État, que deviendrait le projet ? Serait-il différé ?

Ou si par exemple nous avons, au hasard, 66 % ou 70 %, est-ce que la CdC est en mesure d'assumer le différentiel sur les fonds propres ?

Et j'en profite pour vous demander aussi où en est le projet des 2X2 voies reliant Mezana au rond-point appelé « rond-point de Socordis » dont l'urgence de sa réalisation se fait sentir.

En juillet 2023, le Président du Conseil exécutif nous promettait un démarrage prochain des travaux. Pourriez-vous aujourd'hui nous en donner un calendrier précis ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ?

Madame Casanova, vous avez la parole.

Mme Paule CASANOVA- NICOLAI

Monsieur le Président, vous parliez tout à l'heure de sécurité dans votre compte rendu et de risque d'accidentologie. En ma qualité de représentante de l'Assemblée de Corse au conseil d'administration du collège de Baleone, je souhaiterais vous sensibiliser à la nécessité d'intégrer la réhabilitation des abords du collège dans le cadre des travaux à venir sur ce tronçon routier de l'entrée du Grand Ajaccio.

Peut-être que ça doit plus s'intégrer dans le PPI tant attendu sur les EPLE, mais je pense qu'il faut vraiment prendre en compte l'importance des risques d'accidents aux abords de l'établissement et réaliser des travaux pour renforcer la sécurité.

La situation préoccupante est constatée quotidiennement aux abords du collège et du rond-point. Plusieurs facteurs concourent aujourd'hui à créer un risque élevé d'accident pour les collégiens, les personnels, ainsi que pour les usagers extérieurs empruntant cet axe.

Il y a d'abord la dégradation de la voirie et une signalétique insuffisante. La route menant au collège présente un état de dégradation avancée : nids-de-

poule, chaussée irrégulière et zones glissantes. Ces défauts augmentent considérablement le danger pour les piétons comme pour les véhicules.

La signalétique insuffisante se traduit par une vitesse inadaptée et un manque de vigilance à proximité immédiate de l'établissement.

Ensuite, des encombres liés aux transports scolaires et aux familles. Les bus de transport scolaire, en l'absence d'espace sécurisé et suffisamment dimensionné, génèrent des embouteillages importants aux heures d'entrée et de sortie, ce à quoi il convient d'ajouter le flux des parents et des personnels, créant des manœuvres imprévues, des stationnements dangereux et des traversées non sécurisées.

Enfin, la proximité de la gare et l'afflux d'usagers, croisant les flux piétons et véhicules sur un espace déjà contraint.

Il serait opportun, pas forcément dans ce rapport même si c'est lié par la localisation et la voirie, mais assez rapidement tout de même, d'évaluer les conditions de circulation, d'engager des travaux de réfection de la chaussée, de renforcer et rendre plus visible la signalétique, d'étudier des solutions d'aménagement : zone dépose-minute, élargissement des zones de circulation, sécurisation des zones piétonnes par la pose de barrières sur les trottoirs, organisation du stationnement pour les bus, et plus largement de mettre en place un plan d'amélioration durable de la sécurité des usagers aux abords du collège.

Ces mesures nous semblent indispensables pour prévenir un accident dont les conséquences pourraient être graves.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le conseiller exécutif, Monsieur le président, chers collègues,

Vous l'avez dit dans votre présentation, le projet d'aménagement du carrefour de Mezzana est un projet structurant, stratégique, qui est attendu et très attendu non seulement par les habitants de la commune de Cutuli è Curtichjatu, mais aussi par l'ensemble des usagers de la route d'Aiacciu, du grand Aiacciu, du pays ajaccien, de la Gravona et de la Corse. Puisque vous l'avez dit, c'est un aménagement qui se situe au croisement de la route départementale 1 qui dessert Cutuli et Sarrula è Carcupinu, mais c'est aussi un aménagement qui se situe sur l'un des principaux axes, sinon le principal axe routier de Corse, celui reliant Aiacciu à Bastia, en passant bien sûr par Corti et l'intérieur.

Donc un aménagement attendu, stratégique, je disais attendu et je vais convoquer un petit peu la mémoire du dossier. Malgré ma qualité de benjamin de l'Assemblée de Corse, et notre collègue et amie Marie-Hélène Casanova Servas ne m'en voudra pas de parler de Cutuli, j'ai eu Jean Biancucci au téléphone, le maire de la commune de Cutuli è Curtichjatu, il y a quelques heures, et on évoquait l'histoire de ce rapport. Jean me disait que lorsqu'il est devenu conseiller municipal dans les années 2007-2008, y compris sous l'ancienne mandature du regretté Paul Scarbonchi à la mairie de Cutuli, la commune avait déjà saisi le conseil général de l'époque, conseil général de la Corse-du-Sud, ainsi que la Collectivité territoriale de Corse et son président exécutif à l'époque, Monsieur Ange Santini, parce qu'on se situe sur un secteur extrêmement stratégique et accidentogène au plan de la sécurité routière, a fortiori pour les habitants de la commune de Cutuli è Curtichjatu qui l'empruntent quotidiennement, et on estime à 4500 usagers et automobilistes qui empruntent ce tronçon desservant Cutuli chaque jour, 4500.

Et, vous l'avez dit aussi, on a une accidentologie assez forte sur le secteur. De 2013 à 2014, on est sur 14 accidents corporels sans évoquer les dégâts matériels. Sur ces 14 accidents corporels on a, me semble-t-il, malheureusement 3 décès et 7 blessés graves.

Donc la commune de Cutuli, à l'époque, avait saisi les autorités compétentes. 2007-2008. Les choses n'ont pas avancé.

En 2013, je crois que c'était en septembre ou en octobre, il a fallu une mobilisation du maire de Cutuli, Jean Biancucci, de son conseil municipal, di i paisani, piachjinchi è Cutuli è Curtichjatu, qui ont bloqué pendant 2 heures la

route Aiacciu-Bastia pour interpeller l'opinion publique et les pouvoirs publics de l'époque.

Suite à cette mobilisation forte di i Cutulesi, le maire de Cutuli, Jean Biancucci, avait été reçu par Paul Giacobbi, alors président du Conseil exécutif de l'époque, et le directeur général des services d'alors, lesquels s'étaient engagés à trouver les voies et moyens d'une sécurisation du secteur.

Et nous voilà donc plus de 10 ans après cette rencontre, 12 ans exactement, et on se réjouit, et je peux vous dire que le maire de Cutuli se réjouit particulièrement, comme l'ensemble des maires j'imagine du secteur et l'ensemble des usagers de la route, de ce projet d'aménagement.

Ce projet d'aménagement, Monsieur le conseiller exécutif, il s'inscrit dans une vision globale et durable de l'aménagement de cette route territoriale 20, Aiacciu-Bastia, puisqu'il faut le rappeler, depuis 2016, non seulement nous avons programmé au titre de l'ancien PPI et du nouveau PPI actualisé, un certain nombre d'opérations sur la RT 20, mais nous avons réalisé également. Je pense, à la dénivellation du giratoire de la Gravona qui a des impacts, y compris sur les habitants du Prunelli et de la rive sud. Je pense au projet de mise à deux fois deux voies de la section Giratoire de la Gravona, carrefour de Mezana, dont on parle aujourd'hui. Projet d'ailleurs, vous répondrez, Monsieur le conseiller exécutif, mais il me semble qu'on avance sur ce projet puisqu'on peut, lorsqu'on emprunte la route quotidiennement, constater qu'il y a un certain nombre de signalétiques et d'outils qui sont déployés et qui dessinent ce que sera la future deux fois deux voies.

Il y a également un certain nombre d'aménagements qui sont prévus, sous votre contrôle, Monsieur le conseiller exécutif, au niveau du giratoire de Baleone.

Donc, on est bien sur un projet d'aménagement global, durable et cohérent de ce secteur stratégique pour le grand Aiacciu et pour la Corse en général, au plan de la sécurité routière, du confort pour les usagers de la route, du gain de temps, des mobilités durables, parce qu'il y a également un projet en matière de mobilité active avec des cheminements cyclo piétons, mais aussi avec l'accès à l'intermodalité, le train, le train-tram. Et, on est sur un projet d'aménagement, confèrent les éléments qui figurent dans le dossier, je n'y reviens pas.

Donc, c'est un dossier extrêmement attendu, nous en réjouissons. C'est un dossier qui fait sens, qui s'inscrit dans une vision globale de l'aménagement, de la mobilité.

Je voudrais quand même rappeler que, et ça figure dans le rapport, on est sur une zone qui concentre des services publics essentiels, une école, a scola di Mezana, qui je crois compte 500 élèves. C'est dire le trafic, les familles, les parents, les enfants, la sécurité. On est sur une zone d'activité économique avec une carrière, avec un certain nombre de commerces. On est sur une zone qui dessert bien sûr Cutuli è Curtichjatu, bien sûr Sarrula è Carcupinu, Aiacciu, Bastia, le pourtour ajaccien. Mais on est aussi sur une zone qui, à travers cet aménagement, va avoir des conséquences positives, y compris pour les habitants de Bastelicaccia, puisqu'en raison y compris des congestions et des embouteillages qui découlent de la situation actuelle, un certain nombre d'automobilistes refusent d'emprunter cette route territoriale 20 lorsqu'ils descendent ou montent de, ou, à Cutuli, préférant l'alternative de Bastelicaccia.

Donc, on voit que c'est un dossier qui va avoir des conséquences positives essentielles, donc nous vous soutenons.

En revanche, la question du centre de surtri ne figure pas dans le dossier, il ne s'agit pas de desservir un centre de surtri. D'ailleurs, je crois que la collectivité de Corse n'a pas donné son accord à ce stade, sous contrôle de Monsieur Guy Armanet, sur le projet de centre de surtri, on est sur un dossier qui vise à desservir et à améliorer le croisement de la route territoriale 20 et de la route départementale 1.

Donc, pà compia, au niveau financier, vous nous proposez sur ce dossier chiffré à environ 11 millions d'euros hors taxes, un cofinancement au titre du PTIC à hauteur de 80 % et éventuellement une participation financière de la CAPA puisqu'il y a un accès à l'espace multimodal envisagé.

Mais je veux dire là aussi, au nom du groupe « Fà populu insieme », et vous connaissez la doctrine de la majorité territoriale sur la question du PTIC, que si nous avions, et ça fait écho à la question de Madame Angèle Chiappini, si nous avions une gouvernance différente du PTIC basée, comme pour le PEI précédemment, sur le principe de codécision associant la Collectivité de Corse et l'État, si nous avions, et j'écoutais Gilles Giovannangeli à la radio ce matin, une vision pluriannuelle des investissements sur des projets globaux au titre du PTIC et non pas une gestion au cas par cas ou au coup par coup, décidée unilatéralement par l'État, peut-être que ces questions ne se poseraient pas.

Et là aussi, les interrogations qui émanent, y compris de bancs de l'opposition, confirment et confortent notre vision d'un PTIC à repenser dans sa gouvernance, y compris de façon à associer la Collectivité de Corse qui a compétence d'aménageur principal de façon à créer les conditions d'une visibilité à long terme sur des projets fixés pluriannuellement.

Voilà, nous accueillons très favorablement ce projet qui s'inscrit dans des opérations générales qui concernent la route territoriale 20.

En tant que conseiller à l'Assemblée de Corse, Aiaccinu è ancu Cutulesu, je m'en réjouis à plus d'un titre, è di sicuru, vi accumpagnaremu indè issu prugettù è tanti prugetti à vene chì traducini u pianu pluriannuale d'intervinzioni di a Cullettività di Corsica.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Madame Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision puisque mon intervention a été citée. D'abord pour remercier notre collègue Don Jo qui a dit beaucoup mieux que moi le retard qu'a pris ce projet puisqu'il a souligné à plusieurs reprises qu'en fait que depuis 2023 ça fait 12 ans.

Ensuite pour le centre de surtri j'ai, simplement dit que la route servirait au centre de surtri, je n'ai pas du tout parlé d'une autorisation ou pas de l'Assemblée de Corse, je ne me serais pas permise. Voilà, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTA-PIREDDA

Au détour d'un rapport sur un projet d'aménagement stratégique qui est effectivement stratégique et important pour ce secteur de Mezana, les villages qu'il dessert et effectivement la RT 20, on sait le caractère accidentogène également de cette zone.

Des éclaircissements ont été apportés parce qu'on voit qu'au détour d'un rapport d'aménagement, souvent les projets d'aménagements routiers courent après les projets des différents promoteurs de toutes sortes, je dis promoteurs au sens large du terme, et parfois ils les rattrapent, ils tentent de les rattraper et puis parfois ils les anticipent.

Donc ici, et je crois que ça a été reprécisé et c'est heureux, il n'est pas question d'avoir une approbation tacite, en votant le rapport d'aménagement de Mezana, d'un projet d'un centre de surtri d'aucun d'entre nous. Ça n'a rien à voir, mais c'est mieux de le dire quand le projet de centre de surtri s'invite dans le débat au détour des différentes interventions sur le projet d'aménagement routier de Mezana. Parce que là, le projet d'aménagement de centre des déchets, on aura à se prononcer, pour ma part, je l'ai déjà fait à plusieurs reprises. Et donc, il est important de préciser que l'approbation de l'aménagement de Mezana ne vaut pas, très certainement pas, approbation, je serais tentée de vous dire bien au contraire, du projet de centre de surtri qui viendrait mieux être desservi et pourrait permettre un passage facilité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le conseiller exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci Monsieur le Président. Merci pour l'ensemble des interventions.

Ça a été rappelé par Don Jo Luccioni, c'est un vieux dossier qui a fait l'objet de revendications, notamment de la part de Jean Biancucci, de Cutuli et d'autres sur l'aspect mobilisateur sur un endroit et une entrée qui méritait que l'on avance.

Je rappelle qu'il était déjà inscrit dans ses principes au premier PPI que nous avons adopté en 2017, donc que nous avions déjà acté politiquement dans un outil budgétaire de pluri programmation, cette possibilité.

Un plan pluriannuel d'investissement, c'est un pilotage opérationnel, administratif et financier. Ce qui fait qu'il peut bouger, c'est l'intérêt d'un PPI, il peut bouger et ce PPI a bougé en fonction des recettes que nous avons eues sur notamment le PEI pour les routes départementales. C'est pour ça que cette opération a pris un peu plus de temps.

Néanmoins aujourd'hui, à travers ce rapport, il est important de vous dire que nous sommes, les services, la volonté politique, techniquement prêts, techniquement prêts et les opérations sont engagées. Donc, on n'est pas sur du virtuel.

Maintenant, comme n'importe quelle, pour répondre notamment aux questions de Madame Chiappini, collectivité, on délibère pour demander des ressources comme n'importe quelle commune qui va solliciter la dotation quinquennale ou d'autres financements DETR.

La Collectivité de Corse ne déroge pas à la règle. Elle délibère d'abord pour ensuite déposer sa copie à l'État sur le PTIC en termes formels, avec déjà un état des lieux qui est un état sérieux, technique, qui vous est présenté, de faisabilité, de portage et de capacité à assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de cette opération.

Donc ça c'est quand même un élément dont il faut, je pense, collectivement se féliciter.

Je voudrais remercier l'ensemble de la direction des infrastructures et la direction des routes pour le travail sérieux qui est opéré. Vous avez quand même des rapports qui sont, je vous fais remarquer, je ne dis pas que ce n'était pas le cas avant, mais ça s'est amélioré dans le temps, qui vous sont présentés, ils sont beaucoup plus fouillés en l'état avant et après, qui vous sont présentés de manière détaillée, qui vous sont présentés de manière séquencée, par opération pour comprendre à la fois les enjeux, les contextes, les diagnostics, le déroulé des phasages et les objectifs.

Néanmoins, évidemment, c'est confronté à la question du PTIC. Alors je ne peux qu'acquiescer le fait que le PTIC a une gouvernance pilotage exclusive de l'État, ce qui ne nous convient pas, vous le savez déjà, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit le président du Conseil exécutif et d'autres, pendant de nombreuses années. Donc la question de la priorisation des projets vue d'un côté ne correspond pas forcément à la priorisation des projets vue de l'autre. Et si nous avons réalisé un plan pluriannuel d'investissement réactualisé en juillet 2025, nous y avons introduit notre vision prioritaire, puisqu'elle devient la nôtre, celle de l'Assemblée de Corse, ce n'est pas celle simplement de Jean-Félix Acquaviva aujourd'hui, c'est celle de l'Assemblée de Corse, avec un fléchage du PTIC par opération sur ce tableau du plan pluriannuel d'investissement, ce qui veut dire que nous avons ordonné nos priorités calendaires de demandes vis-à-vis de l'État. On ne peut que souligner le fait qu'aujourd'hui, effectivement, à ce stade, nous n'avons pas globalement satisfaction, loin s'en faut, sur cette façon de procéder de gouvernance.

Donc ça c'est un point important parce que nous avions déjà dit en juillet que c'était un PPI de combat, et ça le reste, et qu'il faut dire la vérité aux élus, aux Corses sur notre volonté, mais aussi sur les limites et les contraintes juridiques à droit constant et réel aujourd'hui, de ce qu'est le PTIC et comment il est utilisé par ailleurs. J'ai souvent précisé que choisir, c'était renoncer. Nos choix à nous, PTIC, d'autres majorités, mais je sais que c'est partagé par d'autres, c'est déjà les infrastructures de base, ce sont les routes, le ferroviaire, c'est l'eau, c'est l'éducation. Voilà, ça, ce sont nos choix politiques.

On le dit, on le redit. On ne peut pas vouloir le beurre et l'argent du beurre et distribuer ou se laisser avoir un pilotage centralisé qui distribue au fur et à mesure, qui saupoudre et puis après, ah ! il n'y a plus d'argent pour les routes, et puis après il n'y a plus d'argent pour l'eau, et puis après il n'y a plus d'argent pour les lycées, les collèges.

Je le dis parce que c'est un point politique et c'est un point politique important et on vous dit comment on raisonne.

Donc il y a un plan pluriannuel d'investissement qui permet de dérouler et c'est un PPI de combat par rapport à ces contradictions-là qui sont les contradictions, de notre point de vue, mortelles du point de vue du développement économique ou de la commande publique, si elles n'étaient pas résolues du point de vue de la façon de voir les choses.

Je précise aussi, ça a été souligné, mais que ce n'est très certainement pas, pour reprendre un propos évoqué, une validation à travers ce projet du centre de surtri. Le projet technique tel que porté existait avant, a poursuivi sa route de manière autonome et il est conditionné pour des raisons centrales qui vous sont évoquées dans le rapport, liées aux flux, liés à la sécurité.

Donc nous aurons à débattre effectivement par ailleurs de cette question. Mais ce n'est pas un sujet qui est moteur de la présentation de ce rapport. Ce rapport a suivi la voie technique et politique du plan pluriannuel d'investissement et de la nécessité d'avancer sur le territoire ajaccien avec d'autres opérations qui sont en cours et qui sont débutées, je vais revenir dessus, donc en complément y compris du développement d'autres actions, sur le rail sur lesquelles je ne vais revenir, et qui font l'objet du déroulé.

Ensuite sur la question de Socordis et des travaux. Donc aujourd'hui, il y a des travaux d'archéologie préventive qui sont lancés en décembre donc ça continue, ça suit son cours. Il y a des travaux de terrassement qui sont prévus en janvier, donc l'opération suit son cours normalement, les crédits de paiement sont affectés, c'est une opération qui est financée au PEI. Donc oui, elle se déroule de manière inéluctable, inexorable et elle ira jusqu'à son terme. Donc ça c'est important de le dire.

Pour le collège de Baleone, l'ensemble des remarques sont intégrées dans la 2 fois 2 voies entre Socordis et Mezana dans les travaux prévus. Donc ce sont des éléments qui sont intégrés avec notamment la dénivellation du giratoire d'Effrico prévu comme Socordis. Donc là-dessus, l'ensemble des demandes sont intégrées à des travaux programmés. Voilà ce que je peux vous répondre, il n'y a même pas de nouvelle programmation à faire, ce sont des choses qui sont intégrées dans le déroulé. Voilà ce que je voulais vous préciser à ce stade.

Évidemment, nous vivons des périodes où il faut aussi... Alors vous parlez de la SPL Ametarra, je ne vois pas pourquoi sur le un pôle d'échange multimodal qui évidemment est porté par la CAPA et absolument nécessaire, développement de mobilité de la CAPA, il n'y aurait pas comme dans n'importe quelle traversée d'agglomération, un portage financier. Mais néanmoins, ce n'est pas ça qui contrarierait le déroulement de l'opération. Voilà je le dis par rapport à Ametarra, il n'y a pas à ce stade en tout cas de discussions contradictoires sur un portage financier qui est gagnant-gagnant sur cette opération. Donc je pense que ce n'est pas un problème en soi du point de vue de la finalisation des investissements sur ce dossier.

Donc voilà ce que je voulais dire sur l'ensemble de cette opération, avec évidemment une volonté d'avoir un discours de vérité sur la capacité à le porter selon le retour du PTIC. Mais ça, c'est un discours que j'avais déjà porté au plan pluriannuel d'investissement. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

On suspend et on reprend avant 14 h 30. On ne va pas manger beaucoup, donc c'est vite fait.

La séance est suspendue à 13 h 50 et reprise à 15 h 22.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je demande aux collaborateurs de groupe de faire ce qu'il faut dans ce sens pour inciter les élus à revenir parce qu'il nous faut quand même un quorum pour examiner des orientations budgétaires. Donc je demande d'abord au groupe majoritaire aussi de faire ce qu'il faut, mais à l'ensemble des groupes. Plus nous commençons tard, plus nous partirons tard.

Tous les groupes sont représentés, pour voter, il faudra un quorum.

La présentation du rapport peut débuter, selon moi.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES -FISCALITÉ**

Raportu n° 323 : Documentu d'Uorientazione Bugettaria 2026
Rapport n° 323 : Document d'Orientation Budgétaire 2026

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Alors d'abord vous dire que construire un document d'orientation budgétaire de manière plus large aujourd'hui et préparer déjà le budget prévisionnel de notre Collectivité, ce n'est pas un exercice facile, je crois qu'il ne faut pas qu'on soit dans le déni de réalité. Et, ça l'est d'autant moins que vous connaissez le contexte aujourd'hui de crises fortes politique en France et bien sûr budgétaire qui fait qu'au moment où je vous parle, la France n'a toujours pas de budget et qu'on se dirige peut-être d'ailleurs vers une loi spéciale et que par ailleurs le Gouvernement prévoit dans le PLF 2026, pour réussir à équilibrer ce budget, un effort particulier important, trop important à notre avis, demandé aux collectivités locales qui, je le rappelle, représentent aujourd'hui 60 % de l'investissement en France, qui représentent 10 % de la dette et auxquelles on va demander de faire un effort à hauteur de 30 % des dépenses à réduire, c'est-à-dire un effort estimé à environ 6 milliards sur un effort de dépenses aux alentours de 17 milliards.

Donc, quelque chose d'insurmontable pour l'ensemble des collectivités en France dont je veux aussi rappeler, comme la Collectivité de Corse d'ailleurs, elles ne peuvent voter leur budget en déséquilibre, à l'inverse de l'État dont on connaît tous aujourd'hui la dette abyssale autour de 3 400 milliards, ce qui est quelque chose d'énorme, alors que les collectivités, elles, doivent voter leur budget à l'équilibre.

Si on ajoute à la Collectivité de Corse ces difficultés aujourd'hui françaises, aux difficultés structurelles de notre Collectivité, on s'aperçoit que l'exercice, effectivement, relève de l'équation impossible.

Je veux dire aussi que face à cette situation, vous avez, et vous l'avez certainement entendu dans les débats ces dernières semaines, vu la montée en charge d'un certain nombre de positions à la fois par les régions, les départements principalement, en tout cas par la voix de la présidente de régions de France.

Carole Delga qui s'est exprimée sur ce sujet et qui a dit qu'aujourd'hui, les régions, elles étaient dans l'obligation de faire des choix extrêmement difficiles, réduction de l'aide aux communes, réduction des investissements, réduction des moyens à la formation, à l'aide économique.

Donc, on est vraiment dans un cercle aujourd'hui qui est extrêmement contraint pour les régions. Mais les départements sont aujourd'hui mis à contribution de manière très importante et en situation peut-être encore plus difficile. On l'a déjà abordé ce sujet à diverses reprises aujourd'hui dans notre Assemblée. Mais il suffit d'écouter le président des départements de France, François Sauvadet, qui disait des choses extrêmement lourdes : 60 départements aujourd'hui en France sur 104 sont en grande difficulté. Certains sont en situation de quasi-faillite. Il y a des exemples qui ont été donnés qui seront certainement repris tout à l'heure. Et c'est dû, je reprends les mots de François Sauvadet, en grande partie à la progression des dépenses sociales qui sont des dépenses difficilement pilotables et, on le comprend bien. Les départements en France ont vu leur niveau de dépenses sociales, en 5 ans, passer d'à peu près 55 % du budget à plus de 70 %. Ça, c'est la réalité.

Nous avons les compétences des départements et nous avons globalement nous aussi ces augmentations très importantes et difficilement pilotables.

Mais le bloc aujourd'hui communal et intercommunal, qui avait été un peu épargné, je dirais, dans les premiers temps, des efforts demandés aux collectivités, se retrouve lui aussi impacté. Je crois qu'il y a des maires et des présidents d'intercommunalité qui s'exprimeront tout à l'heure mieux que moi sur ce sujet et qui pourront dire aussi le niveau d'effort impossible qui leur est demandé.

Tout ça pour revenir sur notre document d'orientation budgétaire et sur la difficulté bien sûr dont je vous parlais tout à l'heure. Mais la difficulté ne doit pas empêcher la responsabilité. En responsabilité et avec sérieux, nous vous présentons ce DOB avec cette trajectoire budgétaire pluriannuelle, 26, 27, 28, avec 2 obligations qui nous ont conduit à l'élaborer et à vous le présenter.

La première obligation, c'est celle de préserver les équilibres et sécuriser au mieux la trajectoire financière de notre Collectivité.

La deuxième obligation, c'est celle pour autant de ne pas renoncer aux objectifs qui sont les nôtres, aux objectifs de notre projet, de notre programme politique, mais plus largement aux besoins impérieux des Corses qui nous en font la demande et en particulier dans un moment où on sait très bien que le niveau de

précarité et de pauvreté frappe brutalement la Corse et ses territoires. Donc, c'est sur ces deux obligations que nous avons travaillé.

Sur la première, sur la préservation des équilibres budgétaires, 5 axes. Le premier, il va de soi, sinon je n'aurais pas employé le mot de responsabilité, de sérieux, c'est la maîtrise de nos dépenses. Même dans le contexte contraint, même avec la volonté que nous avons de préserver les grandes politiques menées par notre Collectivité, nous avons aussi cette obligation de maîtriser au mieux nos dépenses. Nous l'avons fait, nous l'avions fait déjà en 2025.

Si on regarde la trajectoire de nos dépenses sur ces 5 dernières années, on était sur l'ordre d'une croissance de 2,5 à 3 %, même 4 % sur 23 et 24. En 25, on a fait un premier effort important puisque, rappelez-vous, au CFU qui vous sera présenté, les éléments que l'on possède aujourd'hui pour travailler sur l'arrêté des comptes 2025, prouvent bien que nous aurons un niveau de dépenses autour de 1,4 %, c'est-à-dire au niveau de l'inflation.

La projection sur 26, 27, 28 se fera à ce niveau-là, c'est-à-dire autour de 1 %, ce qui est un effort considérable au regard des besoins qui sont les nôtres. Je vous prends un exemple parce que c'est souvent l'exemple qui fait parler, celui du 0.12, celui des effectifs. Aujourd'hui, nos effectifs n'ont pas évolué entre 24 et 25, j'ai même envie de dire qu'ils ont un petit peu diminué, c'est à peu près une quarantaine d'agents en moins dans notre Collectivité entre 2024 et 2025.

Donc là, on est vraiment dans une logique d'efforts qui consiste à ne remplacer que lorsque le besoin est essentiel et quand on ne peut pas organiser des mobilités au sein de nos services, que de recruter en fonction des besoins que sur des profils très spécifiques et donc, dans une volonté aussi de maîtrise de notre masse salariale.

Pour autant, vous le savez aussi, on doit intégrer les augmentations exogènes qui nous sont imposées, notamment la CNRACL, les points de CNRACL qui impactera à un peu plus de 3 millions notre budget en 2026. Donc premier axe, c'est la maîtrise des dépenses.

Le deuxième axe, c'est la question des recettes et c'est le maintien d'un niveau de recettes suffisant pour pouvoir financer nos politiques. C'est un sujet, je vous le disais précédemment, dans le contexte actuel, on voit bien que l'État se désengageant, les collectivités en France de manière générale et la Collectivité de Corse aussi voit son niveau de recettes diminuer. C'est pour nous un effort d'à peu près 15 millions qui est demandé si on devait se référer au PLF 26. 10 millions de diminution de recettes, c'est important sur notre matrice budgétaire.

Pour autant, en 26, on maintient le niveau de recettes, on l'augmente même un petit peu, c'est de 0,6 et on est sur cette trajectoire, faible certes, mais de vouloir maintenir un niveau de recettes suffisant.

A ce stade, je veux quand même aborder 2 points qui sont essentiels sur les recettes. Dans la présentation de ce DOB, nous sommes dans un exercice de sincérité budgétaire et nous ne vous présentons pas 2 recettes qui sont importantes et essentielles pour la Collectivité de Corse aujourd'hui. La première, c'est la dotation de continuité territoriale, c'est les 60 millions de dotation qui sont dus à la Corse et qui sont indispensables, vous le savez, pour le financement de la continuité et pour les compagnies qui l'exercent aujourd'hui en DSP. On ne peut pas reculer. On le sait très bien que grâce au travail de nos députés, en particulier du député Castellani, on a réussi à faire inscrire sur le volet dépenses au Parlement français cette dotation. Mais que pour autant, aujourd'hui, comme je le disais précédemment, le budget n'étant pas été voté, il y a quand même une interrogation sur la possibilité d'accéder à ces 60 millions.

Alors là, nous, on le dit de manière très claire, d'abord si nous avions une dotation qui serait inférieure aux 60 millions, ce ne serait pas acceptable parce que ces 60 millions correspondent aux besoins de financements et l'augmentation des coûts de transport, notamment des coûts de carburant et des différentes taxes. Donc nous avons besoin de ces 60 millions en volume. Si, dans une hypothèse encore plus pessimiste, le Parlement français ne votait pas les 60 millions de dotation de continuité territoriale, on serait là dans une situation inenvisageable, intolérable pour la Corse et qui, au-delà d'avoir des problèmes budgétaires pour notre Collectivité, provoquerait, vous le savez tous, une crise économique, sociale extrêmement profonde, et on ne peut à ce stade-là même pas l'envisager.

Bien sûr, on demande à l'État de respecter les engagements qui ont été pris. Je vous rappelle que cette dotation de 60 millions, c'est une dotation ponctuelle que l'on demande chaque année et nous demandons par contre qu'elle soit inscrite de manière pérenne, notamment à l'intérieur du pacte fiscal et budgétaire que l'on devra négocier, et qu'elle soit indexée sur la TVA qui paraît être le meilleur niveau qui nous permettrait de garantir le bon niveau de recettes.

La deuxième recette que nous n'avons pas inscrite, c'est celle du PTIC. Alors ça a été abordé ce matin je crois à plusieurs reprises à la fois par le conseiller exécutif Jean-Félix Acquaviva et par un certain nombre de conseillers de l'opposition et de la majorité territoriale. Là aussi, vous le savez, on a un problème de méthode par rapport à la gouvernance de ce plan, nous le disons depuis plusieurs années.

Je ne parlerai que pour la part réservée à la Collectivité de Corse, les 250 millions.

Vous savez qu'aujourd'hui, sur ces 250 millions, il nous reste 190 millions à consommer, ça fait à peu près en volume de projets, 80 millions par an. C'est un peu la discussion que nous avons soumise à l'État. Et nous avons fait des propositions à l'État sur la base de projets d'une vision globale, de projets structurants et d'une démarche pluriannuelle en intégrant aussi bien sûr, en plus, une méthode aussi en termes de thématiques.

Moi je prends 3 exemples qui sont précis, l'exemple de la PPI transport, l'exemple des EPLE et l'exemple de l'agriculture. Sur ces 3 thématiques-là, nous avons fait des propositions à l'État et nous attendons des réponses. Et on ne peut pas imaginer aujourd'hui que l'on s'enferme dans une relation où, à une vision structurante et globale, on nous oppose une vision projet par projet avec un caractère annuel. Ce n'est pas acceptable. Et moi je pense que ce n'est pas respecter cette Assemblée, ce n'est pas respecter la Collectivité de Corse que de ne pas nous associer à la codécision sur ces grands enjeux stratégiques pour la Collectivité de Corse. Donc à ce stade, nous n'avons pas inscrit la recette PTIC.

Pour autant, et c'est le troisième axe, nous vous proposons, à travers cette démarche d'orientations budgétaires, le maintien d'un haut niveau d'investissement, 315 millions par an, 945 millions sur 3 ans.

Lors des derniers débats, j'avais expliqué à plusieurs reprises que nous envisagions un niveau d'investissement autour de 310 millions. Nous sommes légèrement au-dessus, mais c'est un choix politique. C'est un choix politique assumé parce que les besoins sont énormes et qu'en réalité, quand on se compare, y compris aux années précédentes, en 24, on était à 360 millions. Donc vous voyez bien le gap, de 360 millions, nous sommes aujourd'hui à 315 millions, l'année dernière, nous étions à 325 millions.

Donc nous savons que globalement, il nous manque 30, 40, 50 millions sur l'investissement qui nous serait nécessaire pour financer nos politiques.

315 millions, c'est donc 5 % de moins que l'année dernière. Là aussi, comparaison avec les autres régions. Les régions de France ne sont pas à ce niveau, elles sont à moins 10 %. Donc, on a une volonté de maintenir ce niveau d'investissement. Mais ça a un revers et là aussi, c'est un choix assumé. Le revers, c'est que pour financer ce niveau d'investissement, on est obligés de faire appel à un emprunt supérieur à celui de l'année dernière, 110 millions l'année dernière, prévu en 2026, 115 millions, 5 millions de plus.

Choix politique assumé, mais choix raisonné du point de vue budgétaire, ce n'est pas parce qu'on fait 115 millions d'emprunts qu'on met en fragilité notre structure budgétaire.

Il faut qu'on se le dise, il faut qu'on le répète parce qu'on entend beaucoup de choses autour de la dette. La dette, elle s'élèvera en 2026 à 1,168 milliard.

Alors ça peut paraître important si on prend le chiffre isolé. La réalité, c'est qu'il faut bien sûr le confronter aux ratios budgétaires relatifs à la dette. Et quand on regarde nos ratios, nous ne sommes pas dans une situation aujourd'hui qui nous mène à la zone d'alerte. On est dans une situation qui est encore largement acceptable, 7 années en 2026 de capacité de désendettement, 8 années en 2028. Si on regarde le taux d'endettement, vous voyez bien qu'en 26, on est toujours en dessous de 100 %. En 28, on sera autour de 107 ou 108 %, c'est encore inférieur à la moyenne des régions de France. Là aussi, il faut qu'on se compare. Quand on regarde la moyenne des régions de France, c'est du 115 ou 116 %. Donc, on n'est pas dans la zone d'alerte que certains présentent sans cesse lorsqu'ils parlent de la situation budgétaire de la Collectivité, on est plutôt, je dirais, dans une zone d'acceptabilité assumée.

Enfin, le cinquième axe, l'axe le plus positif sur lequel je reviens chaque année, c'est celui de la gestion des stocks qui montre que notre Collectivité, elle est pilotée budgétairement. On a aujourd'hui en stock d'investissement, en investissement, un volume de 920 millions, en tout cas, l'atterrissement, ce sera de 920 millions. C'est un ratio de couverture de 3 années. C'est un très bon ratio de couverture, ce qui veut dire que globalement, lorsqu'on programme un investissement, on le réalise dans les 3 années. Ça veut dire que, vous voyez bien, notre pilotage, il faut saluer le travail de l'ensemble des services de la Collectivité sur cet aspect-là, il est plutôt remarquable.

Et c'est la même chose en fonctionnement, nous avons un stock de 213 millions contre 355 millions en 23. Donc, on est passés là aussi dans une politique de rationalisation efficace avec un ratio de couverture de 036 années.

Ce sont des choses à valoriser, efficaces et qui permettent une bonne exécution budgétaire. Donc ça, c'était pour le premier point de la préservation de notre trajectoire financière.

Le deuxième point, bien sûr, parce que le budget, ce n'est pas qu'une histoire de chiffres, de comptes, c'est aussi une histoire très politique, c'est aussi la volonté de répondre aux besoins des Corses et, comme je vous disais, de respecter aussi l'engagement que nous avons pris en termes de projet politique et de programme.

Nous, nous le disons, nous ne reculerons pas sur ce que moi j'appelle les politiques d'investissement global, la première desquelles l'investissement dans l'humain, Madame la présidente, nous en avons parlé ensemble.

C'est le premier des investissements, c'est celui dont on sait que le retour est multiplié, et qu'il est extrêmement bénéfique pour la Corse et son peuple. Donc, nous ne reculerons pas là-dessus.

Nous ne reculerons pas dans nos politiques sociales parce que la société corse aujourd'hui qui est, vous le savez, et j'y reviendrai, dans une situation quand même de pauvreté et de précarité et avec une structure de population vieillissante, a besoin de ces solidarités.

Nous ne renoncerons pas à la formation des femmes et des hommes, et des jeunes en particulier, parce qu'on sait aussi que c'est par l'éducation et par la formation qu'on va aussi se préserver de l'ensemble des dérives, des addictions, des drogues, mais aussi des dérives mafieuses. Donc, la contractualisation avec l'université de Corse et la recherche, la formation continue, la formation professionnelle avec l'ensemble des centres de formation sur des sujets comme l'insertion, l'insertion par l'activité économique, le soutien aux demandeurs d'emploi. Ce sont des choses que nous faisons et parfois on va plus loin que nos compétences. L'apprentissage par exemple, sur l'aide à l'apprentissage, on va au-delà, on va au-delà de ce qui nous est demandé. Mais c'est un choix parce qu'on considère que c'est une filière extrêmement importante pour l'insertion des jeunes.

La formation, c'est aussi l'investissement dans les établissements publics. Et c'est ce que je vous disais tout à l'heure, on sait parce qu'on a hérité du transfert de l'État de lycées, de collèges, sans que l'évaluation en termes budgétaire de travaux ait été vraiment réalisée. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous, on se retrouve à devoir rénover, investir, construire de nouveaux établissements. C'est cette proposition que nous avons fait dans le cadre du PTIC à l'État d'avoir une contractualisation pluriannuelle sur l'ensemble des établissements à rénover et à construire pour pouvoir aussi construire la planification budgétaire. Nous attendons des réponses à ce stade que nous n'avons pas de l'État. Mais c'est un enjeu essentiel.

Investir dans l'humain, c'est aussi faciliter l'accès à la culture, l'accès au sport, l'accès bien sûr à ce qui nous est essentiel, à une politique linguistique assumée et réussie. Vous en avez parlé, je crois, encore hier en commission. J'y reviendrai tout à l'heure sur les axes forts de 2026. Mais ce sont des enjeux importants et je veux le dire, parce que là aussi on se démarque quand on se compare, le nombre de collectivités françaises et principalement des régions qui se désengagent face à la contrainte, les choix majoritaires des régions en France, c'est de baisser les budgets de la culture par exemple.

Nous, cette année, nous allons augmenter notre budget de la culture tant en fonctionnement qu'en investissement.

Choix politique, on peut nous le reprocher, on peut ne pas le comprendre, mais nous, nous l'assumons parce que c'est un marqueur politique de cette majorité et nous voulons le dire et l'assumer.

Investir, c'est aussi investir dans les infrastructures, bien sûr, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est indispensable, un rattrapage historique fort, principalement, on le sait, dans les infrastructures, pas que, mais principalement dans les infrastructures de transport, routes, rails, infrastructures portuaires et aéroportuaires. On a voté en juillet, le Conseil exécutif a présenté une PPI, vous le savez, ambitieuse avec plusieurs scénarii, scénario minimaliste largement insuffisant, scénario plus ambitieux à 150 millions, mais nous savions que budgétairement c'était compliqué à atteindre et scénario, je dirais, intermédiaire à 115, 120 millions qui doit être l'objectif que l'on se fixe.

Aujourd'hui clairement, sans la réponse de l'État sur le PTIC, nous sommes sur le scénario minimaliste à un peu plus de 100 millions et c'est insuffisant, largement insuffisant au regard des besoins et des attentes, y compris des attentes des territoires, y compris des attentes de la commande publique.

Donc nous, là aussi, nous mettons en garde l'État et nous lui disons, on ne peut pas attendre, on ne peut plus attendre, il faut que la Collectivité de Corse soit écoutée, il faut qu'on contractualise dans les semaines à venir sur un PTIC dédié aux infrastructures de transport, c'est une nécessité parce que les territoires en ont besoin et parce que l'économie de la Corse en a besoin. On peut faire toutes les cellules économiques du monde, si on ne prend pas en compte au premier niveau les besoins de la Corse et la commande publique dont on sait très bien qu'elle est un levier important de l'économie et de l'emploi de la Corse.

Sur les infrastructures et sur la politique de manière plus générale, ça a été dit hier puisque nous en avons débattu, la création de l'établissement public, chambre de commerce et de l'industrie de Corse, c'est bien sûr pour nous une très grande réussite. C'est une très grande réussite parce que ça nous permet à la fois, vous le savez, le président l'a longuement rappelé hier, de garantir la maîtrise de nos transports, d'assurer une régie en quasi-régie, donc c'est extrêmement important. C'est une garantie pour nous de maîtriser notre porte d'entrée.

Mais cet établissement public, c'est aussi pour nous l'intérêt d'assumer une gouvernance coconstruite avec les chambres consulaires et, ça a été aussi dit hier, avec une représentativité majoritaire des élus parce que c'est cette représentativité majoritaire qui nous permet aussi d'avoir le fonctionnement en quasi régie.

Enfin ce nouvel établissement, il va nous permettre aussi de travailler sur une PPI et de travailler sur une concession qui nous permettra d'aborder le financement de cette PPI avec des logiques de partage, partage de la valeur en entrée, le président l'a rappelé tout à l'heure, et puis partage aussi en termes de choix et de modalités de financement de ces investissements.

Investir, c'est investir dans le soutien aux territoires et ça, c'est important, là aussi, on est dans une forme d'unicité dans ce choix politique assumé, il n'y a pas d'autre exemple, en tout cas, si on se compare là aussi aux régions françaises qui ont fait le choix de cette intervention massive comme nous le faisons, nous.

En 2026, période de contraintes budgétaires, Julien Paolini nous le présentera le mois prochain, nous allons présenter un nouveau dispositif au règlement d'aides aux communes avec une volonté, maintenir le niveau d'aides mais aussi organiser la transversalité et les solidarités. Je pense que c'est le moment, on en parle souvent. On ne peut pas être que dans une solidarité verticale, il faut aussi que la solidarité soit transversale. Donc, ça veut dire qu'il faudra, dans ce règlement, prendre en compte les solidarités littoral, montagne, les solidarités, communes riches, intercommunalités riches, communes pauvres, intercommunalités plus pauvres. Je pense que ce sera, en tout cas sans dévoiler la présentation du nouveau règlement, un des axes forts de ce document.

Enfin, construire, préparer l'avenir et l'autonomie, c'est d'abord travailler sur l'autonomie des secteurs stratégiques de la Corse. Vous le savez, là aussi, c'est une revendication de notre Collectivité. Nous y sommes très engagés à la fois sur le volet énergie avec la nécessité maintenant de signer, on l'espère, que l'Etat signera la PPE dès 2026, qui va permettre de monter en puissance en termes d'investissement, mais d'un autre côté aussi, la nécessité de s'organiser en termes de maîtrise. C'est pour ça que nous travaillons, il y a une réflexion action sur les sociétés d'économie mixte ou l'économie mixte de manière plus générale et que l'énergie, l'énergie sera certainement un des secteurs où la Collectivité s'organisera en termes d'économie mixte.

L'autonomie hydraulique bien entendu, la Présidente en a parlé ce matin, je n'y reviendrai pas. Mais là aussi, nous avons pour le coup déjà un opérateur public remarquable qu'est l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, avec un plan d'investissement à hauteur de 240 millions, ça a été rappelé par la Présidente ce matin, 160 millions sur les grandes infrastructures, l'augmentation, parce que là aussi, on entend toujours beaucoup de choses sur le stockage, 15 millions de capacité de stockage de plus à l'horizon 2035.

Je crois que c'est un effort significatif qui nous met dans la bonne trajectoire. 80 millions sur les réseaux en général, mais surtout sur les réseaux agricoles. Et là aussi, c'est un besoin du monde agricole qui a été exprimé ce matin, on l'a aussi abordé.

Nous le faisons parce que, et je passe à la troisième autonomie, nous voulons aussi construire l'autonomie alimentaire à l'horizon peut-être 2050 en partie, mais en tout cas avec cet objectif ambitieux. C'est une ambition du temps long, nous le savons, mais nous voulons le faire avec bien sûr le travail qui a été fait les 10 dernières années, notamment grâce au PADDUC et à la sanctuarisation des espaces stratégiques agricoles. Il s'agira maintenant de réfléchir et de travailler à la mise en production et bien sûr, des enjeux essentiels comme le changement climatique, Madame la présidente, vous le rappeliez, on ne peut pas aujourd'hui ne pas intégrer le changement climatique dans nos modes de production et dans le mode de gestion, en y intégrant bien sûr la question de la gestion de l'eau qui me paraît essentielle.

Enfin, ce travail doit se faire en transversalité avec la Chambre régionale aussi, outil constitué en 2025 et qui va nous permettre nous semble-t-il, d'améliorer en tout cas l'efficacité de nos politiques et notre volonté d'aller vers cette autonomie.

En 2026, pour être plus concret parce que je pense que c'est essentiel aussi de vous donner des perspectives plus concrètes, au-delà de ces grands sujets, nous allons mettre un accent et une priorité sur un certain nombre d'actions et de domaines.

La première priorité, elle est récurrente, mais là aussi c'est un choix, c'est la priorité des politiques sociales parce qu'il nous paraît nécessaire aujourd'hui de construire une société des solidarités. Nous le disons souvent et là-dessus, il ne peut pas y avoir de renoncement, de reculade. La Corse, je l'ai dit, d'abord elle est pauvre, elle a un niveau de pauvreté qui est, quand on se compare malheureusement pour ce coup, supérieur, largement supérieur à la moyenne des régions françaises, 18,4 avec des régions et des territoires qui sont bien au-delà des 20 %.

Endiguer la précarité, éviter le basculement vers la pauvreté, c'est une lutte au quotidien qui est menée par la conseillère exécutive Bianca Fazi et tous les services qui sont extrêmement mobilisés d'abord sur des politiques de prévention et d'accompagnement. Elles sont nécessaires et indispensables, et notamment ces politiques-là s'appuient aussi sur le tiers secteur, sur le secteur associatif qui est indispensable.

Donc là, il y a une aide qui est apportée, qui est forte et qui sera maintenue, même si quelquefois, on a des choix, on demande des efforts, on demande des contreparties. Il n'empêche que nous sommes extrêmement présents sur ces politiques.

La politique bien sûr, en faveur des bénéficiaires du RSA. Vous le savez, les allocataires du RSA, c'est à peu près 5500 personnes aujourd'hui en Corse. Là aussi, on est sur une tendance qui devient haussière alors qu'on était sur une situation de stabilité. Donc, on voit bien le niveau de précarité aujourd'hui de notre société. Les accompagner ce n'est pas que leur verser un revenu, c'est aussi les accompagner dans leur logique, dans leur parcours d'insertion. I

Il y a aussi énormément de moyens puisque c'est 40 millions sur la politique du RSA qui est mise en œuvre par la Collectivité de Corse.

Enfin, la politique en faveur de l'enfance. Peut-on reculer sur cette politique-là ? Peut-on diminuer les budgets sur la politique en faveur de l'enfance où on y met 30 millions dans une société qui se paupérise, dont on disait constituée de nombreuses familles monoparentales, souvent et majoritairement des femmes avec enfants ? Donc on ne peut pas. Ce n'est pas faire de l'humanisme comme j'ai entendu hier, c'est se heurter à un principe de réalité et faire un choix politique fort que de maintenir ce niveau d'engagement.

La Corse, elle a aussi une population vieillissante et ça aussi c'est une réalité aujourd'hui, 29 % de la population en Corse a plus de 60 ans. En projection, ce sera 34 % à l'horizon 2030, 128 000 personnes auront plus de 60 ans en 2030. Je pense que là aussi, vous comprenez les besoins sociaux que cela va engendrer. Et déjà aujourd'hui, on voit bien comment les besoins annuellement augmentent sur une politique que l'on connaît tous, qui est celle de l'APA, avec là aussi une intervention dimensionnée et des choix politiques forts, les choix du maintien à domicile, les choix du soutien aux EHPAD, les choix des résidences autonomie. Tout ça a un coût, c'est 155 millions d'euros par an, plus de 155 millions d'euros par an sur la politique de l'APA et la politique de la PCH sur l'aide au handicap.

Donc, politique sociale forte et en même temps aussi dans le même esprit, la volonté d'avoir des politiques qui protègent aussi. Et c'est là aussi que nous faisons un effort et un effort particulièrement important, pas que financièrement, dans la philosophie politique, c'est le soutien à la sécurité et au secours à travers les conventions qu'on a avec les services de secours et d'incendie de Corse.

Là aussi, on est à la fois dans une vision de politique sociale, comme je disais, de secours à la personne surtout dans des zones rurales aujourd'hui parce que les SIS, leur force, c'est aussi leur maillage territorial et leur capacité

d'intervenir au plus près des populations, notamment en zone rurale où il ne reste plus rien et peu de services publics, et c'est aussi justement le maintien d'un service public fort. Et ça, c'est aussi un choix politique assumé par notre Collectivité comme nous assumons dans un autre domaine, la sécurité sanitaire et environnementale, le fait que nous avons la chance d'avoir deux laboratoires d'analyses, même s'il y a un travail de rationalisation qui est mené pour les fusionner.

Mais c'est un avantage stratégique extrêmement important parce qu'aujourd'hui, à l'heure du réchauffement climatique, à l'heure des enjeux de sécurité environnementale, il est important qu'on ne laisse pas partir au privé seulement, en tout cas au seul privé, le travail sur ces enjeux de sécurité essentiels.

Société des solidarités, société qui protège, mais pour autant, ce n'est pas antinomique et j'ai envie de dire même, que pour pouvoir protéger, pour pouvoir mettre en sécurité, il faut aussi une économie forte, résiliente, équilibrée, durable et qui sait redistribuer, redistributive. Ça fait beaucoup de choses, ça fait beaucoup de strates. Mais là aussi, c'est une volonté politique. Nous, on défend l'économie parce qu'on est de ceux qui pensent que c'est par l'économie que peut venir aussi beaucoup de solutions aux problèmes de la Corse et on ne peut pas imaginer demain une Corse autonome sans un secteur économique privé, fort et qui maille le territoire.

En 2026, nous ferons un effort particulier sur une politique que l'on connaît tous, c'est la politique du tourisme, parce que c'est quand même le moteur de l'économie de la Corse et qu'il y a une politique qui a été engagée, notamment par la conseillère exécutive, d'une vision d'un tourisme plus durable et mieux équilibré, à la fois dans l'espace et dans le temps.

La question de l'achat des flux aériens qui vous a été présentée rentre dans cette stratégie de désaisonnalisation du tourisme. Elle est essentielle, elle est essentielle. D'abord, ce qui est proposé à travers l'achat de flux aériens, c'est la possibilité de faire venir plus de 200 000 touristes hors saison, avec un coût bien sûr qui est à peu près estimé à plus de 2 millions, mais aussi avec des retombées économiques fortes dans les territoires, on est sur minimum fois 10. Donc, c'est quelque chose d'important et d'essentiel et c'est pour ça qu'on vous propose ce dispositif dès 2026.

Mais une économie plus équilibrée, je l'ai dit aussi, ça ne peut pas reposer et ça va de soi, sur une seule mono activité, ça doit aussi pouvoir se reposer sur d'autres piliers. Et le pilier du développement agricole, j'y reviens, il est essentiel parce qu'il nous paraît, y compris, être le pendant de l'économie touristique.

Soutenir l'agriculture, permettre aux exploitants et aux agriculteurs, ça a été vu ce matin, de vivre décemment de leur travail. Travailler vers l'agriculture de production, mais aussi une agriculture nourricière, c'est extrêmement important parce que produire c'est bien, nourrir son peuple, c'est encore mieux.

En 2026 donc, nous allons travailler sur trois points essentiels au service de cette agriculture. Deux appellent aussi le PTIC. J'en parlais tout à l'heure dans mes propos introductifs : le premier, c'est l'outil de portage foncier, parce que l'enjeu du foncier, les ESA, la mise en production, la nécessité d'acquérir du foncier pour le mettre à disposition des agriculteurs, en particulier des jeunes.

Nous portons un projet de 10 millions pour cet outil de portage foncier, avec une demande, me semble-t-il, légitime de participation de l'État dans le cadre du PTIC. Nous attendons des réponses et on ne peut pas, là aussi, imaginer que la réponse tarde, ou pire soit négative.

Deuxième sujet très important que l'on a demandé d'inscrire au PTIC parce qu'extrêmement structurant, la volonté de renforcer la capacité d'abattage et c'est le sujet des abattoirs aujourd'hui, à la fois en termes de rénovation des outils existants, à la fois en termes de création et de construction de l'abattoir petits ruminants en Plaine orientale, essentiel pour la Plaine orientale et pour les éleveurs ovins/caprins, vous l'avez compris. Enfin, la construction du nouvel abattoir de Portivechju qui est aussi essentiel pour les éleveurs de l'extrême-sud aujourd'hui, mais qui sous-tend aussi la mise à disposition d'un terrain par la commune. Stratégie déposée auprès de l'État dans le cadre du PTIC sur une vision globale.

Enfin, le troisième sujet concernant l'agriculture, il a été largement abordé ce matin, c'est bien sûr l'accès à l'eau dans un contexte de réchauffement climatique, la présidente de l'Office hydraulique vous a présenté la nouvelle tarification avec deux aspects : le premier aspect, c'est bien sûr garantir un prix soutenable ; le deuxième aspect, c'est aussi une volonté de préservation de la ressource.

L'économie, c'est aussi dans ce contexte, son financement, le financement des entreprises bien sûr, dans le contexte d'instabilité financière dont on parle, dans le contexte de raréfaction des subventions. Il faut, nous semble-t-il, imaginer de nouveaux outils, construire de nouveaux outils de financement. L'outil dont on a parlé régulièrement ici le plus adapté, c'est celui de la banque territoriale d'investissement, banque territoriale qui pourrait à la fois, en tout cas c'est la volonté et le résultat des premiers travaux que nous menons, intégrer l'ensemble déjà des outils existants portés par la Collectivité de Corse.

On a voté un projet sur le soutien à l'économie de 54 millions, mobilisant notamment du FEDER de 2026 à 2030. On pourrait intégrer l'ensemble des outils.

Deuxième objectif, bien entendu, c'est massifier l'intervention, massifier l'intervention en générant de nouvelles recettes, en tout cas pour pouvoir le faire, qui pourraient passer bien sûr par des emprunts auprès des banques, par la mobilisation de la BEI. C'est un sujet, le président pourrait en parler, nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer les responsables de la Banque européenne d'investissement qui sont ouverts à la discussion sur ce sujet et bien sûr, par la mobilisation aussi de subventions ou de fonds européens de manière optimisée et enfin, par la mobilisation de l'épargne populaire dont, vous le savez, c'est un sujet qui nous tient à cœur et que nous pourrions mobiliser dans le cadre de cette Banque territoriale d'investissement.

Sur ce travail-là qui a été engagé, je sollicite y compris l'Assemblée, Madame la présidente, sur le fait que le Conseil exécutif propose que dès le début de l'année 2026, les commissions puissent prendre en charge, la deuxième partie de ce travail, j'ai envie de dire, et une fois qu'on aura présenté l'état des lieux et les scénarios envisagés, puissent elles aussi travailler, faire une co-construction avec le Conseil exécutif s'il le souhaite, pour pouvoir arriver à l'été 2026, avoir une proposition stabilisée afin de passer la deuxième partie de l'année 2026 à la mise en opérationnalité de ce projet qui nous paraît essentiel à la fois pour l'économie de la Corse mais aussi pour les collectivités parce que cette banque, elle aura aussi vocation de financer les collectivités locales et les projets publics d'infrastructures.

En 2026 enfin, on continuera ou on accélérera la révision du PADDUC, la révision du PADDUC qui est menée par le conseiller Julien Paolini, qui bien sûr aura une dimension de document d'urbanisme, on le sait, c'est souvent de longs débats sur ce sujet-là, le PADDUC, outil privilégié de lutte contre la spéculation foncière et immobilière. C'est une vocation importante, mais ce n'est pas que ça et les sujets que je viens d'évoquer aujourd'hui, notamment les sujets de l'économie, devront être intégrés au PADDUC qui aura pour ambition à la fois de réinterroger l'ensemble des politiques qui ont été inscrites dans le PADDUC actuel, mais aussi d'intégrer bien sûr les grands enjeux et défis, on en a parlé, l'enjeu démographique et l'enjeu climatique et de la transition écologique.

Il aura aussi bien entendu, le PADDUC, la nécessité d'être un outil de préservation des biens communs, les espaces naturels, la protection des sites, la préservation de la ressource, on a parlé de la ressource en eau, et bien sûr la sauvegarde de notre identité collective.

Je crois que c'est un sujet important aujourd'hui, c'est dans le débat et ça passe naturellement par la promotion de notre langue. Je crois que c'est le levier, le facteur indispensable aujourd'hui à la construction d'une identité ouverte et notamment ouverte sur la Méditerranée.

En 2026, vous le savez, nous avons fait le choix de faire un effort particulier en faveur de la langue parce que nous voulons instaurer un bilinguisme total dans l'attente du statut de coofficialité. Ça passera notamment par un effort vers les systèmes éducatifs : convention avec l'Académie de Corse pour la formation des enseignants et des personnels, c'est 1 million d'euros globalement que mettra dans cette convention la Collectivité. C'est un effort, je crois majeur et qui aussi s'inscrit dans un vrai partenariat avec le rectorat, inédit, je crois, en tout cas dans l'histoire un petit peu contemporaine de notre Collectivité et c'est vraiment un pas important qu'il faut signaler.

Mais aussi, soutien au système éducatif privé. Je crois que c'est important aussi parce qu'il a été précurseur et qu'il continue au contraire à se développer, je pense à Scola corsa, mais aussi aux Case di a lingua. Ce sont en tout cas des structures et organismes qui ont fait toutes leurs preuves et qui ont une grande réussite aujourd'hui, en termes d'opérationnalité et que nous continuons bien sûr de soutenir.

Voilà un petit peu les axes essentiels de 2026. Mais pour les réaliser de manière générale, il faut aussi dire une chose, c'est qu'on a besoin d'une administration, on ne dira pas de combat, mais efficace et peut-être réorganisée. C'est ce que nous avons fait depuis 2025, nous avons travaillé à l'adaptation de notre administration à ce projet, mais de manière aussi plus stratégique, à l'autonomie que nous souhaitons tous, que nous voulons construire.

Réorganisation qui a pris effet en 2025 et qui continuera en 2026. Création de 6 DGA, directions générales adjointes, au lieu de 9 et aussi, mise en œuvre de 3 délégations stratégiques qui ont été mises en place, c'est important, dans cette vision justement stratégique, de préparer la suite et de préparer l'autonomie : une première délégation « Lingua, Europa mediterranea è internaziunale ». Cette délégation est très importante puisqu'elle a vocation aussi de replacer la Corse dans sa dimension méditerranéenne et internationale, je crois que c'est important et du point de vue de sortir d'une vision du seul angle de partenariat financier dans nos politiques de coopération, mais d'intégrer plus de transversalité.

Une deuxième délégation, « Planification stratégique et transition ». On en a parlé notamment un travail important sur le PADDUC, sur la transition écologique et économique, numérique et autres.

Enfin, une troisième délégation, « Relations publiques, partenariats stratégiques ». Là aussi, il nous semblait qu'il était important à travers cette délégation, de retravailler, de réinventer aussi la forme de nos partenariats, à la fois dans la sphère de la Collectivité de Corse, autour de l'ensemble Collectivité de Corse c'est-à-dire partenaires CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a Giuventù, mais aussi avec les acteurs institutionnels, les communes et les intercommunalités.

Alors pour terminer et pour conclure une synthèse de tout ce qui a été dit, Monsieur le président.

Oui, nous sommes conscients des contraintes qui sont les nôtres et c'est dans le cadre de ces contraintes que nous avons travaillé à la construction de ces orientations budgétaires.

Oui, nous assumons aujourd'hui la dégradation financière mais maîtrisée.

Non, nous ne sommes pas en situation d'asphyxie financière.

Non, nous ne sommes pas en risque aujourd'hui budgétaire, nos ratios restent largement acceptables.

Non, nous n'abandonnons ni nous ne renonçons à ce qui fait notre ADN, je vous l'ai dit tout à l'heure, la volonté d'être au plus près des Corses, des besoins, de la nécessité d'un rattrapage infrastructurel, infrastructurel mais pas que, politique sociale, économique, écologique, toujours efficace.

Nous vous le proposons avec une vision pluriannuelle, une vision budgétaire à 3 ans. Je crois que c'est important de le dire, pour terminer, parce qu'aujourd'hui, que ce soit une collectivité ou même une entreprise, si on se projette dans le secteur privé, être capable de se projeter à 3 ans dans la société qui est la nôtre aujourd'hui, la société de l'immédiat, avec le niveau de contrainte que l'on connaît en termes de crise, je pense que c'est une garantie aussi de fiabilité.

Et, ce qu'on vous présente aujourd'hui, c'est une situation qui, en 2028, sera budgétairement largement acceptable. Je pense que c'est important. Et l'enjeu, vous le savez tous, parce que la solution à ces problèmes, à ces contraintes, à cette nécessaire politique chaque fois un peu d'acrobatie de gestion pour arriver à boucler les choses, la solution, on la connaît tous, c'est le chemin vertueux vers l'autonomie. On a un pas de temps 2026 jusqu'à fin 2028 pour avancer résolument, pour avancer régulièrement sur ce chemin.

Nous sommes persuadés que l'autonomie, le pouvoir législatif, le pouvoir fiscal vont nous permettre de changer de paradigme. Nous avons donné des exemples, je ne vais pas y revenir, mais l'exemple de mobilisation de recettes par la surtaxe sur la spéculation immobilière, l'exemple, demain, de la possibilité de mobiliser plus de transferts de fiscalité liés à la TVA, ce sont deux exemples qui nous montrent bien que l'on pourrait mobiliser des dizaines de millions supplémentaires en matière de recettes. Et ça, nous le disons aux Corses.

La solution, elle est ici, on a 3 ans pour l'obtenir. C'est pour ça qu'on demande à l'État, dès aujourd'hui, de travailler sur un pacte budgétaire, fiscal et financier pour s'inscrire dans cette démarche. Elle est essentielle à la réussite.

Je dirais pour terminer, ce sera mes derniers mots, que le combat qu'on mène pour l'autonomie, en plus, aujourd'hui, il n'est pas opposé, au contraire, il est complémentaire à ce qui est en train de se passer en France.

Regardez ce qui se passe en France, les régions, les départements, les communes, les intercommunalités demandent à l'État à travers le représentant, plus de pouvoirs, plus de compétences, plus de pouvoir financier, plus de pouvoir fiscal, plus de transfert de fiscalité. Tout ce que nous nous demandons dans le cadre différent, puisque nous, on a une autre singularité, celle d'être la Corse, un peuple, une terre, une langue, une culture, un combat historique et aussi un conflit à solder de manière définitive. Mais les autres régions ou les régions françaises, aujourd'hui, emboîtent le pas de la décentralisation et on entend, y compris des voix au plus haut niveau, je le disais ce matin, de l'État, le Premier ministre, mais d'autres, y compris le président de la République sur ce chapitre-là, il a bougé. Je prends l'exemple des positions de Jean-Louis Borloo qui sont assez innovantes en la matière, on voit bien qu'aujourd'hui le débat, y compris en France, il est sur la table et ce sera certainement un des débats forts des présidentielles de 2027.

Nous sommes sur la bonne trajectoire. Sur cette trajectoire-là de responsabilité des peuples et des territoires, nous ne sommes plus isolés. Je crois qu'on peut raisonnablement faire état de l'optimisme de la volonté.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Allora, ci hè, nant'à issu rapportu impurtantissimu, un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Jospeh SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec une non-participation des groupes « Un soffiù novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez tous accès au rapport du CESEC qui a pris acte de ces orientations budgétaires. Il y a quelques suggestions, mais je ne vais pas tout lire, vous regardez et on en reparlera si vous le souhaitez.

Le CESEC souligne la qualité des discussions et des échanges. Il y a quelques remarques aussi, vous verrez.

Qui souhaite prendre la parole ? Who want to speak ? Georges Mela, in english !

M. Georges MELA

In english, it's very difficult.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Fire ! You have the floor, Mr Mela !

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Ce n'est pas Feu, parce que le Conseil exécutif a été volontiers disert sur le sujet, même s'il s'agit que du document et du DOB qui nous intéresse aujourd'hui. Il a été jusqu'à parler de l'abattoir. Alors, j'ose espérer que ce n'est pas le chemin qu'il nous a tracé et il ne va pas tous nous y emmener, en tout cas, c'est à espérer !

Je vais être volontiers concis et le plus possible parce que j'ai l'impression d'être redondant sur la question budgétaire. Je ne voudrais pas continuer d'embêter davantage l'auditoire.

J'ai écouté avec attention la présentation du conseiller exécutif, comme j'ai entendu son plaidoyer en commission des finances, même si je n'y ai pas participé et pour cause, je n'ai pas pu, qui se résume à dire, et ça a été encore affirmé aujourd'hui, que oui la CdC est dans une situation budgétairement contrainte, Oui cette situation est subie et l'État est en grande partie responsable,

jusque-là, rien ne nous interpelle, mais que l'Exécutif ne renoncera pas pour autant à ses engagements et à ses idéaux politiques.

Ce comportement a un nom, il s'appelle la quadrature du cercle. On ne peut pas faire plus avec moins sans faire des choix.

Sur l'augmentation des dépenses sociales des départements, il est lassant de devoir rappeler à chaque fois que c'est votre famille politique qui a tenu absolument à les absorber. Peut-être que cette victoire historique est aujourd'hui regrettée, en tous cas, elle l'est par quelques maires et de nombreux Corses. Sachez-le.

Comme d'habitude, vous fustigez la structuration des recettes et vous nous indiqué, envisager de mobiliser et d'optimiser les fonds européens et le PTIC pour limiter le recours à l'emprunt.

La question est de savoir pourquoi vous ne l'avez pas fait plus tôt. 250 millions d'euros sont à votre disposition depuis 3 ans. Vous en avez consommé à peine 60 puisqu'il en reste 190. Vous auriez préféré que comme le COREPA pour le PEI, ça a été dit en tout cas ce matin, la CdC ait la main sur les opérations concernant les collectivités infra régionales. Il n'en a rien été et nous le savons, mais vous avez alors eu une réaction simplement d'amour propre puisque vous l'avez ce PTIC, et je crois que c'est une attitude irresponsable lorsque l'on connaît le peu de moyens financiers dont on dispose.

Cet été, vous nous avez présenté dans le sillage d'un PPI qu'on a réclamé pendant des années, un volume de 80 millions de projets, au préfet, dont on attend la réponse. Permettez-moi de faire référence au rapport routier dont nous avons parlé ce matin sur la plaine de Cuttoli, inscrit pour cette session. Vous savez bien que c'est rare que le PTIC couvre 80 % d'un montant d'un investissement. Il faudra que nous ayons, côté CDC, les moyens de la participation restante pour boucler les différents financements.

Oui, il faut mobiliser le PTIC, ce n'est pas nous qui allons vous dire le contraire et il fallait commencer avant, il ne reste que trois années pour le faire. Vous avez expliqué en commission, et je partage, que par souci de sincérité budgétaire, le PTIC sollicité n'apparaissait pas dans l'attente d'une réponse se traduisant par un accord contractualisé.

Vous utilisez la même logique pour la dotation de continuité territoriale puisque vous écrivez que la mesure du projet de loi des finances la plus attendue est la majoration de 60 millions de cette dotation sans laquelle le rapport dit que la situation deviendra intenable. N'est-ce pas l'occasion de revoir le mode de gestion ?

Le tableau prospectif qui nous est présenté en page 11 résume bien la situation budgétaire de la Collectivité de Corse. Le niveau d'investissement stagne à 315 millions d'euros, mais pour le financer, l'emprunt monte de 115 millions en 2026 à 123 millions en 2027 et à 129 millions en 2028. La capacité de désendettement de 7,1 années en 2026 à 8,1 années en 2028 (seuil d'alerte atteint) et le taux d'épargne brute baisse de 14,2 % à 13 %. Vous nous dites que les ratios ont toujours un bon niveau. Pourtant l'indice volumétrique d'endettement qui est un élément important montre que la dette contractée sur les recettes réelles de fonctionnement est alarmante.

On peut lire sur le tableau les pourcentages suivants, et vous les avez rappelés, 95 % en 2025, 98 en 2026 et là, on franchit le cap des 100, 102 en 2027, 106 en 2028.

Ça veut dire quoi exactement ? Mais que lorsque ces pourcentages sont supérieurs à 100 %, ils génèrent forcément deux conséquences : un risque de non solvabilité si la Collectivité continue de s'endetter, ce que nous sommes en train de faire, sans améliorer la capacité de financement à générer des recettes compte tenu des difficultés qui sont les nôtres ; une dette en 2027 supérieure aux recettes annuelles de fonctionnement, ce qui limite considérablement sa capacité à investir dans de nombreux projets ou à répondre aux besoins courants.

Alors on le voit bien, aujourd'hui, la dette devient structurelle car on emprunte toujours plus pour un même temps d'investissement quasi constant.

Souvenez-vous des interventions de notre collègue Xavier Lacombe qui, dès 2021, appelait l'exécutif à la vigilance en argumentant et disant que, à la fin de la mandature, nous serions dans le rouge. On souriait face aux pancartes qu'il brandissait lorsqu'il affichait une dette qui dépassait le milliard, et pourtant, il avait vu juste.

En termes de recettes, le DOV mise sur un regain des 2 MTO qui passerait de 80 millions à 92 millions d'euros, 2 millions d'euros en plus sur les tabacs et sur les transports, 4 millions en plus sur les cartes grises et bien sûr sur la revalorisation de la dotation de continuité territoriale de 60 millions d'euros.

Notre collègue Annette Pieri reviendra de façon beaucoup plus précise sur les DMTO.

Pour contenir les dépenses et vous l'avez dit, les dépenses de fonctionnement à 1 % comme prévu en 2026, l'augmentation du 012 doit se limiter au GVT et à la CNRACL. Alors il faut dès à présent limiter le remplacement automatique des départs à la retraite en 2026 et organiser des redéploiements de services, choses pour lesquelles vous étiez déjà engagés.

La structure des effectifs représentant 4368 agents doit être à nouveau étudiée, quid des maladies et des remplacements suite au départ à la retraite.

Ne pensez-vous pas qu'un audit sur la gestion RH s'impose ? Cela pourrait nous aider à mieux comprendre mais également et surtout vous aider à mieux gérer la masse salariale.

Sur le 011, je vous rappelle qu'il y a des efforts à faire sur les charges locatives et le patrimoine immobilier de la Collectivité de Corse. Nous attendons toujours votre inventaire et vos propositions.

Pour résumer, les indicateurs définissent une trajectoire morose et ce n'est pas faute de vous alerter depuis plusieurs exercices.

Le président de la commission des finances, notre ami Louis Pozzo di Borgo, aiguise très certainement déjà ses flèches et commence à tendre son arc pour défendre le Conseil exécutif ! Il nous dira qu'il vaut mieux voir le verre à moitié plein que le verre à moitié vide ! À chacun son rôle, mon ami Louis ! Mais il appartiendra aux Corses de juger.

A ces marqueurs qui nous sont propres, et il faut ajouter ce qui renvoie des signaux sur l'emploi et l'économie, puisque vous y avez fait allusion, au monde de l'entreprise, au monde économique, notamment les défaillances d'entreprises où encore, et c'est un chiffre qui m'a marqué, le fait que l'emploi recule de 10 points dans la tranche des moins de 30 ans sur les 3 premiers trimestres 2025. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire que les entreprises ne s'engagent plus aussi facilement qu'avant sur un CDI auprès d'un jeune Corse qui a vocation à rester ici sur notre sol et dans leurs effectifs pour un long temps. Je ne rentrerai pas dans le détail des orientations programmatiques puisque l'on aura le temps de le faire et à travers des éléments chiffrés et surtout au moment du BP.

Sur la partie développement des territoires, rien ne transpire concernant le futur règlement d'aide aux communes que nous aurons vraisemblablement en décembre, en tout cas, c'est ce que vous nous avez dit dans votre intervention. Mais vous entendez comme nous, les retombées négatives du terrain concernant l'exercice 2025 qui aura été une année blanche, qui ne dit pas son nom, avec la mise à mal du principe d'accompagnement aux communes tel qu'il existait jusqu'alors.

C'est donc un débat d'orientation budgétaire qui conduira très certainement un budget primitif qui ne sera en aucun cas à la hauteur des enjeux et des besoins des Corses.

Nous l'avons dit et redit, et vous-même, vous l'avez dit, il nous faut impérativement innover sur des recettes nouvelles car nos recettes fiscales sont faibles et nos dépenses sont bien au-delà de nos moyens. Cette Collectivité ne pourra continuer d'exister que si des choix courageux sont faits et vous le savez. Pourquoi ne les faites-vous pas ? Qu'ils plaisent ou pas, c'est votre rôle de les faire car gouverner c'est à la fois prévoir, et décider c'est renoncer. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Annette Pieri.

Il reste 4 minutes, non plus puisqu'il y a doublement des temps de parole. Je vous en prie Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le président, Monsieur le conseiller exécutif, dans le prolongement de l'intervention générale de mon collègue Georges Mela, je voulais attirer votre attention sur les droits de mutation à titre onéreux et surtout sur la fiscalité des biens.

On voit bien la dépendance budgétaire de la Collectivité puisque ses ressources sont liées au tabac et aux droits de mutation à titre onéreux, des chiffres qui sont parlants. En 2024, on enregistrait 80 millions de droits de mutation à titre onéreux, en 2023, on était à 95 millions, en 2022, on était à 109 millions de droits de mutation à titre onéreux. Vous prévoyez pour 2026, 92 millions. Je pense que vous êtes un peu optimiste au vu de la conjoncture. Donc, on voit vraiment cette dépendance.

Cette baisse a une conséquence sur les finances de la Collectivité de Corse mais également sur les communes. On l'a vu dans la diminution du fonds de péréquation des taxes directement liées aux droits de mutation à titre onéreux puisqu'en Haute-Corse, nous sommes à moins 27 % et en Corse-du-Sud, à moins de 17 %. Tout ça est lié aux transactions.

Mais se pose la question. Il y a la fiscalité du possédant qu'il faudrait peut-être analyser. Certes les acquisitions ralentissent, mais on voit bien qu'il y a une pression fiscale pour les propriétaires et c'est peut-être là qu'il faudrait essayer de maîtriser les choses.

Je vais commencer par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette taxe, certes, elle a augmenté, je peux le comprendre, mais il y

a un bémol. Il y a un bémol entre la dichotomie, la différence qu'on devrait faire entre les résidences secondaires, je dirais basiques, et les résidences secondaires familiales.

Vous défendez le corollaire du statut de résident. Moi, j'irais plutôt vers quelque chose de plus juridique, c'est-à-dire qu'on peut très bien demain analyser la nature juridique d'un bien. Je m'explique, c'est-à-dire que dans le cadre d'un achat, vous êtes propriétaire d'une résidence principale, vous envisagez d'acheter une résidence secondaire, je peux comprendre qu'elle soit taxable. Si vous héritez d'un bien par donation, par succession, par legs, par titrement, par licitation, ces biens-là ont une origine familiale et devraient bénéficier d'une exonération des taxes d'habitation sur les résidences secondaires.

On pourrait aller peut-être jusqu'à circonscrire la zone sur laquelle s'exercerait cette exonération dans le cadre d'une ZRR par exemple, et en sortant de cette zone, les grandes villes comme Bastia et Ajaccio où il y a un patrimoine familial qui est très important, axer véritablement sur des régions beaucoup plus pauvres. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut creuser.

Ensuite, il y a la taxe sur les logements vacants. Vous avez souhaité que la quasi-totalité de la Corse soit couverte, enfin soit en zone tendue parce qu'il y a la crise du logement. Mais ça a des répercussions, notamment sur la taxe sur les logements vacants. La conséquence principale, si vous voulez, c'est que les gens qui sont propriétaires de biens qui ne sont pas meublés et qui n'ont pas fait leur déclaration sur leur site gouvernemental, sont automatiquement taxés sur les logements vacants. Donc là aussi, vous voyez qu'en fait, le fait d'avoir mis la totalité de la Corse à l'exception de 7 villages, je crois, il y a, Bisinca, Casabianca, Giuncagiu, Pirellu, Rusiu, Rutali et Vescovato, la totalité de la Corse est en zone tendue, ça fait en fait s'asseoir ces deux taxes, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais également la taxe sur les logements vacants. Il faudrait réfléchir là-dessus puisque c'est une pression fiscale pour les Corses.

La fiscalité ne peut être un mécanisme automatique qui s'abat sur les communes et sur les propriétaires. Ça ne peut pas être quelque chose qui est pris comme ça à l'aveugle. Il faut que ce soit réfléchi et pensé. Je pense que la Corse mérite mieux que des décisions qui sont prises comme ça, en disant « on va pour lutter contre... ». C'est vrai que l'idée au départ c'est de dire « il y a une crise du logement », je comprends. Mais de classer la Corse en totalité en zone tendue, ça a les répercussions que les Corses aujourd'hui se trouvent taxés sur les résidences secondaires, qu'elles soient patrimoniales ou qu'elles soient basiques, mais également sur les logements vacants.

Voilà. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interrogations ou commentaires ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ferai un commentaire court. On est dans la mauvaise routine, c'est-à-dire que ma prédition avant la fin de la mandature, de finir dans le rouge, dans la case Collectivité à problèmes... Je vous mets un satisfecit, vous avez au moins l'honnêteté de mettre les 3 cases jusqu'à 2028 et d'avoir un prévisionnel qui est en phase avec la triste réalité qui s'annonce.

Le problème est lié à l'inadaptation du volet recettes du budget qui est indexé sur tout et sur n'importe quoi, avec pour nous, d'avoir le blocage de la TVA qui va pénaliser fortement les autres régions françaises, va moins nous pénaliser. On avait déjà une partie qui était bloquée, qui n'avait pas été indexée. Par contre sur 10 bonnes années, ça nous a privé d'énormément de recettes.

On a, pareil, une forte augmentation momentanée des retours sur, entre autres, les taxes « carburant », mais comme une partie aussi était figée en enveloppe, on n'en a pas profité.

Par contre, on a des dépenses qui sont dans une conjoncture, je vous l'accorde, rationnelle par rapport aux autres régions françaises, mais les régions françaises sont à l'exemple de leur pays de tutelle, ce sont le plus mauvais exemple européen de gestion publique. Alors, se comparer à elles, même si on est un peu mieux, on est loin d'être au mieux, si on se compare à l'Italie, si on se compare à l'Allemagne et si on se compare à l'Espagne, je veux dire qu'on fasse au moins des comparaisons méditerranéennes et là on verrait qu'on est dans l'excès.

La fusion des départements et de la Collectivité aurait dû nous amener à une synergie et à une moins-value factuellement palpable dans l'économie d'échelle. Or, elle n'est jamais arrivée et elle ne viendra jamais. On a superposé les tâches, on a superposé les charges et on a ajouté un quantum de charges pour gérer la superposition. La réalité crue est celle-ci. En gros, on a une augmentation de plus de 20 millions d'euros par an de charges. On constate une stagnation des recettes et on a un besoin complémentaire de 20 millions d'euros chaque année, c'est-à-dire qu'on va incrémenter chaque fois l'emprunt qui, en théorie, n'est pas un emprunt pour compenser les dettes de fonctionnement, mais puisqu'on a décrété qu'on essaierait de maintenir l'investissement à un montant stabilisé, ça veut dire que l'emprunt de fait, il compense le déficit du fonctionnement. Ce n'est pas comptable mais c'est mathématique.

Là où ça ne va pas, c'est que le monde ayant changé, aujourd'hui, les taux d'intérêt pour 100 millions d'euros empruntés ne sont plus du tout les mêmes que ceux d'il y a 4 ans. En très peu de temps, on est passés, parce que qu'on soit à 1 milliard ou à 1,100 milliard sur des crédits à 30 ou à 40 ans, on paye à peu près les mêmes intérêts, mais on est passé de 21 millions d'euros il y a 4 ou 5 ans et on est quasiment à 40 en intérêts. Et chaque euro qu'on emprunte aujourd'hui n'a pas du tout la même valeur ajoutée en termes de stratégie d'investissement et de bien-être pour l'ensemble de la communauté corse. Ce qui veut dire que même si on est à budget égal, même si on est à enveloppe égale, le résultat en termes je dirais d'impact sur l'économie, n'est pas du tout le même.

Donc la question c'est : quelles sont les solutions ? Des solutions de recettes, on n'en a pas. Vous avez fait ce que vous pouviez, j'ai voté contre, vous avez pris 4 millions d'euros sur les taxes véhicules. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution dans la situation économique actuelle.

La question aurait peut-être été : est-ce que ne pas chercher à rester sur les taxes des véhicules, d'augmenter le volume et d'être la région la moins chère de France pour, comme nous l'étions à un moment donné, d'être attrayant pour un circuit de franchises de location par exemple qui viendraient s'immatriculer en Corse, entre autres, parce qu'il y a des opérateurs corses qui ont une forte capacité opérationnelle dans ces domaines ? Je ne parle pas en l'air, ça s'est fait pendant de nombreuses années. Tout ça pour vous dire que les pistes, il n'y en a pas tant que ça.

Le dernier levier qu'il vous reste, ça aurait été d'augmenter les carburants. Je crois qu'il vous reste une marge de manœuvre de 2 centimes. Heureusement, vous ne l'avez pas fait, un peu de sagesse de temps en temps !

Après l'autre solution, c'est de réduire le fonctionnement. Réduire le fonctionnement, comment ? Moi, je ne suis pas aux manettes, mais je vois que l'effectif stagne et que la valeur ajoutée travail perceptible dans l'inconscient des Corses, elle n'y est pas. Tuttu u mondu si lagna de ce mammouth qui a l'air de se fossiliser.

Donc je vous le dis, on ne peut pas attendre de constater au prétexte que vous l'avez prédit. Quelle que soit la gouvernance qu'il y aura dans 10 ans à la Collectivité de Corse, on ne peut pas laisser cet héritage. On doit engager d'abord un rapport de force avec l'État pour avoir les justes compensations, entre autres dans le social.

Ce qui est dramatique, c'est que l'augmentation des allocations qu'on doit, elle est rationnelle, elle est normale et elle est au moins de moitié en deçà de ce que devrait être l'augmentation.

Je vous le redis, l'inspection générale de l'IGAS a dit que la Corse n'était qu'à la moitié de l'aide sociale qu'elle serait en droit de donner à sa population qui est la plus pauvre de France. Ça veut dire que nos 180 millions d'euros, 155, je crois, ils devraient être à 300 si on était dans le Cantal ou dans le Cher. C'est ça !

Donc ça, ça veut dire qu'à un moment donné, l'expertise de ce qui devrait nous être alloué pour assumer, entre autres, cette gestion sociale, parce que c'est celle qui est la plus fondamentale quand on est en situation de crise et de précarité, elle n'est pas à son niveau. Comme là, dans un domaine que je connais mieux, dans les infrastructures hydrauliques, on va investir beaucoup, mais beaucoup de l'investissement, c'est pour de la mise à niveau, ce n'est pas pour de la création de richesse, pour créer de nouvelles surfaces, de nouveaux barrages, de nouveaux réseaux. On est à discuter du maintien en l'état du mieux d'un dispositif qui nous a été concédé par l'État, sans faire l'inventaire de ce qui restait à faire, y compris sur les ports et aéroports et tant d'autres choses.

Donc cette mise à jour de ce qu'on nous devrait, c'est une des seules solutions. Et c'est là où je ne partage pas du tout l'avis du groupe de droite, ce n'est pas de mettre l'autonomie à toutes les sauces, mais c'est qu'on mette notre droit légitime à toutes les sauces et que si on doit avoir cette compensation parce qu'à un moment donné, il y a une feuille de route qui n'a pas été bien remplie et qui n'était pas au quantum de la réalité politique, économique, technique du moment, même si on a raté en 2001 le bon inventaire, si après on l'a raté en 2015 et en 2018, eh bien il n'est jamais trop tard pour faire des réajustements sans que ce soit excessif. Même si la France est dans la déshérence budgétaire, ce n'est pas un complément annuel de 100 millions d'euros à la Corse qui va la faire plonger un peu plus. Par contre, nous, ça peut nous donner des perspectives de mieux vivre, d'équilibre, de stabilité dans un dimensionnement qui changerait complètement l'équation économique. Et ça, si la moitié crie au loup et que l'autre moitié se barricade en attendant le loup, on ne va jamais s'en sortir.

Donc, moi, je pense que dans au moins ce cadre économique qu'on trouve, je ne sais pas si ça doit passer par des débats en commission des finances, qu'on ait une charte de revendications politico-économiques qui ne soit pas basée sur des clivages politiciens mais qui soit articulée sur nos besoins pour qu'on voit à 20 ans. Si on ne le fait pas maintenant, on ne le fera plus jamais. Une fois qu'on va arriver aux 8 ans d'endettement, on va nous envoyer promener. Il faut qu'on le fasse maintenant où à la limite, il nous reste encore la capacité de lever un emprunt d'un seul coup de 500 millions d'euros. Sinon, on va rester, vous savez, on ne prête qu'aux riches, on a encore une petite richesse, qu'on s'en serve de bras de levier.

N'attendons pas la fin d'un cycle où toutes les banques vont nous fermer la porte et faisons, je vous le dis, le chantage au surendettement volontaire pour imposer un rééquilibrage politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

On a tous l'impression d'être, j'avais pris la figure l'année dernière, du jour sans fin, on a tous l'impression de recommencer et de revenir un peu dans ces débats avec quelque part les mêmes arguments, de part et d'autre.

Effectivement, il y a un cadre qui est dégradé. On est encore amarrés malheureusement à un pays à la dérive qui est la France, raccrochés à son budget, à une instabilité permanente. Ça ne va pas aller en s'améliorant, ça c'est certain.

Et puis on se retrouve avec une dépendance, je dirais, totale, voire très accrue. Et c'est bien là où nous avons un souci.

Alors évidemment, et je le répète, chaque année une part de la dépendance, elle ne vous incombe pas, elle ne nous incombe pas, elle est structurelle. Mais la façon dont on continue de l'aborder, même si j'ai vu quelques tentatives dans une présentation très détaillée de faire la démonstration qu'on était en train d'enclencher des vents, de se mettre contre les vents contraires et tenter d'enclencher des solutions intermédiaires, on en est malheureusement qu'aux soubresauts et on en est encore qu'aux études, mais j'y reviendrai.

Donc la question, c'est la façon dont on l'aborde.

Deux exemples, parce que vous les avez-vous les avez pris et ils sont à cet égard pertinents.

La question de la dotation de continuité territoriale. On est chaque année à chera a limosina. Alors 40, c'est 50, c'est 60 et puis maintenant on demande qu'elle soit définitivement indexée à 237. C'est faire droit, c'est vrai, à ce que l'on nous doit. Mais également, je crois qu'il faut, et je l'avais dit déjà l'année dernière, discuter de la mise en place d'un autre système parce qu'on ne va pas pouvoir continuer longtemps comme ça. Le système même de DCT, il ne va pas pouvoir continuer très longtemps encore comme ça et nous le savons très bien, et on ne va pas pouvoir continuer à se dire « allez l'année prochaine, on verra comment ça se passe ».

Sur le PTIC ensuite, vous avez évoqué le problème de méthode dès le départ et de gouvernance. Nous avons été nombreux à le dire et à le rappeler sur ces bancs. L'État à l'époque, par les mains d'un préfet, les préfets ne font que passer, a fait inscrire sur le catalogue et puis la Collectivité s'est retrouvée à devoir suivre les différents projets qui se programmaient petit à petit.

Et là, Monsieur le conseiller, je vous ai écouté, Monsieur le conseiller exécutif, et à plusieurs reprises, vous avez dit : on a demandé à inscrire, on a posé la question et on ne pourrait pas envisager qu'on nous dise non et qu'on n'accepte pas les investissements qu'on demande de programmer au titre du PTIC. Mais c'est là que je vous pose la question de la posture avec laquelle on aborde les choses. Ce n'est pas de poser la question, d'attendre et de ne pas pouvoir envisager qu'on va nous le refuser. C'est l'essence même de la gouvernance et de la nécessité de la codécision dans la question du PTIC qu'il faut poser.

Moi, je ne vous reproche pas de négocier avec Paris. Non, il faut bien négocier avec le camp d'en face, on ne peut pas négocier avec soi-même. Mais en revanche, c'est d'avoir tout misé sur Paris et d'attendre perpétuellement les réponses, et de manière très pratique et pragmatique, là je ne suis pas dans la symbolique politique, je vous ai donné différents exemples. Parce qu'en attendant, le PTIC, ça va programmer, ça va avancer et ça va avancer sans cette collectivité, qui va devoir après rattraper le coût évidemment.

Et là où je vous alerte, ce n'est pas pour faire la liste, c'est que je vois dans votre document, le pacte budgétaire que vous souhaitez faire porter et où il va falloir vraiment être dans une négociation de ce qu'on nous doit, de ce à quoi nous avons droit. Et pour ça, il ne faut pas aller les dossiers vides et souvent comme on est monté place Beauvau, pour l'avoir vécu douloureusement. Il faut qu'on fasse des démonstrations, il faut qu'on fasse des démonstrations concrètes et il faut qu'on soit fort d'un certain nombre d'éléments, parce que sinon on sait très bien comment ça va se terminer le pacte budgétaire, à l'aune des deux exemples précédents que je vous ai donnés. Ça ne va pas aller bien loin.

Ensuite, sur la question de l'autonomie. Alors je ne vais pas aller sur le volet institutionnel, vous savez ce que je pense de ce qui est en train de se profiler. Mais moi j'ai peur qu'on l'ait déjà entériné. Parce que moi, ce qui m'a gêné un peu dans la présentation, c'est que vous avez évoqué l'autonomie en la mettant un petit peu en parallèle avec un grand mouvement de décentralisation à la française qui est en train de se profiler et qu'à un moment donné, parce qu'il faudra que chacun prenne ses responsabilités, la Corse finalement va rentrer dans ce grand mouvement de décentralisation, avec peut-être un petit étage en plus, un petit pas de plus parce que déjà notre statut nous le permettrait.

Vous pensez très certainement que je caricature vos propos, mais je suis désolée, moi c'est un peu ce que j'entends.

Alors ensuite, vous avez parlé... Et vous allez voir, je vais équilibrer, mais à un moment donné, c'est un peu ce que j'ai entendu. Si c'est une décentralisation améliorée, on est bon, qu'on continue comme ça, on y va. L'Etat, l'éthique de responsabilité, il va se débarrasser de... Bon, je m'arrête là, mais à mon avis, on ne va pas avoir les mêmes perspectives...

Je vais terminer.

Justement, vous avez parlé de la mise en œuvre des outils, parce qu'à force que ça vienne dans le débat à chaque budget, et vous avez raison de l'avoir rappelé, ce sont des fondamentaux que nous avons en commun. Vous avez évoqué la question très brièvement de l'épargne et je l'ai vu inscrite dans le rapport. Là, aujourd'hui, on est déjà très en retard parce qu'on sait qu'aujourd'hui, notamment les États, commence à regarder l'épargne avec gourmandise parce qu'effectivement, ça épargne en période de crise et que nous allons devoir proposer des produits suffisamment concurrentiels et donner confiance et avoir de réels outils de levée de cette épargne. Et on en est au stade des études.

Sur la banque territoriale d'investissement, même observation.

Vous nous annoncez à l'été 2026...

Seria ora è tempu parchì nanzu ch'ella si mittessi à pruduce calcosa, semu dighjà al di là di u ritardu.

Alors je vais m'arrêter là.

Moi, ce qui me pose problème aujourd'hui, c'est que les défis, les dangers, les enjeux sont face à nous, ci simu nentru, alors que les moyens d'action sont toujours soit à l'étude, soit en attente de réponse de l'autre côté de la mer.

Saria ora è tempu di cumincià à runzicà e fune. J'ai dit qu'on était amarré au pays d'en face.

Hè ora è tempu di cumincià à runzicà e fune di manera più cumbattante, postu chì ammintate à spessu una pulitica di cumbattu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente vi ringraziu.

O sgiò Presidente, ùn sò micca statu d'accusentu cù tutte e vostre pulitiche messe in ballu dopoi 2015, ma trouu chì stu DOB, pone incù chjarezza e sfide maiò ch'ellu ci tocca à scioglie incù i mezi finanziari chì calanu, è forse caleranu ancu più cù a situazione francese è europeana.

Eiu vogliu sottolineà parechji punti chì pensu sò pusitivi.

U prima, ghjè a reorganisazione amministrativa chì infine hè fatta, incù stabilisazione di i nostri effettivi è una repartizione nantu à tutti i rughjoni di Corsica. Hè una bella cosa perchè pensu hè statu difficiule à fà per tuttu u mondu.

A debita, hè certu, ghjè alta, ma ghjè ammaestrata è ci permette un investimentu di 315 millioni chì ferà prò à a nostra ecunumia.

L'azzione suciale hè forte è necessaria inu a cullettività a più povera di Francia.

L'aiutu à i territorii mi pare mantenuta.

A prutezzione di l'ambiente hè di prima trinca, e riserve, u PADDUC chì hà da esse rivistu.

Una pulitica di i transporti chì ci permette di viaghjà senza pastoghje versu u cintinente, è di sviluppà transporti puliti è sicuri in Corsica.

U travagliu per a nostra energia, per l'acqua è per a pruduzione agricula, rispondenu à e sfide di u cambiamentu climaticu.

Ma, ciò chì m'hà piaciutu u più in stu ducumentu, hè a messa in ballu di una vera pulitica linguistica à pro di a lingua corsa. Parechji quì, diceranu chì a lingua ùn empie micca e merie, ma eiu, pensu u contrariu. Pensu chì a lingua corsa serà u puntellu maiò di l'avvene ecconomicu è suciale di st'isula.

Per compie, diceraghju chì stu DOB, hè una bella preparazione per u prossimu statutu d'autonomia è cù un statutu fiscale.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vi ringraziu. Remarquable de concision, comme d'habitude. Très bien, si je puis me permettre.

Vulete parlà ? Avete a parolla.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Je pourrais commencer par des photos ; photos du DOB que j'ai lu. Ou alors je pourrais commencer par l'Evangile du 5^{ème} dimanche de Pâques, quand Thomas dit à Jésus, « Seigneur, nous ne savons pas où tu vas, comment pourrions-nous savoir le chemin ? ». Et Jésus lui répond, « Seigneur, moi je suis le chemin, la vérité est la vie ».

Voilà, je pourrais commencer par ça. Tout ça pour dire qu'on est en plein doute, qu'on soit chrétien, agnostique, on est en plein doute. On est tous, si vous l'avez entendu, en tous les cas avant que les flèches ne nous arrivent dessus de Louis, on est en plein doute sur le document et sur les intentions.

Je l'avais déjà dit une fois, l'intention, vous le savez, aussi forte soit-elle dont on n'a jamais la vertu, pas souvent la vertu. Alors bien sûr qu'on peut imaginer le mieux, mais pour l'heure on est encore dans l'idéalisation de ce mieux.

Pour revenir à des choses plus photographiques, puisque je passe de l'Évangile aux photos, on est quand même, quand on parle d'agriculture, à 4 % d'autosuffisance. 4 %. Je reviens au débat de ce matin, on est hors sol. On est hors sol.

En termes de photos, vous avez aussi une photo intéressante, c'est l'axe Bastia-Bunifaziu, où je vois même le train qui apparaît et le projet du grand port, avec la photographie financière que j'ai entendue, en tous les cas que j'ai vue, ça me semble encore une fois... Je suis le chemin, peut-être...

Même chose pour un certain nombre de points, notamment la question de l'énergie. Au moment où le décret n'est pas encore signé, on peut s'interroger aussi.

Quant au PADDUC, je vois mon collègue, notre collègue, mon voisin, là-aussi on mise pratiquement la moitié de nos espoirs dans la révision du PADDUC, ce qui me semble à mon avis aléatoire. Mais bon, passons là-dessus.

Pour le reste, vous avez vécu aussi et je referme la parenthèse, en commençant, je mets des petits clichés comme ça, la politique linguistique, on est loin du compte. Pas plus tard que l'autre jour, j'ai appelé le recteur, vous savez pourquoi ? Pour savoir si le 8 décembre, dans tous les établissements, on avait une journée banalisée. Voilà, c'est simple. Eh bien, on n'en a pas. Et dans plein d'endroits, il n'y aura pas de banalisation de la journée pour justement avoir ce regard sur la langue, sur la culture, sur l'histoire.

Tira avanti è passa. Donc, voilà.

Quant à la collaboration sur la question de la langue en disant que c'était une nouveauté ; la nouveauté, c'était du temps de Giacobbi et Pierre Ghionga a oublié de le dire, Lingua 2020. Et même bien avant, au moment de la droite, si on veut remonter à 2007, il y avait le premier plan donc à l'époque inspiré par notamment Pascal Ottavi.

Donc, on ne va pas réviser l'histoire, ni redire les choses. Mais il y a beaucoup de nouveautés qui ne sont pas des nouveautés et beaucoup de choses qui ne sont pas de nature à nous inspirer un grand espoir.

Je finirai par votre intro que je partage : 18,4 % de pauvres, avec 25 % dans certains quartiers, 1/4 des Corses dans certaines populations. Pratiquement 30 % de plus de 60 ans, dans lesquels je suis, 1 Corse sur 3 a plus de 60 ans. Je vous interpelle tous sur ce que ce pays va devenir.

Et un mot que je n'ai pas lu et que j'aurais voulu voir quand même dans les orientations budgétaires, c'est le mot « logement », parce que tout à l'heure avec la Présidente, on a participé à l'ouverture de la 10^{ème} campagne Assemblea di i zitelli et je me dis que la jeunesse corse est en attente aussi à un moment donné de traitement de cette question-là, d'autant que, et je le répète parce que beaucoup en font aujourd'hui leur propagande politique sous fond d'anathèmes religieux, avec 3 500, 4 000, 5 000 personnes, ça dépend des années, des aléas climatiques et politiques, qui débarquent dans ce pays. Ça, ça me pose problème et quand on arrive à un document d'orientations budgétaires, ce sont des paramètres que les Corses mesurent, appréhendent et pour lesquels ils attendent des réponses,

micca per empie a meria, forse pè empie u frigidaire. Perchè avà a meria ghjè più pè decurazione chè per usu.

Voilà, je voulais commencer par ça parce que j'ai 20 minutes et simplement rentrer dans quelques points, comme ça rapidement, puisque beaucoup de choses sont dites et redites.

Il y a la question de la DCT qui aussi va revenir sur la table. On est en train de nous programmer comme dans une stratégie d'assistanat quelque part, alors que c'est un droit historique finalement qui nous est dû et on est en train de se victimiser et en fin de compte de s'autoflageller. Alors que dans tout ça, à l'heure où on parle, on n'a rien. On n'a rien., pourquoi ? Parce que l'incertitude budgétaire française, et vous le savez aussi bien que moi, est là et que dans ce qui se passe au niveau du projet de loi de finances 2026, pour l'heure simu à chi feremu.

Donc déjà première crainte, même s'il y en a d'autres.

Je pourrais évoquer le PTIC aussi. Depuis le PTIC, quelqu'un l'a déjà dit donc je ne veux pas rentrer dans le détail, mais on a quand même aujourd'hui en Corse 190 M€ sur la table de projet. Je ne vais pas faire la soustraction, vous avez compris. 190 M€, donc on peut s'interroger sur cette démarche ou sur les raisons en tous les cas qui nous nous font aller un peu au ralenti dans l'utilisation des moyens.

Alors est-ce qu'il y a un problème d'ingénierie ? Un problème d'instruction de dossier ? De montage ? D'autofinancement ? Ou de carence dans les propositions ? Avec ce que j'ai dit tout à l'heure, il y avait de quoi faire, même le train jusqu'à Bunifaziu, si vous voulez.

La trajectoire budgétaire à 3 ans, 2028, cette trajectoire, je lis le constat, l'épargne diminue année après année et la capacité de désendettement est de plus en plus longue. Les seuils d'alerte seront pour ainsi dire atteints, quelqu'un l'a dit avant moi, en 2028 et les difficultés perdurent, perdurent jusqu'à, je crois, à nous mener progressivement si tout va bien, dans le mur.

Un autre contexte donc, qui est à souligner, c'est donc cet effet ciseau dans le social, ça a été évoqué aussi, qui est caractérisé par une hausse qui est quand même particulière et très importante des dépenses et une stagnation des recettes, ma collègue ghisonacciaise l'a évoqué, des recettes afférentes.

Pour autant, on n'a pas innové en termes de pistes de réflexion pour nous permettre d'améliorer cette situation. D'autant que là aussi, et je reviens sur une des photos du début de mon intervention, la maîtrise des flux démographiques n'est pas de notre ressort et nous sommes encore dans une situation subie qui risque d'avoir un impact très négatif sur le développement économique.

Je continue très vite. Je fais des coupes sombres dans mon propos pour dire qu'en quelque sorte, nous sommes devant une mandature qui espère dans l'autonomie.

Et ma collègue en parlait tout à l'heure, autonomie dont on ne sait plus aujourd'hui si elle va se traduire par une autonomie de fait ou par une décentralisation aménagée, puisque nous avons un coup d'avance, puisque nous avons un statut particulier à l'origine. Mais en tous les cas, à l'heure où on parle, on n'a pas encore de plan B.

Donc, par rapport à ça, je crois que je crois qu'il faut quand même qu'on se mette en route pour essayer d'innover parce que l'évolution des recettes, elle demeure très incertaine. Je reviens sur le projet de loi de finances 2026 qui est tout aussi incertain.

L'approche qui est la vôtre, qui est prudentielle quand même, je tiens à le souligner, vous êtes très prudent et c'est logique, je crois qu'elle est malgré tout déjà pour moi optimiste, ce n'est pas peu dire. D'autant que, et je reviens sur ce que disait ma collègue, je recoupe un peu tous les propos, sur les DMTO. Là aussi, l'immobilier est volatile et très incertain. Et encore une fois, on aura encore des interrogations.

Tout ceci pour vous dire qu'on a de quoi débattre et on débattra certainement encore plus au moment où nous aurons l'examen du BP.

Voilà. Après je crois qu'il y a une satisfaction quand même, c'est le stock des AP qui diminue, mais est-ce que ça aura une incidence financière directe sur les exercices à venir ? Rien n'est moins sûr.

Pour finir sur le volet financier. Le montant de la dette sera donc fin 2025 de 1,17 milliards, soit en gros 50 M€ de plus qu'en un an, si mes calculs sont bons.

Ça veut dire qu'il y a quand même, encore une fois, des points qui sont très très délicats à traiter, surtout pour vous et je ne sais pas si la réalisation, puisque vous l'évoquez dans une des idées forces et le renforcement de l'administration de la CdC va y répondre. Je crois qu'il y a aussi une réflexion à porter dans les satellites.

On a vu ce matin la question du prix de l'eau qui va avoir un impact, qu'on le veuille ou non, sur le BP de la CdC. Je crois qu'il y a une réflexion très forte à pousser et à développer sur le devenir des agences et offices, et sur leur fonctionnement, sur leur optimisation aussi. Ils font partie du jeu.

Quant à donc ce renforcement que vous évoquez de l'administration de la CdC qui est en cours, qui sera donc effectif à ce que vous dites dans le courant de l'année 2026, on ne fera pas un bilan par anticipation et finalement, ce qui est important pour nous, ce n'est pas tellement, à la limite, vous voyez je pousse, de

savoir si ça va fonctionner, c'est savoir si ça aura un impact sur la vie des Corses, c'est ça qui m'intéresse. A 4 ou 5 mois des municipales, ça peut être important d'y penser parce que ce sont des priorités.

Vous dites notamment les politiques publiques priorisées et renforcées sont les suivantes, je le lis, l'aide aux communes, intercommunalités, territoires, politiques sociales, sécurisation des moyens dédiés à la Sécurité civile, etc., révision du PADDUC, soutien à l'agriculture de production, création de structures de financement intégrées au service du développement, donc la fameuse banque ou en tous les cas la mobilisation de l'épargne pour les Corses. Et vous avez évoqué aussi le dispositif d'achat de flux aériens et la politique linguistique. Et la seconde partie, je ne sais pas si les Corses arrivent à décrypter tout ça, la seconde partie des orientations est dédiée aux priorités dites secondaires, et je vais vous les dire : la formation, la jeunesse, la culture, le patrimoine, le rayonnement méditerranéen, le foncier et les espaces sensibles, le développement économique, la mobilité, les transports, le numérique et les autonomies énergétiques, hydrauliques et agricoles. Les priorités secondaires, pour moi, je pense qu'elles sont plutôt, je dirais, primaires, mais bon...

C'est à mon avis beaucoup d'enjeux du quotidien des Corses qui sont dans ces priorités secondaires plutôt que dans les priorités primaires ou premières.

Je l'ai dit en débutant, on cherche un chemin. Je ne reviendrai pas à Pâques, mais je vous dirai et je vous l'ai dit tout à l'heure, que l'intention aussi forte soit elle, et je crois que vous l'avez, il n'y a pas d'équivoque là-dessus, n'entraîne pas forcément la vertu, je le répète, et qu'investir à coup d'idéal, et je suis un idéaliste aussi, ne garantit pas l'avenir de ce pays.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Amen !

M. Saveriu LUCIANI

È cusì sia !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors d'autres interventions ? Donc Robin des Bois.

M. Louis POZZO di BORGO

Madame la Présidente, en 40 minutes maximum.

Alors une intervention sans doute un petit peu à contre-pied de ce qu'on a pu entendre et je reviendrai un peu plus tard sur ce qu'on a pu entendre justement.

Moi, je pense qu'il faut partir du plus loin...

M. le Président Gilles SIMEONI

Archer, c'est à vous !

M. Louis POZZO di BORGO

Du plus loin donc et dézoomer pour arriver à ce qui nous concerne aujourd'hui.

Quand je dis du plus loin, je reprendrai ce qu'a dit Josépha. Non pas que nous prenions un plaisir à nous comparer à ce qui se fait sur le continent, mais nous sommes encore fortement amarrés à ce pays qui est à la dérive financière. Ça c'est un fait et malheureusement donc, à partir de là, il faut bien avoir en tête ce qui nous attend. Je dis ce qui nous attend, mais ce qui vous attend aussi, quand je dis « vous », ce sont les élus locaux dont je fais partie, mais de la majorité, de l'opposition.

Je vais partir de la strate la plus proche de nos populations, ce sont les maires. Aujourd'hui, nous avons l'Association des maires de France qui lance un cri d'alerte, un SOS, pourquoi ? Eh bien parce que si, en 2024, 5 200 communes voyaient leur épargne nette dans le rouge, au vu du PLF 2026, ce sera le double, environ 10 000 communes qui seront dans le rouge au niveau de l'épargne nette. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Association des maires de France.

Les mesures qui vont nous conduire à cela sont très simples : c'est le gel de la DGF qui constitue une part très importante de nos budgets communaux. Et quand je dis « une baisse de la DGF », c'est la moitié des communes qui verront leur DGF baisser. La moitié des communes. Et si elle ne baisse pas, elle va être gelée, donc il n'y aura pas d'augmentation.

Vous avez aussi ce fameux fonds vert qu'on a distribué un petit peu partout, mais dont on n'a jamais vu le premier euro, il va baisser de 500 M€ cette année.

Vous avez aussi le doublement du DILICO qui est le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités.

Un exemple simple, sur la CAB, c'est -1 M€ cette année. - 1 M€.

Quand je dis ça, je ne vais pas être rébarbatif sur les chiffres et les dispositifs, il est tard, mais en revanche je vais vous citer une petite phrase, il aurait pu être de notre majorité, d'Antoine Home, Vice-président de la commission des finances de l'AMF, l'Association des maires de français, qui a dit, « ce système est jacobin, directif, infantilisant ». Quand même !... Voilà où nous en sommes au niveau des communes.

Une fois qu'on a dit ça, je passe à la strate supérieure, je dirais, ce sont les intercos de France qui seront, je pense, les plus grandes victimes de ce PLF 2026. Et une tribune est à la signature de tous les présidents d'intercos en France pour dénoncer ce qu'ils appellent une saignée et une mise à mort de cette strate.

Donc nouveauté aussi, le gel, la non-redistribution du FCTVA sur 2026. Donc toutes les intercommunalités qui auront investi en 2025 n'auront pas de FCTVA, le retour sur cet investissement qui génère une recette dans le budget, en 2026.

Encore une fois, je vous parlerai d'une chose que je connais, la CAB, c'est - 3 M€ pour 2026.

Donc, nous sommes à 1 M€ sur le DILICO, 3 M€ sur la partie FCTVA et je pourrais empiler ainsi les mauvaises décisions ou les dispositifs qui vont, je vous le disais, créer une véritable saignée dans nos comptes.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce que derrière ça, même si ça ne nous concerne pas directement ici, encore que, nous le verrons tout à l'heure sur nos compétences, nous sommes directement concernés, les départements aussi appellent à l'aide. Je l'ai dit lors d'une précédente séance, la Gironde, 6^{ème} département le plus peuplé en France, présente cette année un budget déficitaire de 98 M€. Je vous parle de la Gironde.

Eh bien là-dessus, l'épargne brute des départements va baisser en 2026 de 23 % en moyenne et l'épargne nette de 55 %.

D'ailleurs, ces chiffres, vous l'aurez compris, que j'énumère à dessein, c'est bien vous faire une photographie de ce pays auquel nous sommes rattachés, qui sombre, qui sombre financièrement et en sombrant, entraîne les strates les plus importantes, celles qui sont au contact de la population et à qui on confère de plus en plus de compétences.

Donc, quand on a fait cette photographie-là, eh bien forcément, on doit se dire aussi que, ici comme ailleurs, je parle encore des départements, aujourd'hui, le budget d'un département, il est composé à 70 % de dépenses non pilotables. C'est ce qui nous arrive ici. Le social notamment, on ne va pas revenir dessus, j'y viendrais tout à l'heure, mais voilà, 70 % des dépenses des départements aujourd'hui sont des dépenses non pilotables.

Nous sommes dans la même configuration au niveau de la Collectivité de Corse.

Et enfin, bien entendu, dernière strate, les régions, Régions de France, Carole Delga, je citerai simplement une phrase qu'elle a pu prononcer, elle a dit, « au vu du PLF 2026, ne pas faire peser l'effort sur ceux qui agissent sur le dernier kilomètre », je ne fais pas allusion aux routes, vous l'aurez compris, mais à tout le reste des compétences que nous devons mettre en œuvre pour nos administrés.

Alors, je vais arrêter là ma comparaison avec ce qui se fait ailleurs. Mais quand on a cette photographie, eh bien on se dit, sauf à vouloir ignorer la situation, on ne peut pas imaginer qu'ici on soit mieux lotis qu'ailleurs. L'honnêteté intellectuelle nous conduit tout de même à nous dire qu'au vu de ce qui se passe ailleurs, ici ça ne peut pas être mieux ou très difficilement mieux. Pourquoi ? Nous le savons, nous sommes dans un territoire qui est sans doute le plus pauvre ou un des plus pauvres de France.

Nous avons aujourd'hui, 3, 4, 5 000 arrivants chaque année et, il faut se le dire, ce n'est pas un tabou de le dire, en tout cas pas pour moi, ça nous conduit aussi à l'augmentation des dépenses sociales, parce qu'on sait aussi, et quitte à choquer je le dirai quand même, parfois la misère est plus douce au soleil. Eh oui.

Donc, là encore, on ne maîtrise pas cet apport de population qui aujourd'hui nous constraint à nous réinventer. Et en tout cas, pourquoi je vous parle de ça ? Parce que si la dépense sociale a longtemps été pour nous une volonté assumée de faire le mieux possible, elle est en train de se transformer en contrainte. Et ça, d'un point de vue idéologique aussi, c'est très difficile à envisager et à assumer.

Là-dessus, je vais simplement maintenant faire un parallèle simple.

Quand on a des communes, des intercos, que l'on met au pain sec et à l'eau sur notre territoire, elles vont se tourner vers qui ? Elles vont se tourner vers nous, vers la Collectivité de Corse. Elles ne peuvent que se tourner vers la Collectivité de Corse, vers personne d'autre. Ça, c'est une réalité de terrain.

Donc aujourd'hui, j'ai entendu hier lors d'un échange sur un plateau télé, le Conseiller exécutif, Gilles Giovannangeli, débattre avec Paul-Félix et Jean-Martin. Et Jean-Martin, et ce n'est pas sous un angle critique que je dis cela, comparait les finances de la Collectivité à la finance d'un ménage, en disant que lorsqu'on n'avait plus d'argent, on n'allait pas au cinéma, on s'habillait moins et parfois on ne mangeait pas. Sauf qu'ici, ça doit être tout l'inverse.

Argent ou pas, on doit assumer nos responsabilités et pour assumer ces responsabilités, il faut justement faire des choix forts. Le choix fort, c'est de prendre des risques aussi.

Est-ce que la dette est à risque aujourd'hui ? Mais bien sûr qu'elle est à risque.

Est-ce que la trajectoire que l'on présente pour 2028, c'est un objectif à atteindre ? Certainement pas.

C'est ce point non pas de non-retour, mais ce point inquiétant que nous ne voulons pas atteindre. Mais par honnêteté intellectuelle, on l'affiche, et Paul Félix le disait sur le ton à boutade, on aurait pu ne pas le mettre, mais nous on le met. Pourquoi on le met ? Parce que collectivement on ne doit pas arriver à ce schéma-là, on ne doit pas arriver à cet exercice qui nous mènerait au bout du système.

On doit trouver les voies et moyens collectivement pour que, dans les 2 à 3 ans à venir, nous ayons des nouvelles recettes, nous puissions piloter certaines de nos dépenses. Mais je le dis là aussi, l'expression n'est pas très jolie, mais on est quasiment à l'os.

Sur quoi voulez-vous que nous agissions aujourd'hui ? Sur le social ? On l'a dit, on ne peut pas agir là-dessus. Sur la masse salariale ? Alors il y a 4 300 agents, c'est vrai.

Moi aujourd'hui, je le dis très concrètement, on peut sans doute faire mieux, il y a déjà du mieux. On a une masse salariale qui n'a quasiment pas progressé malgré un GVT qui galope, le dégel des points d'indice, nous avons réellement piloté la masse salariale sur 2025.

Nous avons aussi piloté les dépenses à caractère général sur 2025, malgré l'inflation et malgré un besoin croissant dans les interventions de la Collectivité de Corse.

Ça, ce sont des faits qui sont aujourd'hui dans le DOB, que l'on démontrera lors du budget, mais surtout lors du compte administratif.

Une fois que l'on a dit ça, je vous ai parlé du social, je vais vous parler aussi, mon collègue et ami Hyacinthe Vanni est ici, hier on n'a pas pu intervenir sur les SIS, mais les SIS, la sécurité de nos populations, j'irai très vite là-dessus. Moi, j'ai connu en tant que pompier professionnel depuis 25 ans, j'ai connu des saisons qui duraient 2 à 3 mois.

Aujourd'hui la saison, elle dure quasiment 12 mois. Il n'y a plus de saison en Corse sur le risque. On a des dispositifs au mois de novembre qui sont les mêmes qu'au mois d'août, Hyacinthe. Véro est là aussi.

Donc, là aussi, c'est une nouvelle dépense que l'on doit assumer. Que fait-on ? On laisse brûler ? On ne secourt pas les gens ? Ce n'est pas envisageable. Donc il y a des nouveaux besoins. Qui dit nouveaux besoins dit nouvelles recettes et les nouvelles recettes, nous n'avons pas de leviers fiscaux aujourd'hui à activer, on l'a vu : on parle de carte grise, on parle de 0,02 € sur l'essence... La volonté, ce n'est pas d'aller prendre l'argent dans la poche des Corses.

Après, je vais revenir un petit peu sur ce qui s'est dit aussi. Je ne vais pas décocher des flèches, Georges. Je vais manier l'arbalète avec les carreaux, tel un Suisse très célèbre, Guillaume Tell, qui visait des pommes, mon cher Georges Mela. Mais en tout cas, je vais essayer, avec beaucoup de respect, vous le savez, et d'humour, de répondre aussi au père Saveriu, Caru Saveriu, avec vous les fidèles le dimanche, le seul chemin qu'ils trouveraient, c'est les antidépresseurs. Après ce qu'on a entendu, il devient difficile de se projeter effectivement.

Mais en tout cas, plus sérieusement, nous sommes aussi dans des ratios qui évoluent non favorablement, j'en suis conscient, nous en sommes conscients. Mais malgré tout, je le disais, ce qui doit nous interroger aujourd'hui, ce n'est pas ce point d'arrivée qu'on ne souhaite pas, c'est comment ne pas y arriver ?

Eh bien, premier point, et là je vais reprendre ce qu'a dit Paul-Félix, on a besoin de tout le monde.

Quand on parle de la DCT, il devient gênant d'avoir l'impression de normaliser le fait, excusez-moi le terme, de quémander ce qui nous revient. Si la DCT avait indexé sur toute autre hausse depuis 2009, on ne serait pas année après année en train de batailler via nos représentants à Paris pour obtenir 40, 50, 60 M€. On n'aurait pas à faire ça, pourquoi ? Parce que c'est un dû. Quel autre territoire en France a vu une telle dotation gelée ? Mais ce n'est pas possible, 2009-2025.

Donc, aujourd'hui, cette DCT, elle doit être réanalysée indexée peut-être à 237 M€ et ensuite, elle doit suivre le cours de l'inflation, tout simplement. Tout simplement.

Mais arrêtons de dire, « si vous n'avez pas la DCT », ce n'est pas « si on n'a pas la DCT ». Si nous n'avons pas la DCT, c'est une catastrophe et ça serait surtout une injustice. Ça serait surtout une injustice.

Donc là-dessus, je pense qu'il faut clore ce débat. Ce qui est un dû est un dû. Ce rattrapage historique, on le disait, 100 M€, 50 M€ par an, c'est un rattrapage à faire, mais ce n'est pas pour moins bien dépenser ou plus dépenser. C'est parce que dans les schémas actuels, en dehors du champ de l'autonomie, j'y viendrais tout à l'heure, aujourd'hui, on peut faire des efforts que l'on souhaite ou que l'on ne souhaite pas, on n'arrivera pas à éviter l'effet ciseau, parce qu'aujourd'hui sur les collectivités locales, pour 1 M€ de dépenses supplémentaires, eh bien en face, on ne peut mettre que 200 000 € de recettes, en dehors du levier fiscal, bien entendu.

Ça aujourd'hui, c'est quelque chose d'acté. On le sait, avec la PLF 2026, chaque fois qu'une collectivité va dépasser 1 M€ supplémentaire sur des facteurs exogènes, eh bien il y aura quand même que 200 000 € de recettes, donc l'effet ciseaux sera partout.

Donc aujourd'hui je pense que sur ce point-là, sur ce pacte fiscal que nous souhaitons nous dans le champ de l'autonomie, d'une autonomie beaucoup plus large, beaucoup plus complète et loin d'une décentralisation, Josépha, très sincèrement.

Mais malgré tout, il y a la temporalité. On sait qu'on a cet horizon 2028 qui commence à s'assombrir, mais je vous rappelle aussi que lorsque Xavier Lacombe s'est transformé en homme sandwich en 2021-2022, il nous prédisait un crash pour 2024. Ensuite, en 2024, on nous prédisait un crash pour 2025 et maintenant en 2025, on nous prédit un crash pour 2028. Nous avons trouvé aussi les voies et moyens par du pilotage et du bon sens pour éviter cette situation-là. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, l'horizon s'assombrit et on a de moins en moins de possibilités de trouver des marges de manœuvre.

Les recettes, aujourd'hui, on n'a pas la possibilité d'en générer de nouvelles, si ce n'est de renégocier, premièrement, sur la fiscalité. Quand on parle de pacte fiscal, c'est un pacte fiscal, budgétaire et social. Deuxièmement, c'est aussi de dire qu'aujourd'hui, quand on a cette photographie des intercos et des communes, il faut s'inquiéter. Vous serez et nous serons les premiers à solliciter la Collectivité de Corse, parce qu'aujourd'hui, que ça soit sur le PTIC ou d'autres financements, il n'y a plus aucune certitude, mais bien des incertitudes.

Donc je pense qu'il y a l'aspect politique et les échanges sont pour le moins respectueux et chacun a sa vision, mais il y a quand même des domaines, notamment sur la fiscalité des recettes où on doit avancer ensemble.

Aujourd'hui, on ne peut plus entendre en novembre 2025 que la DCT n'est pas un dû, que la structure des recettes de la Collectivité est normale, ce n'est pas possible, on reste sur des pactes qui datent de 80 et de 2000, on est en 2025.

Aujourd'hui, on a besoin d'autre chose. Alors, votre vision ce n'est peut-être pas le pouvoir législatif, l'autonomie, la nôtre oui, mais en tout cas là-dedans on doit trouver un chemin commun.

Voilà. Je ne veux pas être beaucoup plus long parce que je pense que tout le monde est fatigué. Simplement vous dire que nous avons un DOB aujourd'hui qui met quand même l'accent sur des politiques fortes, on l'a dit, que ça soit le social, les transports, la sécurité, la langue, la culture. On va encore augmenter nos taux de participation.

Alors, on aura le temps d'échanger au moment du budget, mais je pense que la sagesse doit nous mener sur certains sujets à porter la même voix, la même voix auprès des gouvernements qui vont se succéder.

Et enfin, Annette, je ne suis pas notaire, loin de là, mais c'est quand même drôle que vous parliez d'alléger les frais de succession dans certains cas, quand du côté de Paris, vos partenaires aux niveaux nationaux, notamment Yaël Braun-Pivet disait que « ce qui tombe du ciel, cet héritage, ça suffit ».

En tout cas, je vous dis juste que ce qui se passe à Paris, on ne peut pas dire exactement l'inverse ici. Voilà.

Mme Marie-Anne PIERI

Mon cher Louis, je vous engage à lire un peu ce que j'ai écrit sur les successions. Je ne suis pas dans...

M. Louis POZZO di BORGO

Donc voilà, je vois qu'on peut s'entendre, donc je n'irai pas plus loin, je n'irai pas plus loin, je vois que ce ne sont pas vos partenaires, très bien, j'en prends acte.

Madame la Présidente, j'en ai terminé.

En tout cas, Monsieur le Conseiller exécutif, merci pour cette présentation du DOB. Vous avez le soutien de notre groupe et bien entendu, nous poursuivons ce soutien lors du budget primitif.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Difficile d'intervenir après mon ami Louis Pozzo di Borgo qui maîtrise ce dossier parfaitement. Mais je vais essayer de dire très rapidement un certain nombre de choses avec mes mots à moi, ma sensibilité et celle de Fà populu insieme, en complément de ce que vient de dire Louis.

On a un document, Monsieur le Conseiller exécutif, en deux parties : une première partie technique qui détaille toute la structure budgétaire de notre collectivité et une partie politique où on se projette. Mais moi, quand j'ai lu avec attention, Monsieur le Conseiller exécutif, la partie technique et la partie politique, je me suis dit que finalement on avait un document qui était exclusivement politique.

L'erreur que l'on ne doit certainement pas commettre, c'est de penser que cette première partie qui nous offre un certain nombre d'éclairages, une photographie et un certain nombre de schémas et de courbes relatives aux dynamiques financières serait exclusivement des chiffres, serait exclusivement des courbes techniques. Or, elles nous disent beaucoup de nos choix politiques passés, présents, futurs. Elles nous disent beaucoup ces trajectoires là-aussi de nos choix politiques.

Bien évidemment et après j'y reviendrai, Louis et d'autres en ont déjà dit beaucoup, il y a des choix politiques qui ont été faits, qui sont importants et que vous projetez dans toute la seconde partie du document.

Moi, je voudrais, notamment je regarde notre ami Georges, poser un certain nombre de questions que Louis a soit effleurées, soit prononcées très clairement. Et on répond ensemble, si vous le voulez bien à ces questions.

Est-ce qu'en Corse il y a mécaniquement chaque année, depuis des années maintenant, une augmentation de la population ? Oui.

Est-ce que cette population en Corse vieillit et affiche des seuils de vieillissement qui sont, comparativement aux autres régions, je ne vais pas dire alarmants parce que ça serait irrespectueux, mais qui en tout cas montre une pyramide des âges qui va dans un sens qui ne favorise pas forcément la croissance ? Totalement.

Est-ce qu'il y a une augmentation, Louis a insisté dessus, je voudrais vous donner un ou deux chiffres à mon tour, est-ce qu'il y a une augmentation, Cher ami, des charges sociales ? On a dit oui, mais moi je me suis juste intéressé à lire dans le document et à extraire plutôt quelques chiffres.

Je vous livre ces chiffres :

Augmentation des charges sociales de 2024 à 2025, donc nous, on n'a rien fait, Cher Louis, c'est ce qu'on doit payer, augmentation de 2024 à 2025 : 5,39 % en une année. 5,39 % en une année. + 13 % depuis 2019.

L'APA, par exemple, pour ne retenir que cette aide-ci, est passée de 64 M€ en 2019 à 81 M€ en 2025. Et on pourrait égrainer tout un certain nombre de chiffres sur lesquels ces dépenses obligatoires...

Alors, Cher Georges, et je le dis, je sais qu'on va pouvoir s'entendre, je n'en doute pas une seule seconde, du moins je l'espère, vous avez dit dans votre propos que nous avions absolument voulu notre majorité, je mets tous les nationalistes dedans, notre majorité, nous avions voulu absolument absorber les deux départements, conseils généraux, qu'on le brandissait comme une victoire politique, donc maintenant il fallait qu'on assume.

Nous, on revendique la fusion des 3 collectivités, parce qu'on pense que pour des raisons politiques, d'identité, de rationalisation, tout en disant que ça peut être toujours amélioré, mais on assume parfaitement politiquement la fusion des 3 collectivités. Mais ce qu'on n'assume pas, c'est tout ce que je viens de dire. Ce n'est aucunement lié à la fusion des collectivités. L'augmentation de la population, le vieillissement de la population et l'augmentation des charges de 5 %, rien que pour cette année, 5,39 % rien que pour cette année, n'est en rien liée à la fusion qui est une fusion politique et administrative, qui n'est en rien liée à l'héritage politique que l'on a à revendiquer ou à assumer. Ça, c'est lié à des faits sociaux qui auraient concerné les départements s'il n'y avait pas eu de fusion.

Donc ça, c'est la première des choses.

Donc je disais, augmentation de la population, vieillissement de la population, augmentation des charges sociales.

Est-ce qu'on est d'accord pour dire aussi, et Louis a détaillé un certain nombre de choses, que globalement il y a une baisse du concours de l'État ? Manifestement oui.

Et enfin est-ce qu'on est d'accord, et ça sera la dernière question, pour dire que notre collectivité, ses recettes procèdent de recettes d'une collectivité de

droit commun ? On a quasiment, je parle sous votre contrôle, Cher Louis, vous êtes président de la commission des finances, aucune marge de manœuvre.

On a une petite marge de manœuvre, une petite on l'a, Cher Louis, les cartes grises me semble-t-il. Il me semble qu'à la session précédente, on les a un petit peu augmentées. Vous avez voté contre. Vous avez voté contre. Il n'y a personne ici qui est pour, dans les bancs de Fà populu insieme, pour augmenter, pour augmenter la carte grise, personne. Vous ne trouverez pas une personne de Fà populu insieme pour vous dire « oui c'est bien, on augmente la carte grise ».

Nous disons simplement qu'il y a une baisse des dotations d'État. Nous disons qu'il y a une augmentation des charges sociales et que nous n'avons pas, aucun, voire si peu de leviers fiscaux et que le tout petit levier fiscal que nous avons, nous l'avons activé, et certains, et c'est tout à fait leur droit, votent contre et nous, en responsabilité, vous l'avez dit, on a voté pour. Je ne suis pas là pour répondre ou décocher des flèches, bien évidemment.

J'ai entendu aussi ce que nous a dit Paul-Félix Benedetti, « vous vous comparez aux régions françaises, mais ce n'est pas la bonne échelle de comparaison, il faut se comparer aussi à l'Italie, à l'Espagne, à l'Allemagne » et il a sans doute raison.

Moi, je le dis très franchement, je ne suis pas spécialiste de tous les statuts fiscaux, je ne sais pas si ici il y en a, de toutes les régions européennes et de tous les pays européens. De ce que je sais des régions allemandes, des régions italiennes et des régions espagnoles, c'est qu'elles ont un point commun, c'est que pour la plupart, elles vivent sous des régimes d'autonomie, de fédéralisme, de décentralisation ++. Et donc ça serait intéressant effectivement dans nos travaux futurs de comparer ce qui est comparable. Mais nous, la Corse, on est une région certes décentralisée, je parle non pas d'un point de vue politique et de mes aspirations personnelles, je parle de la règle de ce qui est en matière budgétaire, on a des recettes fiscales de droit commun.

Donc, j'en arrive et je ne serai pas tellement plus long pour dire que Louis Pozzo di Borgo le disait. Nous la question, ce n'est même plus, Monsieur le Conseiller exécutif, de savoir si les ratios sont bons ou mauvais. On a compris, on vous l'accorde et on est parfaitement d'accord avec vous, que les ratios qui sont présentés sont bons par rapport aux seuils critiques qui sont communément admis en la matière budgétaire.

Et vous nous dites aussi qu'il y a des dynamiques qui elles ne sont pas bonnes. Et là aussi, on est parfaitement d'accord et je pense que on fait tous ici preuve d'une certaine honnêteté intellectuelle. Ça a été fait précédemment.

On est d'accord pour dire qu'il y a un certain nombre de critères budgétaires qui montrent que dans les années à venir, il va y avoir forcément mécaniquement, par rapport à tout ce que je viens de dire, une dégradation.

Et donc la conséquence, si on est d'accord et je crois sincèrement qu'on l'est sur beaucoup de choses, ou qu'on peut l'être en tout cas, si on dit qu'il y a des effets mécaniques sur lesquels on n'a pas beaucoup la main, voire pas du tout, que ces effets mécaniques là vont aller croissants dans les années à venir, alors on pourrait être d'accord, j'en suis sûr pour dire que si l'on ne change pas en profondeur la structure budgétaire de cette collectivité, alors on va revenir l'an prochain, on va revenir dans 2 ans et d'autres majorités reviendront dans d'autres années, dans 10 ans ou plus, pour faire à peu près les mêmes constats que nous. Nous n'avons pas de leviers fiscaux et on a des mécaniques contre nous qui font que forcément, un certain nombre de choses s'aggravent.

Donc nous, ce que nous proposons, au-delà des orientations, et le Conseil exécutif est largement revenu dessus, Louis Pozzo di Borgo aussi sur un certain nombre de dossiers sur lesquels je ne reviendrai pas, j'arrêterai mon propos en disant, si l'on ne modifie pas en profondeur la structure budgétaire de notre collectivité, alors les mêmes effets produiront les mêmes causes.

J'ai entendu parler de rapport de force. Nous, le rapport de force aujourd'hui, on le veut en tout cas démocratique et politique au sein de cette Assemblée, à travers notamment un vote, à travers un vote notamment : celui des Écritures constitutionnelles et celui des Écritures constitutionnelles, elles ont consacré à la section 1, à la section 1 de ces Écritures constitutionnelles, l'existence d'une communauté historique, insulaire, linguistique qui devait bénéficier d'un certain nombre d'évolution. Et cette section 1 a été votée par 98 % de cette Assemblée.

Donc l'horizon de la modification de la structure budgétaire peut paraître lointain. Mais je termine en disant que le Premier ministre actuel va peut-être changer bientôt, mais pour l'instant il est là, Sébastien Lecornu a annoncé une réforme ou le dépôt de la réforme constitutionnelle pour la Corse à avril.

Nous, ce que nous proposons à Fà populu insemme : entrons dans le rapport de force, avril, c'est demain matin, ce n'est pas dans 10 ans. Entrons dans le rapport de force pour obtenir l'autonomie de la Corse et pour obtenir un statut fiscal qui vienne soutenir cette autonomie de la Corse. Et ce rapport de force pour l'avenir de notre peuple, menons-le ensemble.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'altre dumande di parolla ? Più nimu ? Allora, Presidente, vi demu a parolla.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi.

Quelques mots d'abord pour remercier bien sûr Romain, Louis.

À ringrazià dinò à Pierre Ghionga pà i so parolli chì à mè mi parani ghjusti è misurati.

Dire aux autres intervenants, bien sûr, que beaucoup de choses ont été dites de justes et se recoupent, et puis quelques points de différenciation.

Je commencerai à mon tour, sans vouloir être long parce que je pense qu'au moment où on parle on est tous un peu fatigués, par dire à Georges, je reprends un peu les propos de Romain sur les départements, je pense qu'il est temps qu'on clôture ce débat, « c'était mieux avant, quand il y avait les départements... ».

Vous le savez Georges, nous assumons la fusion, Romain l'a rappelé, mais nous disons une chose en plus, je l'ai déjà précisé à plusieurs reprises ici, c'est que nous avons sauvé les départements. Nous considérons que nous avons sauvé les départements si on regarde la situation budgétaire des départements en France aujourd'hui.

Georges, est-ce que vous pensez... J'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le président de l'Association des départements de France qui dit qu'il y a 60 départements en France sur 104 qui sont en grande difficulté. Pensez-vous, Georges, que les 2 départements de Corse, s'ils avaient préexisté, seraient ou pas dans les 60 ou ils seraient plutôt dans les 40 d'après vous ? Moi je pense que...

Attendez, laissez-moi terminer.

M. Georges MELA

Ce n'est pas le principe d'échanger avec un membre du Conseil exécutif, mais je pourrais dire moi-même : l'objectif de la fusion, c'était lequel ? Ne l'oublions pas, c'était de maîtriser le nombre d'agents et surtout d'opérer des mutualisations. Est-ce qu'elles ont eu lieu ? Non.

Y avait-il un meilleur service à la population ? Est ce qu'on l'a eu ? Non.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vous avez épuisé votre temps de parole. On va laisser répondre le Conseil exécutif...

M. Georges MELA

Je veux bien, mais il fallait que vous ayez le même comportement lorsque Romain Colonna m'a interpellé ! Il faut que j'aie la possibilité moi-aussi de répondre aux questions qui me sont posées, ou bien de les anticiper.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Excusez-moi Georges, vous connaissez mieux que quiconque le fonctionnement d'une Assemblée, le conseiller exécutif était en train de répondre, on le laisse finir, vous n'avez plus la parole.

Je vous remercie.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Donc je continue. Je pense qu'il y a tout loisir de penser justement que la Corse aurait été dans les départements malheureusement en grande difficulté, compte tenu des contraintes que l'on connaît aujourd'hui.

Sur le PTIC, c'est aussi une réponse en miroir à Josépha. C'est paradoxal, mais c'est normal aussi quelque part.

D'une part, vous nous dites du côté des bancs de la droite, « écoutez, arrêtez cette posture revendicative. Après tout, la codécision, c'est derrière nous. Il faut mobiliser ces moyens. Faites des demandes et puis on verra, et rentrez dans le cadre que vous impose l'État ». C'est la posture habituelle, c'est la position habituelle, mais ce n'est pas celle que nous partageons.

Josépha nous dit, « arrêtez de demander, la codécision ce n'est pas d'aller demander ». Là-aussi, on se veut un peu plus équilibrés. Nous, on milite, on demande de manière constante depuis le début de ce plan d'être associés à la décision et donc, le principe de codécision. Ce qui ne nous empêche pas de dialoguer avec l'État parce que c'est aussi normal que nous le fassions et que nous ayons un certain nombre de demandes à leur faire, mais sur la base de projets dont je vous ai parlé, structurants, globaux et pluriannuels.

Georges, sur l'endettement, de manière générale, il y en a d'autres aussi qui l'ont soulevé, moi là j'ai une position qui est ferme, parce que ce n'est pas la position du Conseil exécutif, c'est la position des experts, de ceux qui font l'analyse financière de la Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, la situation d'endettement, on peut invoquer le milliard, 1,2 milliards, 1,3 milliards... La situation d'endettement de la Collectivité de Corse, elle n'est en rien alarmante. Ce sont les experts et l'analyse financière des experts.

Et je vais vous faire la confidence, Monsieur le Président, je me permets à nouveau de citer la BEI, nous avons eu la chance de rencontrer les représentants de la Banque européenne d'investissement. Nous avons abordé un certain nombre de projets structurants pour la Corse et bien sûr, nous avons parlé de la situation financière de la Collectivité de Corse.

La BEI, elle investit partout en Europe, dans toutes les régions d'Europe et elle investit aussi de manière importante en France, dans des régions françaises.

Quand on a présenté notre situation financière et notre situation d'endettement, Monsieur le Président, vous étiez là, Monsieur Paolini, vous étiez là, Monsieur Acquaviva aussi, la réponse qui nous a été faite, elle a été extrêmement claire : mais votre situation ne pose aucun problème, au contraire, au contraire, elle est très satisfaisante.

Donc moi, je veux bien qu'ici on nous explique, « c'est le mur de dettes », « on est dans une situation intenable » et quand on se confronte aux experts qui financent, des banquiers, ils nous disent « mais ce n'est pas du tout le cas, vous pouvez tranquillement venir nous voir parce que nous, on sera au rendez-vous du financement ».

Donc ça, c'est une réalité extrêmement factuelle, elle est aujourd'hui à 7 ans, on projette une stratégie de dégradation, on le voit bien à 2028, 8 ans aujourd'hui c'est satisfaisant, 8 ans ça reste acceptable.

Donc, je crois qu'il faut être mesuré. Il faut être mesuré. La situation de la Collectivité de Corse, en matière budgétaire, elle reste saine. La trajectoire, elle est sur une tendance de dégradation, c'est ce que l'on dit.

Et aujourd'hui moi, ce que j'ai essayé de vous montrer, c'est la réponse aussi à Saveriu, je suis surpris quand on dit « ce n'est pas lisible » ; c'est très lisible, au contraire, il suffit de regarder, c'est très lisible ce qu'on présente. On présente une projection à 3 ans, on vous dit qu'on part d'un point aujourd'hui qui est satisfaisant, qu'on arrive à un autre point qui est acceptable. Et si vous me dites dans 10 ans, mais dans 10 ans qui peut prévoir ce qu'il sera dans 10 ans ? Mais nous par contre, on y est. Et Louis l'a répété de manière très juste, ça a été dit aussi par Romain, on a ces 3 années aujourd'hui pour accélérer le pas, pour être en mode de revendication, y compris s'il faut être un peu plus dans le rapport de force, on l'entend bien, pour pouvoir à la fois négocier le pacte fiscal, budgétaire et financier et bien sûr accéder à l'autonomie. Les deux vont ensemble, ils ne peuvent pas être décorrélés. Donc ça, c'est important.

Je ne vais pas passer sur les effectifs, ça a été dit. La situation de gestion des effectifs aujourd'hui, elle est remarquable. Moi je peux le dire, il y a des efforts importants qui ont été faits, ça a été souligné. 4 368 agents au 31 décembre 2024, 40 de moins que l'année précédente. 40 de moins ! On ne remplace pas tous les départs à la retraite. J'ai entendu « il ne faut plus les remplacer », mais ça y est on le fait, on ne les remplace pas.

Je vous ai dit, on organise, y compris les mobilités internes, on ne remplace que ce qui est extrêmement nécessaire et ce n'est pas facile. Et ce n'est pas facile parce que vous le savez, on a des partenaires sociaux, il faut discuter et c'est normal. Et puis il y a besoin aussi d'assurer un service de qualité et efficace, c'est essentiel.

De la même façon, on ne pourvoit sur les nouveaux besoins que sur des besoins extrêmement spécifiques.

L'année blanche, je termine, pour les remarques de George Mela, l'année blanche, elle n'existe pas. Julien Paolini est parti, mais l'année blanche pour les collectivités..., cette année, c'est 40 millions de dispositif d'aide aux communes qui ont été versés. On est plutôt dans un bon millésime, j'ai envie de dire, c'est plus de 25 millions sur l'aide aux communes.

Donc tout ce que nous avions annoncé, nous l'avons tenu et on prépare un nouveau règlement d'aide aux communes qui globalement ne va pas remettre en cause les volumes, ne va pas remettre en cause les volumes financiers. Donc, c'est un effort que nous faisons et que nous assumons.

Annette Pieri, juste deux remarques, on ne peut pas rentrer dans les détails et le temps presse, mais on peut partager à la fois sur la taxation des résidences secondaires, il y a certainement, vous êtes technicienne, d'autres dispositifs et aussi sur la taxe sur les logements vacants. Deux remarques, d'abord, vous savez qu'on n'est pas en compétence directe, il faudrait certainement aussi travailler sur des modifications législatives, en tout cas sur la taxe d'habitation résidence secondaire, c'est une compétence des communes, vous le savez aussi, et c'est important.

Sur les logements vacants et les zones tendues, vous avez évoqué le fait que nous soyons en zone tendue, ce n'est pas de notre fait, ce n'est pas notre choix, c'est l'État qui a classé le territoire Corse en zone tendue. Nous, nous étions défavorables, nous l'avons fait savoir, je crois au ministre Darmanin à l'époque. On voulait un système différencié.

Et par ailleurs, vous savez aussi que, enfin en tout cas les maires le savent, qu'on peut toujours sur demande du contribuable faire une attestation comme quoi le logement aujourd'hui il n'est pas habitable et que ça peut permettre d'accéder à des dérogations. Alors c'est peut-être fini, ça fait ça fait longtemps que je ne suis plus maire, mais à l'époque on pouvait, pardon si ce n'est plus le cas.

Paul-Félix Benedetti n'est plus là, mais globalement avec Paul-Félix, ce qui a été dit, on partage le constat. Après, c'est le chemin qui est toujours un peu tortueux avec Paul-Félix, qui n'est pas forcément le même pour arriver au résultat. Mais le résultat sur l'analyse, on peut le partager. Mais la même réponse que j'ai faite tout à l'heure, par contre on n'est pas d'accord sur le fait que dans 3 années on serait face au mur. Ce n'est pas du tout le cas.

Josépha, je vous ai répondu je crois sur la question de la position sur le PTIC. Après vous m'avez posé une deuxième question que j'ai retenue, c'était celle du parallèle entre la vision de décentralisation que l'on soutient forcément pour l'ensemble de la France et l'autonomie. Moi je pense que c'est le principe qui nous semble intéressant aujourd'hui de la revendication de différenciation. Je pense que c'est ça qu'il faut retenir.

Alors c'est vrai qu'on n'est pas au même niveau. Nous, on a d'abord la réalité historique, politique de la Corse, y compris avec la nécessité de solder un conflit des 60 dernières années, on le porte. Mais on porte aussi de manière aussi très opérationnelle, on le voit bien, comme les régions françaises, la problématique du budget, des recettes à mobiliser, etc.

Je voulais surtout signaler à la fois le principe de différenciation qui était assumé me semble-t-il et intéressant, y compris en termes d'évolution politique par les décideurs nationaux au plus haut niveau.

Voilà ce que je voulais dire. Romain a terminé là-dessus et je le reprends à mon compte, on le sait bien que la situation de toute façon, elle est bien sûr difficile parce qu'on est dans un cadre qui nous constraint et on voit très bien que la crise française n'est pas terminée et que fondamentalement, on devra continuer à assumer ces difficultés. Raison de plus, et je le reprends à mon compte, pour qu'on soit ensemble mobilisés pour dans les prochains mois, réussir à obtenir l'autonomie pour laquelle on se bat depuis tant et tant d'années.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller exécutif pour votre exposé sur ces orientations budgétaires.

Merci beaucoup aussi pour les compléments d'informations que vous avez apportés à la suite des interventions des conseillers territoriaux.

Donc on prend acte de ces orientations et je pense qu'on a tous bien conscience que la situation globale est très complexe et qu'il nous faudra faire des choix dans peu de temps. Voilà, merci beaucoup à tous.

Est-ce qu'il y a d'autres dossiers ? Nous avons les désignations à faire. La désignation des représentants de l'Assemblée au sein du conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse puisqu'hier nous avons voté des statuts.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 345 : Cunsigliu d'amministrazione di u Stabilimentu Publicu di u Commerciu è di l'Industria di a Cullettività di Corsica - Designazione di i membri riprisentanti di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 345 : Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse - Désignation des membres représentants de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous propose, puisque vous avez su vous coordonner et anticiper sur ce que nous vous demandions ou nous aurions à vous demander, je vous propose la liste suivante. Alors je vous rappelle qu'il y a 23 conseillers qui doivent être désignés, sachant que la ou le président de l'Assemblée de Corse est membre de droit au sein de ce conseil.

Alors pour le groupe « Fà populu inseme », je vous demande s'il vous plaît d'écouter pour vérifier si c'est bien le cas. Je demande aux présidents de groupes au moins leur attention.

Pour le groupe « Fà Populu Inseme », il y a 11 représentants : Romain COLONNA, Hyacinthe VANNI, Véronique ARRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Jean-Marc BORRI, Jean-Charles GIABICONI, Louis POZZO DI BORGO, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Paul PANZANI, Danielle ANTONINI et Paola MOSCA.

Pour le groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse », 5 représentants : Angèle CHIAPPINI, Jean-Martin MONDOLONI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Pour le groupe « Avanzemu », 3 représentants : Jean-Christophe ANGELINI, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI.

Pour le groupe « Core in Fronte », 2 représentants : Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA.

Pour le groupe « Un'Altra Strada », 1 représentant : Charlotte TERRIGHI.

Et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, élue non-inscrite.

Voilà pour l'ensemble des représentants. On fait un vote sur l'ensemble sur la liste.

Alors interruption de séance s'il vous plaît.

La séance est suspendue à 17 h 57 et reprise à 18 h 52.

Mme Nadine Nivaggioni préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Asseyez-vous, reprenez vos places, s'il vous plaît.

Nous allons pouvoir voter à main levée.

Je vous soumets le vote des membres du conseil d'administration constitué de 23 conseillers et de la présidente de l'Assemblée de Corse, membre de droit. Alors je ne vous relis pas toute la liste, nous passons au vote.

Nous votons d'abord l'urgence, excusez-moi, qui est contre ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

L'urgence est ADOPTÉE.

Je soumets donc la liste des membres au vote.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Je vous remercie.

Bona serata è bona strada.

La séance est levée à 18 h 53.